

FIABILISATION DES COMPTES :
LE BAROMÈTRE
ERNST AND YOUNG

L'INVITÉE DU MOIS : ANNE JESTIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
DE LA MÉTROPOLE DE LYON



LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N° 17 - DÉCEMBRE 2022

**DOSSIER
SPÉCIAL
ESSONNE**

**RECRUTEMENT :
6 COLLECTIVITÉS
SUR 10 FONT PART
DE DIFFICULTÉS
POUR RECRUTER**

**PHOTOS
FOCUS SUR LE
DÉPARTEMENT
DE LA LOZÈRE**



**GRAND
ENTRETIEN
FRANÇOIS
DUROVRAY**

**"JE CROIS EN L'AVENIR
DE LA FRANCE DONC JE
CROIS EN L'AVENIR DES
DÉPARTEMENTS."**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires

31 | PALAIS
01 | DES
CONGRÈS
PARIS
2023

an
ctour

**LE SALON
DES SOLUTIONS**

POUR ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
DANS LEURS PROJETS
DE TERRITOIRE



Inscrivez-vous !



Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du journal des départements

Dossier important ce mois-ci sur la politique de l'enfance avec la violence subie par trop d'enfants au sein de leur famille. Claude Romeo, pour le Journal des Départements, a rencontré Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat auprès de la première ministre, chargée de l'enfance. Il nous présente les résultats de cet entretien dans ce numéro.

Dossier spécial ce mois sur le département de l'Essonne. Premier département avec plus d'un million d'habitants présenté dans notre Journal. Découverte d'un département urbain et rural où chaque Français à une raison de passer ou de séjourner. Rencontre passionnante avec le Président, François Derovray qui est régulièrement chroniqueur dans notre magazine et qui représente si bien son territoire au point d'en être l'image même.

Nous ressortons toujours renforcés de ces entretiens. Ce fut le cas au Salon des maires et collectivités locales. Partenaires, de ce salon, nous avons pu présenter Le Journal des Départements, mais aussi plus largement les actions que nous menons aussi avec le Journal des Territoires et surtout les mises en relations que nous développons dans de nombreux domaines.

Ce fut aussi la présentation du livre « la grande audition » devant plus de 200 élus et partenaires.

Partant du constat que nos élus et notamment les maires ne sont pas suffisamment écoutés et entendus, nous avons, en effet, décidé de donner la parole à celles et ceux qui font vivre les territoires de France.

Il a fallu 11 mois pour organiser, contacter et sourcer l'ensemble de ces précieuses contributions. 193 visioconférences de 60 minutes étaient indispensables pour connaître, comprendre et valoriser nos territoires ! Ce livre permet de découvrir des élus de terrain engagés dans leur commune au service de leurs concitoyens. Des initiatives de tout type : défense de l'environnement, digitalisation, réhabilitation d'ouvrages à l'abandon, soutien de la jeunesse, promotion des arts et des lettres, et bien plus encore...

Comme le Journal des Départements, il est diffusé gratuitement à ceux qui souhaitent le recevoir.

Ces rencontres nombreuses avec les élus et des administratifs nous permettent de percevoir des évolutions importantes.

Ainsi, les crises successives des gilets jaunes et du Covid ont profondément modifié le rapport au travail. Cette mutation touche, bien sûr, les collectivités territoriales qui craignent le phénomène de « la grande démission ».

Il y a encore peu, on se bousculait pour intégrer la fonction publique territoriale et l'on ne ressentait de difficultés que pour certains postes, comme l'informatique, le secteur social ou celui de la sécurité. Mais les sondages présentés dans ce numéro, ainsi que notre enquête montrent que les problèmes de recrutement touchent maintenant tous les secteurs.

Nos collectivités doivent s'adapter : Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino nous présentent chaque mois les exemples de certains dirigeants qui cherchent à s'adapter au changement et Jean-Pierre Boisoteau nous donne aussi des clés pour adapter le management dans un contexte évolutif.

Mais il faut élargir la question, intégrer de nouvelles données comme le développement du télétravail, l'équilibre recherché travail/ personnel par les candidats.

Les collectivités doivent comprendre aussi qu'il faut lier attractivité territoriale et recrutement. En d'autres termes, il devient nécessaire de faire valoir son territoire, de faciliter l'accueil de nouveaux collaborateurs.

Dans cet esprit la démarche de Zoé Leroy, directrice des éditions Heliopoles, avec ses guides « S'installer en » devient complémentaire de notre action. Elle écrit un texte spécial Essonne dans ce numéro. Les réflexions que Marc Thebault expose chaque mois donnent aussi des pistes intéressantes dans ce domaine.

Certains réfléchissent à développer les marques employeurs et nous présenterons leur actions dans les mois à venir.

Bonne lecture et bonne année 2023

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr



Le Journal des Départements
N°17 DÉCEMBRE 2022

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Retrouvez-nous sur LinkedIn,
@lejournaldesdepartements



Communication

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

SOMMAIRE



Grand entretien avec François DUROVRAI

François DUROVRAI
Présidente du Département de l'Essonne

10



« Cul par-dessus tête »

Stéphane Sautarel,
Sénateur du Cantal
et Conseiller région
de la région
Auvergne-Rhône-
Alpes

26



SOLIDARITÉ

les journées de l'ANDASS :
Osons un nouveau regard
sur les solidarités

37



Management et conduite du changement

L'invité du mois :
Anne JESTIN
Directrice générale des
services de la Métropole
de Lyon

70



Littérature

Les choix de Simon
Houdebert

92

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

"Je souhaite, un grand avenir aux Départements"

François Durovray
Présidente du Département de l'Essonne

"L'écoute n'est toujours pas au rendez-vous malgré les promesses."

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

"Les déserts médicaux géographiques créent de multiples situations critiques dans la prise en charge des patients."

Dr Olivier Babinet

"Personnellement, je le redis, je n'irai pas assister à ces spectacles."

Cécile Delozier
Communicante

Le Journal des Départements

est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet France

Directeur de la publication

Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef

Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans

331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris

46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ

Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES

IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536

Dépôt Légal 03-2022

CRÉDITS PHOTOS

Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Alexis Harnichard, Henri Perrot et Lionel Antoni

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro

Marc Thiebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Anne Jestin, Jean-Pierre Boisoteau, Mathilde Haas, Claude Romeo, Stéphane Sautarel, Olivier Babinet, Zoé Leroy, Lucas Destrem, Philippe Gouet, Robin Degron, Bruno Gérard, El Mehdi Lamrani, Mathieu Klein, Bernard de Froment

IMPRESSION DIFFUSION

Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires par abonnement ouvert aux entreprises et collectivités des départements Français.

RETOUR SUR LE SMCL 2022

Pour la 4ème année consécutive le Groupe Delbo Presse était partenaire

Depuis plus de vingt ans, le SMCL (Salon des Maires et des Collectivités Locales) rassemble annuellement les élus de tous les territoires. Aujourd'hui, le SMCL est l'événement de tous les acteurs des territoires, publics, privés et associatifs, qui accompagnent les collectivités dans leur action et leur transformation face aux réalités et aux urgences écologiques, économiques et sociales. ZOOM au coeur des territoires.



Stand A22, pavillon 2.2
Mardi 22 novembre 2022
Le temps d'un premier café et c'est avec le Département de la Creuse que nous inaugurons notre présence sur le Salon.

Sourire charmeur et le pas décisif c'est au loin que nous remarquons la présence de la Présidente de la Creuse, Valérie Simonet accompagnée d'une partie de son équipe, Cécile Coste et Lisa Lamorlette.

Le temps d'un échange sympathique, de faire quelques photos et de nous saluer c'est en tournant la tête qu'une autre présidente vient à notre rencontre : Marie-Agnès Petit accompagnée de Karine Vincent sa directrice de Cabinet. Cette dernière avait reçu un D d'or lors de notre cérémonie en

septembre dernier au Château de Chambord pour son initiative unique en France : La Chapelle numérique.

Vous retrouverez d'ailleurs la présidente du département en UNE du prochain numéro du Journal des Départements afin de bien démarrer l'année 2023.

Au fur et à mesure du Salon ce sont des centaines d'échanges et de rencontres que nous abordons avec enthousiasme et joie à chaque moment.

Nous tenions à vous remercier toutes et tous de votre visite, de votre temps, de nos échanges.

Ces présences contribuent à renforcer nos liens et à en créer de nouveau pour porter la voix de nos territoires.

Vous le verrez dans les prochaines pages ce salon fût pour nous l'occasion de publier officiellement notre livre : "La Grande Audition des Territoires de France" un recueil inédit et unique sur ce qu'il se fait de mieux dans nos territoires de France.

Ce livre de 260 pages avec 100 décideurs publics contributeurs permet de mettre en avant le meilleur de nos collectivités locales.

150 personnes étaient réunies à l'hôtel Mercure pour partager et échanger sur ces meilleurs idées qui font battre le coeur de nos communes.

Pour notre deuxième édition, nous décidons de donner la parole aux départements de France.

Prenez la plume !

Arnaud Morin

Verbatim

Nous sommes très heureux d'avoir cette relation de confiance avec la direction du SMCL. Ce dernier est un temps fort de rencontre et de partage pour notre groupe

Jean-Philippe Delbonnet











François Durovray Président du Département de l'Essonne

Lieu, charmant, confortable, à la décoration raffinée, le bar permet de se retrouver dans une atmosphère calme. Nous avons choisi un petit coin isolé.

François Durovray, arrive, décontracté, le regard direct.

À l'heure de l'apéritif, il commande un Perrier. Et l'on attaque directement l'interview. Il déteste les fioritures inutiles et en l'écoutant parler je comprends que comme ces époux qui finissent par se ressembler, il est à l'image de son département.

Il naît un peu après celui-là en 1971. La création de l'Essonne, elle, date de 1968, avec la division en trois de l'important département de Seine-et-Oise. Le village de 2000 habitants d'Evry-Petit-Bourg devient Préfecture.

Ils partagent donc la jeunesse, celle de l'institution et celle des habitants, et les capacités de transformation. Ici, il faut penser construction et création de collèges avec plus de 20% de la population qui a moins de 15 ans. Et 58% moins de 45 ans.

On semble loin des préoccupations des départements ruraux touchés par le vieillissement et la chute démographique.

François Durovray appartient à une famille catholique, peu touchée par la chose politique. Et ses parents le voient s'y intéresser avec une certaine réserve. « La politique, ce n'est pas un métier ! »

Non, ce n'est pas un métier, mais une passion. La certitude qu'il s'agit du moyen pour faire évoluer les choses. Il découvre la politique par un ami qui l'entraîne à un rassemblement. C'est décidé : il s'engagera. Mais pas du bout des lèvres, avec détermination et volonté, en militant convaincu. Il passe par toutes les étapes et devient responsable des jeunes RPR de l'Essonne à 19 ans.

Très logiquement, il va choisir de suivre des études dans le domaine de la chose publique. Il obtient un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de droit public, gestion des collectivités locales, à l'Université Panthéon-Sorbonne.

Par la suite, il devient à 24 ans directeur de cabinet de Nicolas Dupont-Aignan à la mairie d'Yerres. Un NDA alors Républicain nous précisera-t-il.

Mais pour être utile, il faut s'engager dans la vie politique. Ne pas rester dans le rôle de conseil ou de gestionnaire. Alors, il franchit le pas et devient premier adjoint de la ville de Yerres en 2001 et conseiller général de l'Essonne. Ses collègues l'élisent à la présidence de l'opposition départementale, qu'il animera jusqu'en 2008.

En 2007, il quitte un mandat confortable pour partir à la conquête d'une ville voisine, Montgeron, se présenter aux élections municipales. Il trébuche de 24 voix et dirige ensuite l'opposition municipale pendant sept ans.

En 2010, il est choisi par Valérie Pécresse et Nathalie Kosciusko-Morizet pour se présenter aux élections régionales. Elu Conseiller Régional d'Île-de-France, il est nommé porte-parole et responsable des questions de transports, ce qui lui permet de s'affirmer, notamment, comme l'un des meilleurs connaisseurs du dossier RER, n'hésitant pas à proposer des solutions originales comme l'achat de six rames à la Région Nord-Pas de Calais pour soulager le RER D.

En janvier 2014, il est élu maire de Montgeron, sa liste obtenant 58,26 % dès le 1er tour.

En 2015, il devient Conseiller départemental du canton de Vigneux et est alors élu président du conseil départemental de l'Essonne, face au candidat désigné par son parti, Georges Tron.

Il est réélu à ce poste en 2021. Il est aussi membre du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, administrateur d'Île-de-France Mobilités et président de l'association Grande Couronne Capitale qui regroupe tous les départements d'Île-de-France.

Une vie, un département en milieu urbain donc ! Mais François Durovray nous arrête immédiatement. Limiter l'Essonne à l'urbain,

à la proximité parisienne, prouve une méconnaissance de la réalité de l'homme et du territoire. Alors il nous parle des contrastes de ce département avec un côté septentrional très urbanisé, véritable banlieue parisienne et un sud, rural, véritable campagne (45% de son territoire en espaces agricoles). Une plaine de Beauce, terre nourricière du pays avec les céréales et les légumes. Et François Durovray se sent rural et urbain.

Mais le sujet qui le passionne reste celui du transport. Lui, le gaulliste social, paraphrase et affirme « Tout le monde a été, est ou sera de passage en Essonne ! » Car l'Essonne est au centre d'un vaste de transports et d'échanges qui lui donne une situation stratégique. Il y a Orly, bien sûr, mais aussi deux autoroutes A6 et A 10 et la liaison par la francilienne, ce qui met Paris à moins d'une demi-heure et permet de contourner Paris pour rejoindre les autoroutes du nord et de l'est. Et puis aussi trois RER et Massy, véritable nœud ferroviaire.

Il a encore beaucoup à nous dire. Le plateau de Saclay, les lieux de formation et de recherche, les atouts touristiques, mais il accepte de parler aussi de lui et de politique.

Pour regretter un « assèchement de la vie politique ». La disparition des partis, lieux de confrontation et de formation. Là se créait la pensée et le corpus politique. Il soutient la démarche de Xavier Bertrand ou d'Aurélien Pradié, cherchant toujours à privilégier les convictions à un calcul personnel.

Du reste, avec son parcours, il semblerait logique qu'il aspire à un poste de ministre des Transports. Mais, il ne semble pas y penser, même quand il se rase.

« Si je me suis engagé, c'est parce que j'aime les gens, j'aime aider, trouver des solutions. Vous savez, cela se voit quand on fait semblant. »

Au moment de quitter le bar, il entame la conversation avec un passionné de boxe installé à la table voisine et ils se trouvent des points communs. On a l'impression qu'il aimerait continuer la conversation, mais le planning d'un Président de département est chargé. On l'attend déjà pour un dîner avec des maires.



"Je crois en l'avenir de la France donc je crois en l'avenir des Départements."

François Durovray,
Président du Département de l'Essonne

Voyez-vous encore un avenir pour les Départements ?

Je crois en l'avenir de la France donc je crois en l'avenir des Départements. Parce que l'histoire des Départements et celle de la France sont intimement liées depuis leur création en 1790.

Par ailleurs, ils représentent la bonne échelle de gouvernance du territoire. Je ne dis pas ça car je suis Président de Département, si on me démontrait la pertinence d'un autre échelon, je saurais l'entendre

Mais j'en suis convaincu, le Département correspond à la bonne taille qui permet de conjuguer proximité et efficacité. Nous l'avons d'ailleurs vu pendant la crise covid! Evidemment, on pourrait imaginer des regroupements... A l'image de ce qui a été fait dans le Berry par exemple avec le Cher et l'Indre ou comme l'Alsace ou la Savoie. Cela va dans le sens de l'idée des 50 départements de Michel Debré, autour d'un million d'habitants, à laquelle je suis favorable.

Au-delà de ce maillage du territoire, chaque niveau de collectivité a un ADN. Aux Régions, l'attractivité, la compétitivité et l'international. Aux Départements, la cohésion sociale et territoriale.

Or, pour que notre pays relève les défis de l'avenir, ces questions de cohésion sociale et territoriale apparaissent fondamentales.

J'espère donc et surtout je souhaite, un grand avenir aux Départements.

Ils ont la capacité de relever les défis du XXIème siècle. Ceux-là sont de trois ordres: transition écologique, transition démographique, avec notamment le bien vieillir, et transition digitale, avec l'éducation et les usages numériques.

Vous n'évoquez pas la transition démocratique alors que les résultats aux récentes élections ont montré le désintérêt des électeurs ?

Evidemment, il y a un défi démocratique indéniable. Et c'est encore une fois les Départements qui peuvent apporter une réponse à la crise démocratique. Hors métropoles le Conseiller départemental est connu. On ne le dira jamais assez : nous sommes de véritables élus locaux,

qui vivons et agissons pour le quotidien des français, de la naissance à la fin de vie. Alors, il faut peut-être faire évoluer le mode de scrutin, a fortiori dans les Départements jugés urbains et proches de métropole comme l'est l'Essonne en instaurant un véritable conseiller territorial (fondant ainsi les fonctions de conseiller régional et départemental). C'est un de mes points d'accord avec Xavier Bertrand.

Cela signifie que les élus de votre département sont peu connus ?

Il est indéniable qu'ils sont moins connus que les élus d'un département rural, Président inclus!

Cette crise démocratique, ce désintérêt électoral réel, se nourrit d'un sentiment, parfois brutal, de déclassement chez nos concitoyens, avec le sentiment que l'État ne répond plus présent, ce qui est un choc énorme. On perçoit un sentiment de défaillance des services publics régaliens qui protègent et émancipent : la police, la justice, l'éducation et la santé.

La crise démocratique sera, il me semble, résolue lorsque l'on pourra réenchanter l'avenir et montrer aux Français qu'ils ont une place dans quelque chose de plus grand qu'eux. C'est évidemment le pays, mais c'est aussi l'échelle départementale.



Les citoyens manquent de lisibilité sur les compétences des collectivités...

Je pense que nous avons la capacité d'écrire un avenir pour chaque citoyen dans sa commune, dans son département et dans son pays. Mais cela signifie écouter ses concitoyens, aller à leur rencontre, échanger, débattre et proposer. C'est le rôle des élus, et notamment des élus départementaux.

Le vrai sujet est là ! Plutôt que de discuter du nombre de collectivités, ou du niveau de collectivités, il faut oser clarifier les compétences, arrêter les financements croisés qui nous fatiguent, et qui font perdre du temps...

Chaque collectivité a sa logique, et son ADN, mais il faut en revanche clarifier. La loi 3DS ne l'a hélas pas fait. J'appelle de mes vœux à une vraie réforme de la décentralisation afin que les élus locaux disposent d'une responsabilité claire et exclusive, et des moyens de la mettre en œuvre surtout.

Clarifier les pouvoirs, cesser d'infantiliser les élus ; voici les vrais enjeux.

Toujours sur les réponses à la crise démocratique...vous effectuez depuis le printemps dernier un « Tour de France de l'Essonne ». Pouvez-vous nous en parler ? Quand quel but ?

Bien sûr, je fais ce « Tour de France de l'Essonne » depuis plusieurs mois pour rencontrer les habitants, échanger avec eux sur la pratique démocratique, et voir comment construire quelque chose ensemble. Objectif : un échange en direct et sans filtre avec les Essonnais, tout simplement.

Je dis « Tour de France » car nous avons coutume de dire que l'Essonne est une véritable petite France, urbaine et densément peuplée au nord et rurale, plus agricole au sud.

Acteurs associatifs, bénéficiaires du RSA, collégiens, séniors, agents publics, salariés, entrepreneurs... Je profite de ces moments pour échanger avec celles et ceux que nous n'entendons que trop peu. Je n'ai bien sûr pas attendu ces derniers mois pour me rendre à leurs rencontres. Mais bien souvent, nos échanges, hélas trop brefs sur le terrain, ne me permettaient pas un dialogue aussi approfondi que je le souhaitais.

Car les événements de ces dernières années et les retentissements qu'ils ont eu sur notre société et notre démocratie, plus fracturées que jamais, ne peuvent être ignorés. De même que la remise en cause des expertises et des décisions prises par des élus pourtant légitimes.

Comment ramener les citoyens aux élections ? Que faut-il et veulent-ils changer dans notre société ? Qu'est-ce qui nous porte collectivement ? Quelle est la vision de notre territoire ?

Voilà quelques-unes de mes interrogations.

En tant que Président de Département, je ne peux rester indifférent à la colère exprimée par mes concitoyens dans les urnes ou - plus inquiétant encore - par ceux qui ne s'y rendent plus car ils « n'y croient plus ».

Ces échanges se déroulent dans le respect, l'écoute et sont d'une grande richesse. Ils me confortent souvent dans mes opinions, parfois ils viennent les bouleverser. De manière générale, ils me renforcent dans la conviction que c'est ensemble que nous parviendrons à redonner du crédit à la parole publique et à refaire société. Nous en sommes collectivement capables.

Qui rencontrez-vous dans votre Tour de France ?

Les Essonnais encore une fois ! Des jeunes, des artisans, des membres d'associations, des libéraux, des retraités... tout le monde et c'est l'objectif comme je vous le disais ! J'ai, par exemple, participé dernièrement à un repas des anciens, et à table les gens m'ont parlé de la route qui passait devant chez eux sans savoir que



c'était une route départementale, et donc que j'en étais responsable. Ce sont donc des échanges très libres encore une fois. L'idée est d'aller davantage au contact des personnes que nous avons moins l'habitude de voir dans l'exercice de notre mandat local.

J'ai également échangé avec des aides-soignants dans le cadre de cette démarche. En pratique je rencontre un panel de 10 à 15 essonniens pendant 2 heures et cela nous permet d'avoir de vrais échanges de fond.

Quand je me déplace pour une inauguration, on voit globalement les mêmes personnes, et dans les communes, il y a une distance avec le Président du Département. Je veux justement casser cette distance et aller directement au contact.

Ne pensez-vous pas que le non-cumul des mandats a créé une coupure avec la base ?

Cette coupure n'existe pas à mon sens chez le Président de Département qui a un mandat local. Je suis, par exemple, premier adjoint dans ma commune de Montgeron et Président de l'agglomération Val d'Yerres - Val-de-Seine. Je suis sur le marché le samedi pour prendre le pouls, échanger. D'une part, ce sont les électeurs de mon canton, et en plus c'est mon thermomètre ! Comment un élu peut-il sentir les choses et agir s'il est coupé du quotidien de ses concitoyens ? Impossible selon moi ! Du moins ce n'est pas ainsi que je conçois mon mandat.

Avec la crise sanitaire et celle des Gilets jaunes, le regard sur le Département va-t-il changer ?

J'en suis convaincu oui. Après il faut le dire, nous avons été agiles, mais à bas bruit. Nous n'avons par exemple pas convoqué les caméras pour montrer que nous donnions des masques... Nous avons été là simplement : en coordonnant l'action avec les communes, en échangeant avec l'ARS, en dialoguant avec les régions et, surtout, en étant à l'écoute de nos concitoyens.

||

Le Département possède une réelle force de frappe que n'ont pas forcément les communes, concentrées dans le quotidien, mais une véritable proximité que la Région ne peut avoir.

Nous avons su innover et être efficaces pendant le Covid, mais sans tambours ni trompettes !

Sanitaires, sécuritaires, sociales aujourd'hui... Les différentes crises ont façonné et augmenté notre capacité de résilience. Aujourd'hui, nos collectivités doivent désormais faire face aux cyberattaques. On sort un peu épuisé des crises, disons-le, mais renforcé !

Quels sont vos rapports avec l'Etat ?

Je suis jacobin de base. Mais, je dois l'avouer, plus je suis Président de département, moins je suis jacobin... Je demeure bien sûr très attaché à l'État mais je me navre de constater un affaïssissement de ce dernier parfois. Le constat est sévère selon moi : moins l'État a d'argent et plus il régleme.

Je ne remets pas en cause l'action des Préfets, toutefois ; j'ai en effet la chance d'avoir un Préfet très à l'écoute sur mon territoire avec lequel j'échange régulièrement. Nous avons tous les deux à cœur les intérêts de l'Essonne et nous savons adapter les règlements à l'échelle locale. Mais la machine bureaucratique étatique ne nous aide parfois pas !

Deux exemples concrets pour illustrer cela : récemment, je reçois une mise en péril concernant un parc du XVIIIème siècle, et nous travaillons à la restauration du lac conformément aux directives de la DRAC. Nous réalisons le projet en ce sens et la DRAC le valide. Quelques jours plus tard, je reçois un courrier de la direction de l'environnement qui m'informe d'une amende de 50.000€ pour avoir abattu des arbres !

Second exemple, le Département restaure Méréville, un château magnifique du Sud Essonne qui menace de s'effondrer. La DRAC m'ordonne d'effectuer les travaux, nous étions de toute façon prêts à les faire. Le lendemain, je reçois un courrier de la Direction de l'environnement m'interdisant de faire des travaux en raison de la présence de chauves-souris protégées observées pendant un an dans leur milieu naturel... Heureusement, avec le préfet nous avons trouvé une solution et nous allons déplacer les chauves-souris. Mais vous voyez, deux services régionaux sous la tutelle du même préfet de Région nous posent des obligations diamétralement opposées...

Heureusement que les volontés humaines - Etat et collectivité en l'espèce - sont parfois là pour aller au-delà des folies bureaucratiques françaises !

Fut une période où le préfet avait la tutelle sur toutes les administrations d'État...

Je suis pour qu'un préfet ait une réelle autorité sur l'ensemble des services et qu'il y ait un dialogue exigeant avec le Président de Département. Je suis également favorable à laisser davantage de marges de manœuvre aux élus, notamment pour expérimenter, sous le contrôle du préfet.



Dans le cadre intangible de la République une et indivisible, l'Etat doit permettre l'autonomie, favoriser l'émancipation, promouvoir les libertés locales.

Sans cela, notre pays étouffera sous la verticalité, j'en ai peur.

Jugez-vous qu'il y ait un travail de partenariat avec l'État, ou pensez-vous, comme certains l'affirment, que l'État vous prend pour ses sous-traitants ?

Je veux penser que nous sommes partenaires mais cela est parfois compliqué ! Là encore, je veux vous donner un exemple concret : nous avons fait le choix en Essonne, avec la majorité que je porte, de candidater pour l'expérimentation du versement du RSA sous conditions. Je pense, en effet, qu'en contrepartie des 15 ou 20 heures de travail, le bénéficiaire doit voir son RSA augmenter. Il faut créer un cercle vertueux, sinon il n'y aura aucun effet incitatif !

Dans le cadre de cette expérimentation, il faut donc laisser une marge de latitude à nos professionnels vis-à-vis des bénéficiaires, et que tout ne soit pas corseté en amont par l'État.

Je souhaite donc une véritable expérimentation avec, bien sûr, une discussion avec l'État et non une reprise en main par l'administration centrale de notre action locale. Nous verrons par la suite comment cela se passera.

Les Départements se plaignent beaucoup de leurs situations financières, mais on constate par exemple de bonnes DMTO. Les départements ne crient-ils pas un peu trop au loup ?

Je ne suis pas d'accord. Nous avons en effet eu des recettes dynamiques, notamment les droits de mutation mais aussi les taxes foncières, depuis le milieu des années 2010 mais nous avons aussi dû faire au même moment face à des dépenses supplémentaires : RSA, protection de l'enfance et vieillissement.

Aujourd'hui, nous sommes dans le dur, pardonnez-moi l'expression ! Il y a un retournement, des DMTO (*droits de mutation à titre onéreux*) en baisse, des dépenses en hausse. C'est ce qu'on appelle un effet ciseau. L'année prochaine, nous aurons 100 millions de dépenses supplémentaires sur un budget d'1,2 milliards d'euros, notamment avec 30 millions supplémentaires pour assurer les mesures de l'État liées au Ségur¹, au point d'indice², ou au RSA, 30 millions sur la hausse des coûts de l'énergie, des matériaux et des denrées alimentaires, 10 millions sur les sapeurs-pompiers, et les 10 millions supplémentaires qu'on retrouve chaque année sur le volet social.

Les dépenses liées à la protection de l'enfance ont ainsi augmenté de 25% en trois ans, notamment avec une hausse des informations préoccupantes (alertes sur un mineur en danger) et la mise en œuvre de la loi Taquet. Pour illustrer, nous sommes donc passés de 160 à 200 millions d'euros de dépenses en ce qui fait de la protection de l'enfance le premier poste de dépenses du Département, devant le RSA !

L'Essonne voit par ailleurs sa démographie s'accroître avec des actifs et des jeunes familles qui n'ont plus les moyens de se loger à Paris. Un collégien, c'est 1 000 euros sur une année et nous en accueillons près de 1000 par an.

Que pensez-vous de la loi Notre, et des compétences transférées à la Région ?

Je ne suis pas choqué que les Conseils Régionaux soient chefs de file sur l'économie. Mais dans une grande région comme l'Île-de-France, il est essentiel de développer des relations partenariales avec des antennes départementales afin d'accompagner les petites et les moyennes entreprises. Les relations sont fluides avec la Région sur ce sujet et les compétences claires. C'est hélas parfois l'État qui peut compliquer la tâche comme évoqué précédemment !

Vous vous intéressez beaucoup à la thématique des transports. Allez-vous récupérer la gestion des routes nationales ?

Non. Le Département a en effet repris un tronçon de la RN6 mais cela était avant la loi.

Revenons sur la loi 3DS que je considère comme une terrible occasion manquée. Sur l'exemple des routes, nous aurions dû avoir un « *grand deal* » avec l'État. Les Départements reprenaient alors les 10.000 kms de routes nationales car ils possèdent la technique pour le faire, en contrepartie de leviers financiers, bien sûr nécessaires, pour assurer la remise à niveau et assumer le fonctionnement.

Mais l'État a refusé de nous donner les moyens de décider. Il n'y a donc *in fine* que 15 départements qui s'inscrivent aujourd'hui dans la démarche de reprendre la gestion de leurs routes nationales. Et dans ceux-ci, plusieurs vont abandonner car l'État ne donne aucune information sur les plans, le coût, etc.

Il est surprenant de vouloir transférer des compétences sans les accompagner de moyens.

En parallèle, dans certaines régions, ces routes vont être gérées par les Régions, donc on va perdre en lisibilité et cela va coûter plus cher... C'est le parfait exemple de ce qu'il ne fallait pas faire... !

¹Le Ségur de la santé a acté la revalorisation des salaires du personnel soignant travaillant dans certains établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, financés par les départements.

²A la suite de l'annonce par l'Etat de la revalorisation de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires.

Vous aspirez à devenir ministre des transports ?

Franchement ce n'est pas le sujet dans la période que nous vivons ! Pour tout vous dire je me suis intéressé à la thématique des mobilités au début des années 2000 car je venais d'être élu d'un territoire très dépendant des transports. C'est une réelle préoccupation pour mes concitoyens et je suis effectivement devenu passionné par ce sujet.

Je veux être clair, ma priorité et mon parti c'est l'Essonne. C'est mon ambition mais aussi une réelle vocation car je ne m'y vois pas autrement que pleinement engagé.

Par ailleurs, être élu d'un Département d'1,3 millions d'habitant me permet de pouvoir mener des expérimentations, suivre de près des politiques menées depuis 2015, en initier d'autres avec ma majorité. Je suis en effet de ceux qui estime que c'est du local, du territoire que naissent et viennent les solutions au global.

C'est d'ailleurs un reproche que l'on peut faire aujourd'hui à nos gouvernants, ils n'ont parfois plus pied, sans le vouloir bien sûr, avec le quotidien des Français, avec le territoire.

C'est une vision et un combat que je partage avec Xavier Bertrand, il faut redonner du souffle mais surtout du concret dans nos politiques, surtout en France et pas seulement à Paris !



Au fond, vous êtes un vrai départementaliste !

Bien sûr, je suis d'ailleurs celui qui avait lancé le mouvement pour conserver les numéros sur les plaques d'immatriculation! Et cela va bien au-delà du symbole...

Par ailleurs, lorsqu'on est Président de Département, on est bien sûr fier de son territoire, mais tous les territoires du pays sont connectés et unis, par nos compétences départementales comme par nos complémentarités locales. En outre, tous les départements de France ont des liens avec l'Essonne, par les communications avec l'aéroport d'Orly et le TGV de Massy bien sûr, mais aussi avec la recherche et l'innovation sur le plateau de Saclay. Ce qui s'invente en Essonne est ensuite fabriqué dans le reste de la France!

Comment est né votre passion pour les territoires et la politique ?

Ce n'est pas un héritage familial. J'ai grandi en Essonne, à Bures sur Yvette et j'ai commencé à militer à l'âge de 16 ans au RPR, je faisais alors campagne pour Jacques Chirac. Mon premier appel en politique ! Je suis ainsi devenu Président des Jeunes RPR de Bures-Orsay puis responsable départemental. J'ai été le premier lors de la campagne de 1995 à offrir des pommes aux gens qui venaient aux rassemblements de Chirac avec un ami dont l'oncle avait un verger et qui nous avait offert des tonnes de pommes !

En parallèle, j'ai suivi des études de droit public et de gestion des collectivités locales parce que je souhaitais devenir élu, m'engager pour mon territoire. Cela peut paraître surprenant à un tel âge mais c'était pourtant bel et bien le cas ! J'ai ensuite gravi les échelons un à un en étant collaborateur d'élus, puis élu municipal puis régional et depuis 2015 président du Département de l'Essonne.

En somme je suis très lucide sur le fait que ce sont les Essonniens et eux seuls qui m'ont « fait » et non un parti politique.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Je suis un optimiste résolu et lucide ! Notre paysage familial est en train de changer profondément sous l'effet de phénomènes multiples, implacables, radicaux. Il y a beaucoup à réinventer et notre rôle consiste à proposer une vision et tracer un chemin. Il sera difficile mais nous sommes capables de construire un sursaut. J'essaie d'embarquer sur mon territoire les bonnes volontés et de tirer les Essonniens dans une aventure plus grande qu'eux.



Fiers d'être Essonnien!



Conception : CD91/DCI

Essonne
TERRE D'AVENIRS

Le nouvel étendard du Département de l'Essonne

essonne.fr      



Une nouvelle identité pour une nouvelle ambition

Le Département de l'Essonne a dévoilé en octobre dernier sa nouvelle identité visuelle lors d'une grande soirée organisée sur le Campus de Centrale-Supélec, en présence de 500 personnes. Plus moderne et élégante, cette nouvelle image symbolise l'authenticité du territoire et sa dimension avant-gardiste.

Depuis trente ans, le logo du Département de l'Essonne marquait l'identité de la collectivité. Sa typographie et son format étaient cependant devenus obsolètes et, surtout, manquaient de lisibilité pour le public. Il était donc nécessaire de le changer afin de mieux mettre en valeur la collectivité et son territoire.

Inspiré notamment du blason du département, il fait à la fois référence à la

géographie de l'Essonne, à travers ses 13 cours d'eau, et à son rayonnement, qu'il soit historique, culturel, scientifique ou encore technologique. Son « e » final, mis en exergue traduit les ambitions du Département pour le territoire et pour les Essonnais : Education, Excellence, Ecologie, Emploi, Energie, Exemplarité.

Cette évolution est le fruit d'une large consultation avec les élus départementaux,

toutes sensibilités politiques confondues, et a fait l'objet d'un véritable consensus.

Cette nouvelle identité va contribuer à accroître l'attractivité de l'Essonne, tant sur le plan touristique qu'économique, pour y attirer des visiteurs, des investisseurs et des talents. Elle complète la démarche entreprise précédemment avec l'élaboration du Livre Blanc 2040 qui a tracé les grandes lignes de nos ambitions pour le territoire.



Un territoire de culture et de patrimoine

L'Essonne abrite de nombreux sites emblématiques comme St-Sulpice-de-Favières sélectionnée en 2022 parmi les villages préférés des Français, la propriété Caillebotte à Yerres qui a été désignée l'année dernière monument préféré des Franciliens, la forteresse de Dourdan ou encore l'opéra de Massy. Le Département est aussi propriétaire de sites qu'il entretient et faire vivre pour contribuer à la vitalité culturelle du territoire et faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre : le Domaine départemental de Chamarande, qui accueille un prestigieux Fonds d'art départemental contemporain, le Domaine départemental de Méréville, le Domaine départemental de

Montauger, la maison-atelier de l'artiste Foujita et le musée français de la photographie. Parmi ses grands projets figurent la restauration hydro-écologique des jardins et l'installation au printemps 2023 d'un pont conçu par l'artiste Othoniel au Domaine de Méréville, la rénovation du château du Domaine de Chamarande et le soutien au futur pôle de création et de restauration des œuvres du Centre Pompidou à Massy, qui verra le jour en 2025. Le Département a également créé « Essonne en Scène », un grand festival de musique au Domaine de Chamarande qui allie concerts, arts et gastronomie.





Un territoire de sciences et d'innovations

L'Essonne est une terre d'accueil de la recherche et des sciences avec le CEA, implanté depuis 1952, le synchrotron Soleil à St-Aubin, l'INSERM, et le Génomole à Evry, où sont établies les premières cartes du génome humain entre 1992 et 1996. Aujourd'hui, d'autres sites, comme Neurospin, font rayonner le territoire à l'international. A côtés de ces pépites, de grandes universités et écoles attirent étudiants et chercheurs comme CentraleSupélec, Polytechnique, l'Ensta, TélécomSudParis ou encore l'université Paris Saclay, classée à la 16e place du classement international de Shanghai, et

l'université d'Evry. Ce rayonnement s'incarne par des talents comme Alain Aspect, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'université Paris-Saclay et à Polytechnique, qui s'est vu décerné en septembre le prix Nobel de physique. Enfin, le plateau de Saclay va accueillir les centres de recherche et d'innovation d'IBM et de LVMH. Le Département soutient les étudiants et le monde de la recherche. Il a en particulier noué un partenariat avec l'Université Paris-Saclay pour faire découvrir le monde de la recherche scientifique aux collégiens.



Un territoire de sport

Le sport a une place importante en Essonne, avec notamment le Centre national du rugby à Marcoussis. Le Département s'en engagé à accueillir la flamme olympique pour mettre un coup de projecteur sur l'Essonne à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et profiter de l'engouement autour de rendez-vous sportifs internationaux. Le Département avait auparavant signé en 2020 la convention « Terre de Jeux 2024 » avec le Paris 2024. Dans ce cadre, le Stade départemental Robert Bobin a été labellisé Centre de Préparation aux Jeux pour pouvoir accueillir des délégations étrangères en 2023 et 2024. Tout au long

de l'année, la collectivité soutient les clubs et comités sportifs pour ouvrir la pratique du sport au plus grand nombre, ainsi que le sport de haut niveau. Il a ainsi créé le dispositif « Ambassadeurs du sport » pour créer du lien entre les sportifs de haut niveau et les jeunes essonnien. A cela s'ajoute la volonté de développer les sports de nature dans les espaces naturels du territoire avec par exemple la création de parcours sportifs et le lancement d'une application baptisée Explor'Essonne qui met à disposition plus de 50 circuits de randonnées et 38 sites naturels gérés et aménagés par la collectivité.





L'Essonne en chiffres

- **1,3 million** d'habitants
- **Près de 40%** des Essonniens ont moins de **30 ans**
- **Plus de 1 800 km²**, soit **15%** de l'Île-de-France
- **194 communes** et **21 cantons**
- **45%** de terres agricoles, **10%** de forêts
- **15%** de la biodiversité nationale



Culture

Près de 11 millions d'euros d'investissement en 2023



Numérique

Près de 60 000 ordinateurs portables gratuits distribués aux élèves de 6^e et à leurs enseignants depuis 2020



Collèges

100 collèges publics entretenus par le Département
90,4 millions d'euros d'investissement pour 2023
40 000 demi-pensionnaires



Sapeurs-pompiers

2700 sapeurs-pompiers dont 63% de volontaires dans 50 centres de secours. Le Département finance le Service départemental d'incendie et de secours à 100%



Petite enfance

13 500 enfants et leur famille reçus par les PMI dans l'année de leur naissance, soit 75% des naissances en Essonne



Personnes âgées

7 maisons de retraite accueillant 675 résidents, gérées par le Département
Prix du meilleur groupe d'EHPAD en 2021



Environnement et développement durable

125 millions d'euros d'investissement sur 2022-2028 (espaces naturels sensibles, aide à la rénovation des logements, projet de légumerie départementale)



Mobilités

Près de 1400 km de routes départementales entretenues par 90 agents
40 millions d'euros pour le Plan vélo

Essonne : des atouts économiques et résidentiels



Zoé Leroy,
directrice des
éditions
Héliopoles

L'Essonne a plus d'une ressource pour développer son dynamisme économique et son attractivité résidentielle, comme le montre le guide S'installer en Essonne, publié en 2022 par les éditions Héliopoles, en partenariat avec Essonne Développement et le Conseil départemental de l'Essonne. Morceaux choisis extraits du guide sur les atouts économiques de l'Essonne.

Bassins d'emplois

Le département compte deux grands bassins d'emploi, l'un autour d'Évry et de Corbeil-Essonnes, l'autre au nord dans un périmètre englobant le plateau de Saclay, Massy, Palaiseau et le parc d'activités de Courtabœuf. L'obsession des aménageurs de l'Essonne a été de créer les conditions pour permettre l'installation de nouvelles entreprises afin de procurer aux futurs Essonnais un emploi proche de chez eux. Ce fut le cas à Évry. Les créations d'emplois dans les parcs d'activités locaux ont accompagné la forte croissance démographique. Au nord, le parc d'activités de Courtabœuf se targue d'être le premier de France et un des plus vastes en Europe avec ses 450 ha et plus d'un million de m² d'immobilier. 1 200 entreprises des secteurs industriels et tertiaires employant 24 000 salariés y sont installées. De son côté, la ville de Massy a restructuré son pôle d'activités autour de ses trois gares (TGV, RER B et C) pour créer le quartier d'affaires Atlantis qui accueille de nombreuses entreprises du tertiaire dont le siège social du groupe Carrefour. [...]

Infrastructures

Dessertes aériennes, ferrées, routière... l'Essonne fait le plein ! L'Essonnien qui voyage pour ses affaires ou son plaisir n'est jamais loin de l'aéroport Roissy et tout près de celui d'Orly, situé sur le territoire essonnien, d'où il peut rallier de grandes villes d'Europe et les métropoles régionales [...] avec la gare d'interconnexion de Massy-TGV qui permet de se rendre à Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Lille ou encore Bruxelles sans passer par Paris. Les responsables politiques et les milieux économiques, qui se sont battus pour faire plier la SNCF qui ne voulait pas de ce projet, passent aujourd'hui pour des visionnaires. L'essor économique du département a également correspondu avec la construction, à partir des années 1960, des deux autoroutes A6 et A10. L'Essonne est également desservie par les RN7 et RN10 ainsi que par la Francilienne, sorte de super-périphérique parisien desservant une importante partie de la grande couronne. [...]

Un puits de sciences

Le plateau de Saclay était encore couvert de champs quand, dans les années 1950, le CEA a implanté dans le modeste village de Saclay le plus important de ses 10 centres de recherche nucléaire. Dans cette même période, le CNRS s'installait à Gif-sur-Yvette. [...] Aujourd'hui, le campus Paris-Saclay est un cluster scientifique et économique de réputation mondiale. « *Ce qui caractérise le pôle de Saclay, c'est qu'il est extrêmement ouvert. Pratiquement toute la gamme des sciences et des technologies y est représentée,*

contrairement à ce que l'on voit dans d'autres pôles régionaux. L'écosystème de Paris-Saclay est sans équivalent », relève Pierre Veltz, ancien P.-D.G. de l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay. Le pôle rassemble la crème de l'enseignement supérieur et de la recherche académique à travers deux entités aux vocations différentes. D'un côté, l'Institut polytechnique de Paris qui fédère cinq grandes écoles d'ingénieurs dont Polytechnique et l'École nationale supérieure de techniques avancées. De l'autre, l'Université Paris-Saclay, héritière de l'Université scientifique d'Orsay, dans laquelle se regroupent entre autres l'École nationale supérieure, l'Institut d'optique – une institution plus que centenaire, leader en photonique – ou encore CentraleSupélec. [...]

Investissements en R&D

[...] Danone Research a été le premier à installer un centre de recherche sur le territoire du cluster Paris-Saclay dès 2002. Le géant de l'agroalimentaire a été rejoint par l'EDF Lab, dont les bâtiments circulaires ont été achevés en 2016. Dans le même temps, le Japonais Horiba, spécialiste de l'instrumentation scientifique, s'installait dans le quartier Polytechnique pour se rapprocher de l'Institut d'optique Graduate School. Plus récemment, IBM a ouvert un centre dédié aux recherches en intelligence artificielle, alors que se créait l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France ayant pour ambition de devenir un centre mondial d'innovation et de formation. Le cluster continue d'attirer les investisseurs, comme les laboratoires Servier et leur institut de R&D qui rassemblera quelque 1 500 chercheurs. [...]

Incubateurs

Depuis la création en 2005 d'Incuballiance, l'incubateur mutualisé de Paris-Saclay implanté à Orsay, 445 projets ont été accompagnés et 326 entreprises créées, dont cinq sont aujourd'hui en bourse. L'Essonne compte de nombreux autres incubateurs qui dépendent de grands établissements d'enseignement technique, comme l'IMT Starter des écoles Télécom SudParis à Évry ou le Drahi-X-Innovation Center de l'École polytechnique, ou d'initiatives privées. C'est le cas du WAI (We Are Innovation) de BNP Paribas à Massy ou encore du Garage Nokia à Nozay qui permet aux salariés du groupe de créer de nouveaux produits, notamment dans le domaine des objets connectés et de la 5G.

Pépinières

Le Magellan est la plus ancienne pépinière d'entreprises d'Essonne (1991). Implanté en bordure de la RN7, à Évry-Courcouronnes, l'établissement accueille une quarantaine d'entreprises. Plusieurs autres intercommunalités ont créé leur lieu pour héberger les jeunes pousses, comme l'agglomération Cœur d'Essonne ou encore l'agglomération Paris Saclay qui en pilote quatre via la société publique locale Wipse (Welcome in Paris-Saclay Entreprises). La CCI Essonne gère deux pépinières : une généraliste à Morangis, une thématique, Genopole Entreprises, pépinière de 2 500 m2 dotée d'équipements spécifiques. Autre pépinière spécialisée et située sur le campus Teratec, le pôle français du Calcul Haute Performance accueille les entreprises du domaine de la simulation et est doublé d'un hôtel d'entreprises. [...]

Les pôles de compétitivité

Créé en 2005, Systematic s'est imposé comme pôle européen des technologies de rupture. Il fédère 900 acteurs économiques, institutionnels ou académiques dont 600 start-up. Les travaux de Systematic portent sur six domaines technologiques : science des données et intelligence artificielle ; cyber-sécurité ; infrastructures digitales et Internet des objets ; ingénierie digitale ; optique et photonique ; open source.

Quatre autres pôles soutiennent l'économie essonnoise : Medicen, ASTech, NextMove et Cap Digital. Labellisé lui aussi en 2005, Medicen Paris Region a pour ambition de hisser l'Île-de-France au rang de leader européen industriel dans le diagnostic, la thérapeutique et les technologies avancées pour la santé humaine. ASTech Paris Region soutient des projets de recherche dans les domaines de l'aviation et de l'aéronautique, afin de conforter la filière aéronautique et spatiale francilienne figurant parmi les leaders mondiaux. NextMove est le pendant d'ASTech mais pour la mobilité du futur. Partagé avec la région Normandie, ce pôle rassemble des industriels franciliens de l'automobile et de grandes institutions telle l'UTAC (Union technique de l'automobile et du cycle), qui utilise les installations de l'ancien autodrome de Linas-Monthléry pour tester ses voitures autonomes. Enfin Cap Digital (pôle européen des innovations numériques) et Advancity (recherche sur la ville durable) ont fusionné pour travailler à la transformation numérique et écologique de la ville du futur.

Tiers lieux

L'Essonne compte une cinquantaine de tiers lieux (coworking, centres d'affaires, fablab...), encouragés par l'Île-de-France et le Conseil départemental. [...]

L'essentiel des implantations se situe dans la partie la plus urbanisée du département et notamment près des gares, ce qui est logique au regard du marché. Il faut toutefois saluer des initiatives originales en secteur rural, comme Coworkgreen, un espace de bureaux partagés installé à Saclas, ou Le Bastion, à Boissy-sous-Saint-Yon, qui veut « réenchanter nos campagnes » en facilitant les projets d'entreprises portant sur la transition écologique. [...]

Les départements au catalogue des « Guides s'installer »

D'abord tournées vers les métropoles françaises et internationales et les agglomérations, les éditions Héliopoles ont ouvert leur collection aux départements en 2019. Après le Calvados, le Cher, le Vaucluse et l'Essonne, le Loir-et-Cher paraîtra en librairie en mai 2023. « Le département est certainement le meilleur périmètre pour nos guides, souligne Zoé Leroy, directrice de la maison d'édition. En effet, qu'il s'agisse de foyers ou de chefs d'entreprise, cela ouvre une variété de projets d'installation aux candidats à la mobilité et cela permet au territoire de proposer des solutions radicalement différentes sans sortir de leur département. » « Les guides s'installer » sont diffusés en librairie et, pour chacun d'entre eux, un partenariat est mis en place entre l'éditeur et la collectivité sous forme d'achat d'exemplaires.



The image shows the cover of the book 'S'installer en Essonne' on the left, which features a photograph of a village with a church and a bridge over a river. The title is in large white letters on a green background. On the right, there is a stack of books with the 'ÉDITIONS Héliopoles' logo prominently displayed on the top book.

S'installer en Essonne, 168 pages, 19,80€ (éditions Héliopoles).

-Disponible en librairies et plateformes de vente en ligne, versions papier, ebook et abstract.

Et si l'Essonne était une île ?



Dans le cadre du #30DayMapChallenge, un défi en ligne dans lequel cartographes professionnels et autres amateurs de géographie rivalisent d'imagination, Lucas Destrem a décidé de prendre au pied de la lettre le nom de la Région Île-de-France, et donc d'en faire une île cernée par les eaux... Voici ici une version adaptée de cette carte, limitée au département de l'Essonne, un territoire très varié, reliant la Beauce rurale et agricole à la périphérie parisienne.

Les limites séparant ce département des autres (Eure-et-Loir, Yvelines, Seine-et-Marne, Loiret, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) deviennent des côtes découpées. Les localités « dans les terres » sont volontairement effacées. La localisation des ports se fait en fonction de l'aboutissement des principaux axes de communication que sont les routes majeures et les voies ferrées. La récurrence de ces derniers soulignent combien l'Essonne est un département connecté à ses voisins. Les lignes de chemin de fer, en se fondant dans l'« océan Parisien » ou la « mer du Centre », donnent naissance à des navettes maritimes, menant vers d'improbables autres îles... Le choix des noms des ports procède de la reprise des toponymes existants... mais certains sont adaptés. Remarquez les clin d'œil à l'univers marin : Dourdan-les-Sables, Montceaux-à-la-Plage... Bourgs et villes des confins de l'Essonne en deviennent les avant-postes.

Ce détournement géographique, au-delà de la simple plaisanterie, entend ainsi revaloriser les marges. Ces « bordures » sont aussi les fronts pionniers des dynamiques spatiales.



Originaire du Limousin, auquel il reste attaché, Lucas Destrem est titulaire d'une formation universitaire en géographie (Limoges, Genève et Lille). Il s'est spécialisé dans la valorisation du patrimoine, et a travaillé sur une mission d'inventaire du patrimoine industriel en Ariège de 2017 à 2022.

Cartographe amateur à ses heures perdues, il aime de longue date les cartes, les lieux, les paysages et tout ce qui relie les mots à la géographie, en particulier la toponymie et les stratégies de communication et d'aménagement des acteurs territoriaux. Il a également publié deux ouvrages aux éditions Mon Limousin, consacré aux rues de Limoges et aux points de vue panoramiques et tables d'orientation de Creuse et Haute-Vienne. Ses travaux sont à retrouver sur : lucasdestrem.com

Mondial de football : faut-il boycotter la culture populaire ?

« Culture populaire » : l'expression renvoie à cette somme de pratiques, de références et de repères qui, au fil du temps, solidement ancrés dans notre espace collectif, contribuent à construire et perpétuer une identité commune. Si rien n'est jamais intangible et que la « tradition » ne saurait être source d'inertie, attention cependant de ne pas sous-estimer, chez nos concitoyens, cet attachement légitime à des gestes ou à des rendez-vous qui sont autant de « marqueurs » sociétaux.

Souvenons-nous ainsi des polémiques nées de propos moralisateurs assésés par quelques âmes faussement révoltées, quand il s'agissait ici de dénoncer le Tour de France, là de sacrifier les sapins de Noël ou ailleurs d'exclure « l'aérien » du rêve des enfants.

La brutalité n'est jamais bonne conseillère, le dogmatisme non plus.

La remarque peut sans doute s'appliquer à certains débats autour de la Coupe du monde de football dont le coup d'envoi sera donné à la fin du mois. J'y reviendrai.

Comme président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, je mesure chaque jour la nécessité d'un contact permanent avec nos concitoyens, au risque de passer à côté de ces signaux, réactions ou questionnements qui « font » l'opinion, loin des oukases venus d'en haut.

Au cœur d'une époque qui n'affectionne guère l'esprit de nuance, il me semble en effet indispensable de construire ses arbitrages à l'aune d'une confrontation

saine et respectueuse de chacun, s'inspirant du bon sens, issu de réalités souvent complexes du terrain.

La pédagogie ne désigne pas un processus vertical mais bien un échange assumé qui vise à emporter la conviction plutôt qu'à culpabiliser celui qui pense différemment.

Ainsi, le futur Mondial de football organisé au Qatar donne lieu depuis plusieurs semaines à de ridicules appels au boycott qui frôlent parfois l'anathème.

Que les choses soient très claires : l'enjeu des droits humains ou le défi environnemental ne sont pas négociables et soulever ces questions structurantes est parfaitement légitime.

Mais où étaient en 2010 les donneurs de leçons de 2022 ? Ne fallait-il pas s'interroger lorsque, précisément, est intervenue la désignation du Qatar en tant que pays hôte ?

Aujourd'hui, à quelques heures du lancement de cette compétition planétaire, il faudrait donc renoncer à suivre ces matchs sous peine d'être taxé de complicité de pollution environnementale et de complaisance avec un régime devenu infrequentable. En cohérence, va-t-on mettre un terme à tout lien économique, stratégique ou militaire avec Doha ou bien se contenter d'interdire au « petit peuple » d'assister aux retransmissions cathodiques, juste le temps d'un tournoi sportif ?

À notre niveau, celui du département, territoire de proximité par excellence, se



Tribune libre par Philippe Gouet, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

règlent notamment les dossiers liés aux solidarités, au handicap, à l'éducation, à l'environnement... : chaque visite, chaque rencontre, est source d'un dialogue franc, toujours éclairants, tel un remède absolu contre le simplisme ou la caricature mais surtout loin de toute hypocrisie.

Or, ce que je tire de mes déplacements récents, c'est que les Français sont très majoritairement en attente de ce spectacle planétaire qui, tous les quatre ans, rime avec émotion, engouement, plaisir mais aussi convivialité et partage.

Les placer en position d'accusés potentiels, coupables de « pollution par destination » dans l'ultime ligne droite

avant le début de cette épreuve, c'est jeter à bon compte un voile pudique sur les vrais décideurs et c'est faire fi de décisions originelles auxquelles ils n'ont assurément pas été associés.

C'est une vraie composante de la « culture populaire » qu'on prétend ainsi bousculer, museler, comme pour mieux dissimuler un mécanisme politique vieux de dix ans, mais que certains esprits faussement offusqués semblent aujourd'hui découvrir.

Une fois de plus, on a le sentiment que cohabitent plusieurs France : d'un côté, celle des grandes métropoles d'où surgissent des mots d'ordre « chimiquement purs » - ce qui les rendraient impératifs et supérieurs - et de l'autre, celle, périphérique et populaire, qui ne se voit pas vraiment boycotter un événement dont elle n'a en rien défini le cadre mais auquel elle demeure par ailleurs très attachée.

Souvenons-nous de Nietzsche : « La culture, c'est avant tout une unité de style qui se manifeste dans toutes les activités d'une nation ». À méditer. Y compris après le Mondial...



« Cul par-dessus tête »



Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En parlant des changements auxquels nos citoyens sont confrontés, comme la transition écologique, l'immigration, le numérique, le déclassé social, le Président de la République, Emmanuel Macron, a décrit l'état de détresse de certains Français comme suit, je cite : "Nos concitoyens ont l'impression que, en quelque sorte, tout est cul par-dessus tête, que plus rien ne tient." Il a récemment encore repris cette expression au sujet de la pénurie de carburant que nous avons subie ce mois d'octobre, en déclarant : "On va partir cul par-dessus tête !".

Ce qui me frappe, sans doute comme beaucoup de Français, c'est que tout ou presque est aujourd'hui « cul par-dessus tête » dans le monde dans lequel nous vivons :

- une pandémie qui nous a paralysé et a montré toutes nos fragilités (mais aussi notre résilience).
- une guerre aux portes de l'Europe qui avait été construite pour être d'abord un vecteur de paix.
- une Europe cacophonique où la voix allemande est de plus en plus dissonante de la nôtre sur la défense, l'énergie, la démographie, la puissance budgétaire...
- un pays, le nôtre, qui s'apparente à de nombreux égards au « tiers monde » ou presque : des services de santé et d'éducation en souffrance, une pauvreté accrue, un accès au logement difficile, la nécessité pour chacun de limiter son confort (alimentation, chauffage, éclairage, mobilité...), la brutalité d'une transition énergétique et climatique qui accroît les coûts et la pénurie, un déclassé croissant qui fait que chacun a de plus en plus de mal à vivre de son travail ...

- un pays, le nôtre, qui est pourtant encore la cinquième puissance mondiale et qui voit son industrie, son agriculture, se déliter, ses transferts sociaux parmi les plus importants du monde ne pas suffire ni à endiguer les difficultés économiques et sociales de nombre de nos concitoyens, ni à remonter le moral de chacun (nous restons les champions européens du pessimisme).

- un pays, le nôtre, qui vit une crise démocratique, il suffit pour s'en convaincre de voir le spectacle que livre aujourd'hui à l'Assemblée nationale la Nupes ou le RN, qui n'est pourtant que la traduction du vote des Français, mais aussi le symptôme d'un profond malaise nous faisant osciller entre la passion tyrannique des minorités aux préoccupations qui relèvent de la crise civilisationnelle, et un risque populiste qui frappe à nos portes.

Si le Président de la République ne porte pas toute la responsabilité de cette situation, il l'a accélérée et amplifiée. Jouant sur les fractures, attisant les différences, instrumentalisant les passions, le « en même temps » a démolé nos derniers repères, a détruit sans construire et a renforcé les extrêmes comme jamais. La confiance, la sincérité, la cohérence de la politique conduite par le Gouvernement actuel ne sont pas suffisamment au rendez-vous. C'est d'abord une question de colonne vertébrale, de ligne claire, de vision pour notre pays, de comportement vis-à-vis de l'autre.



L'écoute n'est toujours pas au rendez-vous malgré les promesses.

Certes le dialogue semble aujourd'hui plus facile, l'espoir de la prise en compte de quelques-unes de nos préoccupations majeures revient doucement, sur le ZAN, sur la gestion de l'eau, sur les déserts médicaux, sur l'école... Mais rien n'est encore acquis et surtout d'autres signes sont bien moins ras-

surants sur l'éolien, sur la dette, sur l'encadrement des dépenses des collectivités, sur la reconnaissance de la singularité de nos collectivités territoriales, par exemple.

Agir pour l'intérêt général, avec bon sens, en sortant enfin de la bureaucratie, en faisant valoir la différenciation, doit être notre seule boussole. C'est celle que nous allons faire prévaloir au Sénat tant au sein du groupe de travail « décentralisation » mis en place par le Président Larcher pour répondre à l'appel du Président de la République quant à une réforme de notre organisation territoriale, qu'au titre de la commission des finances pour refonder le financement de nos collectivités territoriales (Cf. édito de novembre), ou encore en contribuant à la réflexion pour reconsidérer le pacte de stabilité européen et refonder une Europe qui sorte du dogme de la libre concurrence pour défendre d'abord notre souveraineté et notre autonomie en tout domaine (énergie, agriculture, industrie...), mais aussi en accompagnant de manière pragmatique et bienveillante nos territoires dans la recherche de réponses, de solutions, de financements, répondant aux engagements des élus locaux en faveur de leurs concitoyens au service desquels ils se sont placés.

L'ancrage s'enrichit du multiculturalisme, c'est une conviction. Mais c'est bien dans ce sens qu'il faut le considérer et non « cul par-dessus tête » !

La majorité silencieuse a fait « la queue » aux pompes à essence en octobre et se sent chaque jour davantage « dépossédée » dans un pays où la pénurie règne chaque jour davantage quand ce n'est pas l'inflation énergétique ou alimentaire, pendant que la France des minorités prospère sur la faiblesse des pouvoirs publics. C'est là encore l'illustration de ce « cul par-dessus tête », qui est une démission que nous ne pouvons accepter plus longtemps.

Je souhaite à chacune et à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes vœux pour une année 2023 au cours de laquelle je forme le vœu que nous puissions reprendre possession de notre récit national.

Départementalement vôtre.
Stéphane Sautarel

 GROUPE
DELBO PRESSE



LA GRANDE AUDITION DES TERRITOIRES

Livre disponible dès maintenant sur delbopresse.com

Actualités Politiques

Participation électorale

Tous les cinq ans, l'Insee ausculte la participation électorale. L'Insee vient de publier deux études sur la participation électorale aux scrutins présidentiel et législatif de 2022. Les résultats sont particulièrement inquiétants pour la vie démocratique de notre pays :

Un sixième des électeurs n'a voté à aucun des quatre tours, un gros tiers a voté à tous les tours, et...une petite moitié a voté par intermittence, plus souvent à la présidentielle qu'aux législatives. La participation croît avec le niveau de vie, avec le diplôme et - jusqu'à 80 ans - avec l'âge.

On note une forte dégradation de la participation au fil des 15 dernières années.

Communiqué de François Sauvadet, Président de Départements de France

Le Président de la République qui réaffirme sa volonté de faire « vraie décentralisation ». La Première ministre qui renonce au dispositif de sanctions financières à l'encontre des collectivités locales. Près d'un mois et demi après les Assises de Départements de France et les nombreuses sessions de travail avec le chef de l'État et son gouvernement, la situation évolue !

En ces temps de crise, plus que jamais, les Départements pourront agir concrètement pour les Français ! Comment continuer d'investir alors que les charges imposées par l'État augmentent et que nos recettes diminuent quand elles ne sont pas régulièrement menacées ? Comment expliquer à nos concitoyens que nous, qui sommes en première ligne des solidarités humaines et territoriales, nous n'avons pas ou peu de pouvoir décisionnaire dans des domaines qui nous concernent directement : la petite enfance, les allocations de solidarité ou l'aide aux personnes dépendantes ? Il n'y a pas de liberté locale sans liberté budgétaire !

DF se réjouit donc de voir Elisabeth Borne renoncer aux dispositifs de sanctions sur nos trajectoires budgétaires et décider de faire confiance aux grandes collectivités pour limiter leurs dépenses de fonctionnement.

« Nous avons bien conscience que le Parlement n'est pas pour rien dans cette décision. Mais cela fait aussi des mois que nous le répétons : les Départements sont conscients de la situation financière globale et acceptent de prendre leur part dans le redressement des finances publiques », analyse François Sauvadet, Président de Départements de France. Et de rajouter : « Mais il faut que l'État prenne conscience de nos difficultés. Nous avons démontré au Gouvernement que même les Départements qui à l'époque n'avaient pas signé les contrats de Cahors avaient fait le choix du sérieux budgétaire. Nous l'avons appelé à nous faire confiance, à lâcher prise et à mettre effectivement nos moyens en adéquation avec l'évolution des charges qu'il nous impose. Nous y sommes presque ! »

Il faudra continuer à travailler sur l'évolution de nos ressources pour faire face, car de nombreux Départements sont en difficulté. Il n'y aura pas d'efficacité locale sans autonomie fiscale. Nous sommes prêts à travailler à une véritable décentralisation que nous réclamons, et que le Président de la République envisage.

Non pas une énième loi de réorganisation des compétences territoriales, mais bien un changement de culture et de doctrine, une nouvelle ambition. Un véritable transfert de compétences, de responsabilités, de pouvoir normatif et de financement est maintenant nécessaire. Nous lui demandons de mettre en œuvre cette révolution de l'organisation territoriale et sommes prêts à prendre toute notre part dans ces réflexions.

13. Bouches-du-Rhône

Corruption dans les marchés publics

Renaud Chevet, haut fonctionnaire départemental en charge notamment des marchés publics, principal prévenu, a été confondu par une vidéo où on le voit en train de recevoir 10 000 euros en espèces dans une voiture un soir de janvier 2016. Sept ans de prison, 200 000 euros d'amende et interdiction définitive d'exercer dans la fonction publique ont été requis contre lui pour faits de corruption. Le profit tiré par l'agent est estimé à 489.326 euros pour le procureur ce ne serait « que la face émergée de l'iceberg », selon le procureur

Le Département s'était constitué partie civile et le jugement devrait être rendu en décembre.

17 Charente-Maritime

Charte de Partenariat sur l'Heure Civique

Lancement d'un programme expérimental de mobilisation citoyenne et solidaire : l'Heure Civique.

L'idée consiste à demander à chaque habitant de consacrer une heure par mois pour une action d'entraide de voisinage ou pour sa commune.

Le Département a signé cette charte avec Mutualia Alliance Santé, qui regroupe 130.000 adhérents et l'association Voisins Solidaires qui incite aux solidarités de proximité.

21. Côte d'Or

François Sauvadet critique l'organisation des transports scolaires par la Région

La loi NOTRe a transféré aux Régions les compétences historiquement exercées par les Départements en matière de transports non urbains, dont relèvent les transports scolaires.

Le département de Côte d'Or considère que le Conseil régional n'assume pas sa mission de service public de permettre à tous les élèves, où qu'ils vivent, d'accéder à leur établissement scolaire de secteur.

François Sauvadet « demande à la Région qu'elle assume pleinement la responsabilité que la Loi lui a confiée et qu'elle a elle-même revendiquée. Je regrette que François Hollande ait transféré aux grandes Régions une compétence que les Départements exerçaient. Les transports scolaires fonctionnaient mieux alors. Je constate aussi avec déception que la Région n'est pas à la hauteur de cette mission de proximité. »

57. Moselle

Annulation d'une élection et conseillers inéligibles

Le Conseil d'Etat a entériné le jugement du Tribunal Administratif et annulé l'élection sur le canton de Sarralbe pour cause de comptes de campagnes non validés. Les conseillers départementaux sortants Romuald Yahiaoui et Sonya Cristinelli-Fraiboef inéligibles ne pourront se représenter aux élections où ils avaient été élus avec plus de 60%.

67-68 Communauté Européenne d'Alsace

Pour la sortie de l'Alsace de la Région Grand-Est. Une proposition de la majorité

Un texte sera déposé au bureau de l'Assemblée nationale « avant Noël », précise de vive voix Charles Sitzstuhl, qui compte parmi les signataires du texte. « Il n'y a pas d'ambiguïté », assure le député (Renaissance) de la 5e circonscription du Bas-Rhin (Erstein-Sélestat). « Notre objectif est de faire sortir l'Alsace du Grand Est, mais il s'agit de le faire en bonne intelligence avec les huit autres départements concernés, dont les intérêts doivent être pris en compte et respectés. Eux aussi doivent pouvoir réfléchir à la manière dont ils souhaitent s'organiser à l'avenir. L'Alsace ne peut pas agir contre eux et ce n'est d'ailleurs pas souhaitable non plus. » Les élus alsaciens porteurs de cette proposition de loi souhaitent voir l'actuelle CEA cumuler à l'avenir les compétences départementales et régionales...

69. Rhône

Michel Mercier, ancien Président du conseil Général accusé de détournement de fonds publics

Les faits qui s'échelonnent de 2005 à 2014, concerne l'emploi d'assistante parlementaire occupé par sa femme et par sa fille, Delphine Mercier. Rappelons qu'à l'époque ceci était autorisé. Ce qui est reproché à l'ancien garde des Sceaux, c'est la réalité du travail de sa fille qui résidait alors à Londres (2012-2014). Les enquêteurs précisent ne pas avoir trouvé trace de son travail.

On reproche aussi à M. Mercier, d'avoir chargé son épouse d'organiser différents événements culturels destinés à favoriser sa réélection au Sénat mais financés par le conseil général du Rhône, qu'il a présidé de 1990 à 2013. A ce titre, il comparaitra également pour "prise illégale d'intérêts".

Enfin, il doit répondre de l'étrange délit de « détournement de fonds publics par négligence ». Ceci concerne un assistant parlementaire avec qui les relations s'étaient dégradées et qui bénéficiait toujours d'une rémunération alors qu'il ne travaillait plus pour lui.

86. Vienne

Le Préfet de la Vienne défère au tribunal administratif des décisions de subventions de la mairie et de l'agglomération de Poitiers

Le Préfet considère qu'il s'agit de subventions pour une association (Alternatiba) qui encourage la désobéissance civile. Il s'appuie sur une manifestation organisée par cette association où il y avait des ateliers « de désobéissance civile pour apprendre à bloquer, à casser même. Au cours de ces ateliers, il a été appelé à détruire des engins de chantier. C'est le rôle du préfet de contrôler les actes de légalité. Moi, j'ai considéré qu'il n'était pas légal qu'une collectivité finance un événement avec de l'argent public pour inciter à commettre des actes illégaux » précise-t-il.



Actualités Économies d'Énergie et Environnement

Le Cercle des élus locaux

Hugues Anselin, Président de Fursac-Anselin & Associés, et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge ont lancé un nouveau think tank et institut de formation à destination des élus : Le Cercle des Élus Locaux.

A l'occasion de la première rencontre du Cercle des Élus Locaux qui avait pour thème l'urgence climatique a été présenté le sondage Odoxa « Les français font-ils confiance à leurs élus locaux pour répondre à l'urgence climatique ? ».

Sondage « urgence climatique »

Le sondage révèle donc tout d'abord que 96% des français jugent la question climatique prioritaire ou importante. Ils font bien plus confiance aux élus locaux, 53% des personnes interrogées, qu'aux élus nationaux, 26% des sondés, pour engager les changements imposés par le réchauffement climatique. Cependant, ce niveau de confiance reste peu élevé.

En effet, à la question : « Pensez-vous que vos élus locaux surestiment, sous-estiment ou ont pris la mesure des risques climatiques ? » 54% répondent que ces derniers sont sous-estimés par les élus locaux, 33% pensent qu'ils en ont pris la mesure, 12% estiment qu'ils les surestiment et 1% ne se prononcent pas. Les Français estiment donc que les élus locaux sous-estiment le risque climatique et n'en ont pas pris la mesure.

Ensuite, concernant les mesures prises par les élus locaux, 56% des sondés estiment qu'ils n'ont pas pris les mesures adaptées pour répondre aux nouveaux risques d'inondation, 59% qu'ils ne prennent pas les dispositions suffisantes pour réduire la pollution de l'air, 67% qu'ils n'ont pas engagé les moyens nécessaires pour résister aux canicules et aux sécheresses.

Ensuite, concernant les mesures prises par les élus locaux, 56% des sondés estiment qu'ils n'ont pas pris les mesures adaptées pour répondre aux nouveaux risques d'inondation, 59% qu'ils ne prennent pas les dispositions suffisantes pour réduire la pollution de l'air, 67% qu'ils n'ont pas engagé les moyens nécessaires pour résister aux canicules et aux sécheresses.

06. Alpes-Maritimes

Assises de l'électro-mobilité

Le Conseil départemental verse une aide conséquente pouvant atteindre 5 000€ pour l'achat d'un véhicule électrique. Il aide également au déploiement de bornes de recharge dans les copropriétés à hauteur de 400€ par foyer.

Face au dérèglement climatique, toutes les énergies doivent se fédérer pour faire preuve d'innovation et développer de nouvelles solutions au service de la qualité de vie des Maralpines. Ces assises de l'électro-mobilité avaient vocation à imaginer collectivement une mobilité douce et durable en faveur de la transition écologique, à échanger et réfléchir à des solutions concrètes à offrir aux habitants du territoire en matière de mobilité électrique, tant sur le plan des usages particuliers que des transports collectifs.

La journée s'est clôturée au Palais des Rois Sardes avec la signature d'une convention concernant le déploiement d'infrastructures collectives dédiées à l'alimentation des bornes de recharge électrique dans les copropriétés entre le Département des Alpes-Maritimes et ENEDIS, représenté par Xavier Montuelle, Directeur Territorial ENEDIS des Alpes-Maritimes.

19. Corrèze

Lutte contre les dépôts sauvages

Le Département et l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités ont organisé une formation à destination des élus corréziens, trop souvent démunis face à cette pratique de plus en plus fréquente. Il s'agit de la première étape d'un vaste programme lancé au niveau départemental, auquel le Département veut associer l'ensemble des acteurs de terrain pour faire face à ces agissements.

Tous les aspects liés à cette problématique (réglementaires, juridiques et environnementaux) y ont été abordés en présence notamment des services des tribunaux de Tulle et Brive ainsi que des gendarmeries. Par ailleurs, un kit a également été remis aux élus avec des modèles de courriers et d'arrêtés, un protocole à suivre pour lutter contre les dépôts sauvages ainsi que des outils de sensibilisation.

21. Côte d'Or

Mise en place de mesures concrètes d'économies d'énergie

Mise à disposition de vélos-cargo pour assurer les transports de fournitures entre les différents sites de l'agglomération dijonnaise, Acquisition d'une flotte de véhicules de service électrique pour les trajets urbains,

Remplacement systématique des ampoules par des leds.

Réalisation de travaux pour améliorer l'isolation et réduire les coûts de fonctionnement du patrimoine immobilier départemental via la mise en place de détecteurs de présence pour déclencher la lumière, le remplacement des fenêtres, l'installation de mousseurs aux robinets des sanitaires, l'achat de réservoirs de chasse d'eau nouvelle génération...

22. Côte d'Armor

Transition écologique : le conseil départemental des Côtes-d'Armor veut accélérer le pas de la transition écologique

Avec un patrimoine de 350 bâtiments, le conseil départemental des Côtes-d'Armor dispose d'autant d'opportunités d'installer des panneaux photovoltaïques. Pour il crée la Société publique locale énergies et territoires d'Armor. Une instance juridique composée, outre du Département, des syndicats départementaux d'énergie (SDE22) et d'alimentation en eau potable (SDAEP) et ouverte aux intercommunalités costarmoricaines.

26. Drôme

Travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment Préfecture/ Département

Travaux de rénovation thermique sur le bâtiment historique de la préfecture et de l'Hôtel du Département inauguré en 1966 et classé « patrimoine architectural remarquable du XXe siècle ». Réalisés sous maîtrise d'ouvrage et sous conduite d'opération de l'État, ces travaux d'un montant de 12,21 M€ sont financés par les crédits du plan de relance, dont 4,4 M€ seront pris en charge par le Conseil départemental.

Les travaux portent sur la rénovation thermique des bâtiments en façades (changement des menuiseries, isolation extérieure de la façade Nord et installation de ventilation double flux pour les locaux du Conseil Départemental).

Ces travaux répondent à l'obligation de réduire de 60 % la consommation d'énergie d'ici 2050 pour les bâtiments publics de plus de 1000 m², conformément à la loi de transition énergétique de 2015 et d'atteindre les objectifs du label BBC rénovation. S'agissant du Conseil départemental, ils entrent dans le cadre du plan de performance énergétique (PPE) de 2021.

A cette isolation s'ajoute l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment pour une puissance de 120 kWc en autoconsommation, qui permettra de couvrir environ 15 % du besoin énergétique du bâtiment.

32. Gers

Charte pour le Développement des Énergies Renouvelables

Elle constitue un référentiel commun pour organiser, accélérer et accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans le respect de la conciliation des enjeux environnementaux, climatiques, socio-économiques, paysagers et de qualité de vie sans ignorer aucun d'entre eux.

Il s'agit de réussir l'augmentation de la production d'énergie renouvelable dans le Gers tout en protégeant les intérêts des gersoises et des gersois, dans la durée, et d'accompagner des projets faisant sens pour le territoire.

Cette Charte a vocation à être évolutive, afin de suivre la trajectoire de développement attendue par le territoire.

33. Gironde

La Maison de Grave, nouveau domaine départemental

La Maison de Grave, lieu emblématique du Médoc situé sur la commune du Verdon-sur-mer, va héberger, en 2023, un projet départemental centré sur l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, mêlé de recherche, de patrimoine, en lien avec le Conservatoire du littoral et de nombreux autres partenaires du territoire.

Par son emplacement, la Maison de Grave se positionne comme un lieu référent et ressource pour l'observation et la recherche scientifique. La réouverture de la Maison de Grave se construit

avec le tissu local et les opérateurs impliqués sur le territoire : CPIE Médoc, ONF, établissements scolaires et collectivités, SMIDDEST et le riche tissu associatif du Médoc.

L'accueil d'artistes résidents œuvrant sur les thématiques environnementales s'inscrit dans la politique culture et environnement menée par le Département dans le cadre de sa feuille de route et enrichira les propositions offertes par la Maison de Grave.

Le site sera prêt à accueillir du public à partir de l'été 2023.

34. Hérault

Adaptation agricole aux changements climatiques



Sur le domaine départemental des Trois Fontaines (Le Pouget), un pôle viticole agroécologique et pédagogique visant à promouvoir l'agriculture de demain a été mis en place par le Département, en partenariat avec la Fédération des IGP de l'Hérault, notamment.

Pour favoriser la plantation de cépages moins gourmands en eau, le Département mène une étude autour de variétés résistantes à la sécheresse et suit le travail de vigneron pionniers qui vérifient déjà des cuvées issues de ce type de raisins.

Cette année, les vigneron ont pu découvrir des cuvées élaborées à partir de Touriga Nacional (rouge) et d'Alvarinho (blanc). Dix cuvées différentes provenant du Portugal dans la Vallée du Douro ou de domaines languedociens ont ainsi été présentées pour mieux appréhender les qualités et échanger sur le potentiel de ces cépages.

Dans l'agriculture, le Département déploie le Plan Hérault Irrigation jusqu'en 2030, afin de préserver les cultures héraultaises de la sécheresse de façon raisonnée : optimisation des ressources existantes, modernisation des réseaux pour éviter les fuites, recyclage des eaux usées, nouvelles pratiques culturales.

Nouvelle liaison cyclable entre le Domaine de Bayssan et le Port du Chichoulet

Il s'agit d'une liaison de 13 km environ, entre le Domaine de Bayssan et le Port du Chichoulet en passant par le village de Vendres.

À la suite des aménagements réalisés récemment depuis le Domaine de Bayssan, deux sections restaient à déployer. Une section entre le giratoire de la Yole et Vendres Plage a été réalisée au printemps 2021. La dernière section vient d'être finalisée jusqu'au Port du Chichoulet.

45. Loiret

Schéma départemental de mobilité

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, le Département s'est fixé comme priorité d'aménager son territoire en faveur des mobilités douces. Ainsi, il a voté le lancement d'un schéma départemental de mobilité.

Ce schéma propose la création d'un réseau de mobilité pour répondre aux besoins de déplacement des habitants du territoire. Avec ce nouveau maillage, le Département souhaite offrir à chaque Loirétain la possibilité de choisir son mode de déplacement, quel que soit son lieu d'habitation, son travail, ses loisirs, etc.

58. Nièvre

Opération 1 000 Arbres

Initiée en 2019 par le Conseil départemental dans le cadre de la Stratégie d'adaptation au changement climatique, l'opération 1 000 Arbres permet chaque année à des communes de bénéficier de plantations d'arbres acquis par le Département auprès d'un pépiniériste nivernais. En trois éditions, plus de 100 communes ont bénéficié de la plantation de 5 000 arbres et arbustes, répartis en vergers conservatoires et en haies mellifères. La campagne 2022, qui a débuté le 25 novembre (jour de la sainte Catherine, où « tout arbre prend racine »), met l'accent sur l'adaptation aux épisodes caniculaires, dont l'intensité et la fréquence inquiètent nos concitoyens. L'objectif de cette édition sera donc en priorité d'apporter (ou étendre) l'ombre et les îlots de fraîcheur dans les espaces publics de nos communes : places, cours d'école, aires de jeux, etc.

Le Département prend en charge la fourniture et la plantation de 20 arbres par commune, tous d'essences locales.

74. Haute-Savoie

Plan de sobriété énergétique

Réduction de 20% des consommations directes, soit 13 157 MWh

Quelques actions phares :

Chauffage réduit à 19 degrés, réduction de la plage de chauffage de 2h, coupures les week-ends, télétravail le vendredi pour fermer

certaines sites administratifs n'accueillant pas de public (avec accompagnement des agents pour la transition)

Challenge cleaningdays numériques pour supprimer 15 To de données

Réhabilitation de collèges et bâtiments pour réduire la consommation de 60%

Fin de l'installation de la GTC dans tous les bâtiments

Réduction de 25% de la consommation de carburant sur les véhicules légers, de 15% sur les chasse-neiges et de 15% sur les tracteurs de fauchage, en optimisant les déplacements et les fréquences d'intervention

Diverses mesures pour le développement du vélo pour les agents

Formations à l'écoconduite

Et beaucoup de sensibilisation auprès des 3000 agents

Indicateurs de suivi pour tracer les résultats sur la durée

80. Somme

Permettre la migration des poissons

Les barrages ou autres écluses représentent de multiples obstacles pour la faune. C'est pourquoi un chantier est lancé au barrage de la Chaudière à Amiens, implanté sur la pointe de l'île Sainte-Aragone.

Il s'agit « de permettre une migration ou une remontée des poissons le long de la Somme », précise Hubert de Jenlis, Vice-président au Conseil départemental de la Somme, chargé des infrastructures et des bâtiments départementaux.

86. Vienne

Session d'information sur la Charte départementale de l'assainissement

Créée en 2009, la charte départementale de l'Assainissement Non Collectif de la Vienne est une démarche visant à réunir les acteurs locaux de ce secteur d'activité.

Animé par le Département de la Vienne depuis 2018, elle a pour principaux objectifs de :

- Fédérer les acteurs l'assainissement non collectif du département

Valoriser les compétences des professionnels

- Développer la formation et le savoir-faire des entreprises

- Garantir aux particuliers des prestations de qualité

- Contribuer à la protection de l'environnement

Elle regroupe des professionnels (bureaux d'études, entreprises de travaux et entreprises de vidange), des SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) et plusieurs institutions (Etat, Département, Agences de l'eau) avec pour objectif principal d'apporter aux particuliers le meilleur service pour la mise en œuvre d'un assainissement individuel. Elle engage les entreprises signataires à offrir aux particuliers des ouvrages adaptés, bien conçus, bien entretenus et réalisés dans les règles de l'art. Ainsi les usagers qui souhaitent implanter un assainissement individuel peuvent bénéficier d'une information complète et de prestations de qualité.

Gérer l'environnement ou le développement durable ? Budget vert ou budget durable ?



Robin Degron, Professeur de finances publiques à Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, conseiller scientifique de Futuribles.

Dans la continuité de notre papier sur la prospective territoriale¹, la question de la priorisation des politiques publiques et de leur mise en œuvre dans le temps apparaît centrale dans la vie des Départements qui gèrent des équilibres dynamiques depuis plus de deux cents ans.

Face à « l'urgence climatique » qui emplit le débat public, un mouvement impulsé par l'Union européenne via le Pacte vert et relayé en France par le regain de « la planification écologique » se déploie. Il va toucher l'ensemble des départements. Quel est le sens de l'action à entreprendre ? Veut-on adresser le développement durable au sens des 17 Objectifs de développement durable (ODD) poussés par l'ONU ? Doit-

on traiter l'ensemble des questions écologiques : climat, eau, pollution de l'air, déchets, biodiversité ? Pour le seul enjeu climatique, comment aborder la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), forcément sur le long terme², ET adaptation, qui appelle à l'évidence une réaction immédiate ?

Au-delà de l'approche scientifique et technique du sujet, se cachent des philosophies politiques différentes. Une stricte politique environnementale et spécialement de réduction des émissions de GES peut conduire à une forme d'effacement des activités humaines si l'on n'y prend garde. La poursuite d'un développement durable met au contraire l'accent sur la conservation d'un équilibre entre l'Humanité et la

Nature. Pour des collectivités territoriales comme les Départements ayant un large spectre de compétences touchant à l'environnement, au social, à l'éducatif et au culturel, mais aussi, implicitement au développement économique équilibré des territoires, une vision large des enjeux est sans doute préférable. En termes d'organisation, l'administration départementale a toutefois intérêt à réguler ses émissions et consommations de dans une logique de type RSO (responsabilité sociétale des organisations pendant de la RSE).

La pression croissante en faveur d'une nouvelle budgétisation des dépenses locales et le modèle du « budget vert » qui s'étend interroge sur le but de l'exercice à conduire. S'il ne s'agit que d'une forme de prise de conscience des incidences environnementales des politiques publiques territoriales, pourquoi pas mais, à terme, un « budget vert » ne conduira-t-il pas à arbitrer des dépenses ? Ne faudrait-il pas mieux alors avoir toutes les données financières de l'équation départementales en main pour bien affecter les moyens comptés de la collectivité ?

Attention à ne pas s'enfermer dans la pensée unique du « tout bas carbone » car l'urgence, à court terme, c'est l'adaptation ; la lutte contre les dérèglements climatiques sera longue ; la gestion de l'eau, des déchets, demeurent essentielle ; nos concitoyens sont également très sensibles à d'autres urgences que sont la lutte contre la pauvreté (ODD1), une alimentation abordable (ODD2), des soins accessibles (ODD3) ou l'éducation (ODD4). « Quand il est urgent, il est déjà trop tard » écrivait Talleyrand. Ne nous démunissons pas de nos vraies richesses : les urgences de demain ne sont pas toujours celles qu'on perçoit aujourd'hui. La prospective et la programmation budgétaire se rejoignent dans l'art de voir large et loin, notamment dans les territoires, spécialement dans les Départements de la Constituante.

¹ Départements : Osez la prospective stratégique, JdD de juillet 2022

² Une fois le dioxyde de carbone émis, ses effets dans l'atmosphère durent environ cent ans, idem pour le protoxyde d'azote mais avec un pouvoir réchauffant global près de 300 fois supérieur.



Baromètre EY de la Trajectoire de Fiabilisation des Comptes des Collectivités Locales

Le baromètre EY confirme une prise de conscience des défis et une trajectoire encourageante



Bruno Gérard
Associé EY - Responsable
Audit Secteur Public

El Mehdi Lamrani
Senior Manager EY
Secteur Public Local

La 1ère édition du baromètre EY de la trajectoire de fiabilisation des comptes, fondée sur 50 collectivités locales dont 16 départements, donne la mesure de leur engagement et des progrès réalisés dans un contexte marqué par plusieurs dispositifs en cours d'expérimentation.

Une priorité pour le management des collectivités, favorisant l'optimisation des processus

La fiabilisation des comptes, priorité pour le management de 64% des collectivités, est par ailleurs considérée par une majorité d'entre elles comme une démarche d'optimisation des processus et un atout pour le pilotage de la collectivité. Néanmoins, cette démarche reste encore insuffisamment portée par les élus.

Ainsi, 89% des collectivités sondées se sont engagées et ont initié une démarche de fiabilisation des comptes. Les chantiers portent principalement sur l'actif immobilisé, les rattachements de charges, ainsi que les provisions pour risques. Ils s'accompagnent de réflexions sur l'organisation de la fonction Finance et l'élaboration d'un dispositif de contrôle interne robuste.

Des dispositifs de pilotage de la démarche et d'animation du contrôle interne insuffisants

La mise en place d'instances de pilotage, en particulier dans les grandes collectivités souvent décentralisées, est un des facteurs clés du succès de la démarche. Elles permettent de sensibiliser, d'accompagner et ainsi de susciter l'intérêt à agir. Or seules 46% des collectivités ont instauré de telles instances leur permettant de fixer les priorités et de faire vivre la démarche.

Une dynamique de déploiement du contrôle interne ralentie par un faible niveau de formation

Les thématiques retenues pour le déploiement et la pérennisation du contrôle interne sont pertinentes, dans un contexte de qualité du partenariat entre ordonnateurs et comptables publics jugée plutôt bonne. De plus, la moitié des répondants dispose déjà de procédures écrites ou schématisées pour les principaux

processus comptables. Il reste néanmoins des axes de travail sur la cartographie des risques, et la conception, le déploiement et la documentation de contrôles de la chaîne comptable et budgétaire.

Par ailleurs, le déploiement de ces actions se heurte à un niveau de formation au contrôle interne insuffisant ou inexistant, pour la moitié des collectivités ayant participé à l'étude.

Une plus-value reconnue de la trajectoire de fiabilisation des comptes

La grande majorité des collectivités (90%) reconnaît la valeur apportée par un projet de fiabilisation des comptes, et son impact sur la qualité des processus et du pilotage.

Il existe une véritable prise de conscience de l'importance de la qualité comptable pour la prise de décision relative aux politiques publiques de proximité et pour la transparence exigée par la vie démocratique locale.

Contact :
Bruno GÉRARD
Tél. : 01 46 93 76 28
Mobile : 06 09 24 24 20
bruno.gerard@fr.ey.com

El Mehdi LAMRANI
Tél. : 01 55 61 08 66
Mobile : 07 61 95 36 18
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

Téléchargez ici l'étude complète « Baromètre EY de la Trajectoire de Fiabilisation des Comptes des Collectivités Locales »



Inscrivez-vous au webinaire EY sur le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics locaux le 5 janvier 2023 à 17h30.



Actualités Finances

Solidarités. Comité des financeurs Etat/ Départements

Dans le cadre de l'agenda territorial qui vise, en matière de Solidarités, à échanger sur les objectifs et les moyens a été mis en place un comité des financeurs associant les Présidents de Départements et les Ministres. Les premières réunions ont permis de finaliser les modalités d'accompagnement des Départements sur la revalorisation de l'aide à domicile (Avenant 43) engagée par le Gouvernement Castex. Départements de France et le Gouvernement sont parvenus à un accord qui tient compte de la situation financière des Départements, appelés à revaloriser fortement ces aides.

La prochaine réévaluation du tarif plancher de l'aide à domicile de 22 à 23 euros a également été évoquée lors de ces comités des financeurs. Le Gouvernement a accepté de prendre à sa charge, l'ensemble des coûts supplémentaires induits par ce relèvement. Un amendement gouvernemental a d'ailleurs été déposé en ce sens dans le PLFSS par le ministre Combe au Sénat.

« Nous devons aussi ouvrir rapidement un agenda territorial pour apporter des réponses aux défis du vieillissement de la population et de la prise en compte de la situation des personnes handicapées. C'est en fait l'ensemble des politiques sociales décidées par la représentation nationale et mises en œuvre par les Départements qu'il convient de passer en revue, afin de mettre les recettes en perspective des dépenses attendues. Les Départements, dans le contexte actuel, ne sont pas hostiles à une maîtrise de la trajectoire de leurs dépenses, à condition que soient exclues de celle-ci les dépenses non pilotables telles que les Allocations Individuelles de Solidarité, mais aussi celles relevant d'une contractualisation avec l'État », a déclaré François Sauvadet.

Financements MNA

Les départements ayant accueilli un nombre supplémentaire de Mineurs non accompagnés au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 percevront un financement exceptionnel de l'État. En 2022, le montant de l'enveloppe s'élève à 3 millions d'€.

33. Gironde

Note AA- : le Département de la Gironde, bon élève !



Depuis 2012, chaque année la gestion budgétaire du Département est évaluée par l'agence indépendante Standard&Poors. Cette année encore, elle a obtenu la note AA- avec une perspective stable pour l'avenir, qui classe la Gironde dans le Top 3 des départements de France !

33. Gironde

Investissement de 1 milliard d'euros jusqu'en 2028



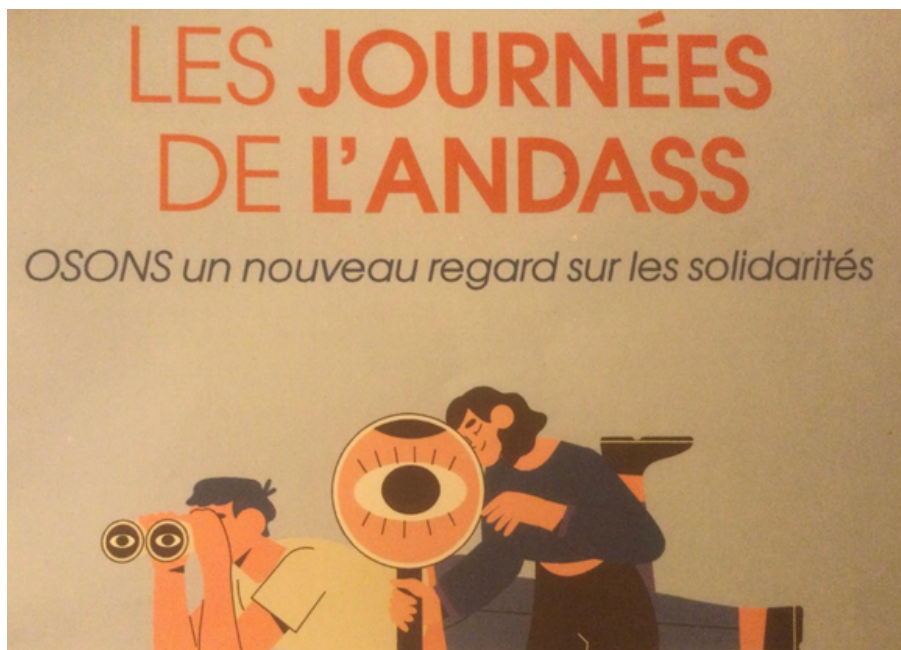
L'explosion des prix de l'énergie et l'inflation n'y changeront donc rien. Le plan pluriannuel d'investissement, sur les 6 prochaines années, jusqu'en 2028 prévoit une enveloppe de plus d'un milliard d'euros.

Le budget 2023, qui sera voté en décembre, devrait avoisiner les 810 millions d'euros. Un projet facilité par une situation financière très favorable. « Il faudrait 0,8 année d'épargne brute pour rembourser la dette », Cinq fois moins que la moyenne nationale des autres départements. Pas question, pour autant, de changer complètement de braquet. « Nous ne céderons pas à la facilité », prévient David Lappartient.



La solidarité dans les Départements





On est plus efficace à plusieurs que tout seul

L'Andass (association nationale des directeurs d'action sociale et de santé) est une association professionnelle. Elle est fille de la décentralisation. En 1987 des directeurs sont partis d'une idée simple « on est plus efficace à plusieurs que tout seul ». Depuis l'association s'est ouverte aux cadres des équipes de direction de collectivités en charge des questions de solidarités, d'action sociale, de développement social.

Le département du Maine-et-Loire accueillait à Angers du 12 au 14 octobre les 33^{ième} journées nationales et a su montrer une nouvelle fois que l'accueil de qualité fait partie de l'ADN des départements.

Un lieu qui fait du bien aux 250 personnes présentes

Ces journées sont un lieu où il y a « du contenu, des échanges, de l'humour, de la sobriété ». Un lieu qui « fait du bien pour toujours mieux imaginer l'application de politiques sociales, adaptées aux territoires et respectueuses des différences ».

Un lieu ouvert à nos partenaires institutionnels et associatifs

Des journées sous le signe de l'audace comme remède au pessimisme

Avec les crises sanitaires et sociales que nous traversons, l'Andass a souhaité mettre l'année 2022 sous le signe de l'audace. « Vouloir oser nous paraît un remède au pessimisme, dans un « élan de vie » utile pour faire face aux enjeux actuels en matière d'action sociale » nous dit la présidente de l'Andass Anne Troadec. Ce mot « oser » a suscité des débats importants pouvant laisser craindre une forme de candeur naïve. Sans naïveté, avec

sérieux, l'idée était de penser autrement les solidarités, en sortant de nos prismes et en valorisant les actions qui font du bien.

Florence Dabin présidente du département ose également ce regard positif sur les solidarités. Pour elle, « nous devons ne pas oublier que nous sommes au service de femmes et d'hommes souvent fragilisés auxquels nous devons porter la plus grande attention et le plus grand soin ».

Remercier les hommes et les femmes d'action et de dialogue

Dans son message, Jean-Christophe Combe ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, a souhaité « remercier les hommes et les femmes d'action et de dialogue » présents à Angers. Pour lui « l'avenir de la solidarité c'est la coopération (...) Pour cela la confiance dans les acteurs de terrain est essentielle. » « Comme ceux qui sont au plus proche du terrain ont de l'avance » il a rappelé que le Manifeste pour une action sociale sobre et de qualité a été proposé par l'Andass en 2018, il y a 4 ans.

Le mot sobriété est devenu le nouveau mantra. Il est utile de rappeler que le Manifeste précisait ce qu'induisait le mot sobriété. Une action publique sobre et de qualité se relie à ce qui est essentiel, à la simplicité, la lisibilité et l'accessibilité. Est sobre ce qui s'énonce aisément et donc se comprend. Dépouillé des artifices, « l'homme sobre retrouve une certaine légèreté favorable à la prise de risque, à l'expérimentation et à l'innovation ». Cela nous relie à « la solidité des liens, des normes, de l'investissement humain et la durabilité des missions ».

Favoriser le dialogue entre élus, professionnels et territoires

Les remerciements de Jean-Christophe Combes « sans vous, (...) les politiques de solidarités, de l'autonomie ou du handicap ne seraient que de belles phrases et des morceaux de papier » sont à partager avec les élus en charge des solidarités dans les collectivités. Ils ont besoin d'être soutenus. Eux aussi sont considérés comme des dépendants alors que comme les professionnels, ils sont d'abord des « faiseurs », des investisseurs dans le développement humain et l'investissement social.

Comme le rappelait Bruno Palier, « la pauvreté s'est déplacée. Sont d'abord concernés les jeunes, les femmes et les enfants. Les aider ce n'est pas que leur apporter des aides financières, mais la condition de réussite c'est de les accompagner. C'est un investissement pour les générations futures.

Il faut changer de stratégie économique et aller vers la qualité pour tous. Pour cela il faut faire monter en gamme les productions et les services, investir dans la formation de la main d'œuvre, travailler sur la qualité des emplois et les conditions de travail.

De nouveaux risques sociaux sont mal pris en compte par notre système. Il y a un changement dans la structure de la pauvreté. Pour prendre en compte ces transformations profondes le dialogue entre élus et professionnels peut être très fécond à condition qu'il s'ouvre à des comparaisons entre territoires, entre pays, pour aller respirer, pour aller s'inspirer. C'est ce que propose l'Andass.

Les élus du Maine-et-Loire étaient très présentes et présent, que ce soit dans la salle ou à la tribune. Marie Pierre Martin vice-présidente en charge des personnes handicapées nous a accueillis avec Christelle Lardeux-Coiffard adjointe au maire d'Angers. Marie-Jo Hamard vice-présidente chargée de la transition écologique nous a présenté les actions de prévention de la précarité énergétique et en faveur d'une alimentation durable dans son département. Nous avons croisé également les élus des Hautes-Pyrénées ou celles de l'Aude, qui organiseront à l'automne 2023 les 34^{ième} journées nationales de l'Andass.

Le passage de témoin entre le Maine-et-Loire et l'Aude fut un moment particulièrement chaleureux. Lors des journées 2023 en Pays Cathare, l'Andass fêtera le 40^{ième} anniversaire de la décentralisation.

La table ronde : Osons dire ce qu'apportent les solidarités, le développement et l'investissement social à notre société



Animé par Pierre suc-Mella administrateur de l'Andass - Dga Autonomie Haute-Garonne (à droite), Michel Pouzol ancien vice-président du CD de l'Esonne et ancien député, Bruno Palier directeur de recherche du CNRS à sciences Po Paris, Patricia Sitruck, vice-présidente de l'uniopss, ancienne directrice générale de l'association OSE

A Angers, la réflexion (pour nourrir l'action bien entendu même si l'action reste un peu trop tyrannique) était déclinée autour de la conjugaison du verbe Oser. Cela nous a permis de faire dialoguer l'économie avec les solidarités. Les thèmes choisis ont souvent obligé nos intervenants à défricher de nouveaux champs. Cela est particulièrement vrai quand on fait dialoguer approche économique et politiques de solidarités ou transition écologique et politiques sociales.

Il faut investir sur de nouveaux publics pour éviter les reproductions et oser dire ce qu'apportent les solidarités, le développement social et l'investissement social à nos sociétés.

Pour commencer, Osons dire ce qu'apportent les solidarités, le développement social et l'investissement social à notre société. « le social ça coûte cher ! » Vraiment ? et si on osait parler de retour sur investissement ? Et si au fond, « le social » participait à la bonne santé économique du pays ? Peut-il y avoir attractivité et développement sans solidarité ? Lors de sa conférence inaugurale Bruno Palier directeur de recherche du Cnrs s'est interrogé sur la difficulté en France de reconnaître pour le social les termes de développement et d'investissement. Pour lui le système économique très organisé autour de désindustrialisation-globalisation-externalisation est un système qui revendique « le low-cost » et ne peut accepter la cohabitation entre social et investissement. « Pour continuer le système le plus généreux du monde pour les retraites, il va falloir investir par rapport aux nouveaux publics

(enfants, jeunes) pour éviter la reproduction. L'investissement social va de pair avec l'économie de la qualité ». Dans le système actuel, « on ne garde que les plus productifs. L'Etat-providence prend en charge les surnuméraires ». La dépense (20 Mds€) en faveur des entreprises, pour diminuer le coût du travail (par la baisse de cotisations sociales) ne crée que 80 000 emplois soit 20000€ d'aide publique par emploi soit ce que coûte en moyenne une auxiliaire de vie charges sociales comprises. « Il faut (donc) oser changer de stratégie économique ». Bruno Palier pense que « la nouvelle domination est celle des cerveaux sur les servants ».

Les problèmes aigus d'attractivité des métiers rencontrés actuellement est un sujet de long terme. Pour Patricia Sitruck vice-présidente de l'Uniopss, il faut « aller à la recherche du sens perdu », oser avoir des réflexions renouvelées et savoir conduire des premières actions modestes.

Pour Michel Pouzol, l'ascenseur social est cassé. Ce qui est le plus difficile pour les plus précaires, c'est de devoir, au quotidien résoudre des problèmes qui n'en sont pas pour le reste de la population. Il y a 10 millions de personnes en situation de pauvreté en France. Même si la situation est meilleure en France que dans la moyenne des pays européens, la moitié des personnes inscrites à pôle emploi ne sont pas indemnisées et 2 millions de salariés sont des salariés pauvres. «La pauvreté ce n'est pas qu'une question de pognon mais ça commence par là ».

Pour Jean-Benoit Dujol directeur général de la cohésion sociale il faut relégitimer les politiques sociales. Il souhaite une approche de l'action publique centrée sur le capital humain, plus préventive. Tout n'est pas investissement social. L'investissement social est essentiel mais ne doit pas être un rétrécissement. Les trois piliers de l'investissement social sont la prévention, l'investissement sur l'individu et ses capacités, l'évaluation (certains préfèrent le terme de mesure d'impact).

Oser parler des inégalités des vies : au-delà des inégalités de richesse, il y a les inégalités face à la santé et à l'environnement.

Depuis deux ans, la pandémie et le



réchauffement climatique font la une des journaux télévisés. Et les solidarités dans tout ça ? Les enjeux de santé et d'écologie se nourrissent l'un l'autre, et ils exposent surtout les populations les plus précaires. Celles-ci sont les premières à subir les pollutions, les conséquences d'une mauvaise alimentation, l'impact des catastrophes naturelles ou encore le coût de la transition écologique. Comment les politiques sociales doivent s'adapter à ces nouveaux enjeux et comment peuvent-elles en faire des leviers de développement ? Et si le futur des solidarités c'était en premier lieu de réduire les inégalités de vie ?

L'Ademe dont Noam Léandri est secrétaire général a pour première mission d'apporter de la connaissance dans une logique « holistique ». Elle a pu produire lors des dernières élections des scénarios à échelle 2050 pour faire réagir les différents candidats avec des scénarios de ralentissement, orientés vers une très grande sobriété, une sobriété optimisée grâce au numérique ou encore un scénario où on ne change rien et ce sont les technologies de captage du CO2 qui nous sauvent. C'est là tout l'intérêt et des limites de la prospective car à chaque fois il faut ensuite définir le chemin qu'il faut construire pour atteindre l'objectif ou atténuer les risques. « Il faut donner un prix à ce qui n'en a pas ». Aujourd'hui, quelqu'un qui pollue ne le paie pas. On a besoin d'un « contrat social de transition » pour que ce soit acceptable, « il faut que cela ait du sens ». Si pour Noam Léandri, la taxe carbone constitue le meilleur levier elle nécessite deux conditions : A quoi cela va servir ? La taxe doit être juste : chacun contribue à hauteur de sa capacité contributive.

A l'observatoire des inégalités que dirige Louis Maurin, les travaux concernant les inégalités environnementales peuvent être considérés comme balbutiants. Il y a les inégalités territoriales : nous ne sommes pas exposés de la même façon selon où nous habitons et nous n'avons pas la même accessibilité à un environnement de qualité. On mélange l'exposition aux inégalités environnementales et leurs conséquences : « à Paris, ce sont les riches qui sont exposés aux polluants de l'air, à Lyon les classes moyennes et à Lille, les plus pauvres ». Ce sont les inégalités de travail qui sont les plus importantes. Il y a un conflit majeur entre la préservation de notre planète et penser qu'il ne faudra pas faire d'effort pour y parvenir.

Stéphane Corbin nous rappelle que la Cnsa a été créée suite à la canicule de 2003 et ses conséquences sur la mortalité des personnes âgées. Or, il y a peu d'articulation entre la transition démographique et la transition

écologique. Le rapport charges et produits de l'assurance maladie ne comporte presque rien, pas plus que les rapports prospectifs de la Cnsa comme les schémas départementaux ou régionaux Autonomie. Sur quoi pouvons nous agir ? Demain il faudrait mesurer l'impact carbone du projet de loi de financement de la sécurité sociale, la manière dont nous concevons nos politiques et mieux investir dans la prévention. « Nous ne pouvons pas faire de la prévention uniquement en tenant des registres en mairies des fragilités et des pièces réfrigérées dans les Ehpad. » Il convient de construire des outils financiers, investir dans les établissements et les services, les accompagner et produire de la connaissance. La politique domiciliaire a sans doute une empreinte carbone élevée. Marie-Jo Hamard vice-présidente chargée de la transition écologique dans le Maine-et-Loire propose pour ce qui est du développement durable d'aller dans une certaine complexité « pour agir concrètement et pouvoir continuer à se développer en faisant autrement ». Le plan stratégique développement durable 2020 est l'outil départemental. Il est organisé autour de Changement climatique-Alimentation-Mobilités et Santé/Environnement. Le département utilise la plateforme Approlocal pour rapprocher les consommateurs et les producteurs locaux. Cathy Bousquet accompagne des recherches actions avec le ministère de l'agriculture pour que social et agriculture travaillent ensemble. Elle accompagne un programme alimentaire territorial qui permet d'étudier toute la chaîne alimentaire « de La Fourche à la fourchette ». Elle nous veut dans l'action « Ne soyons pas dans l'inventaire mais dans la construction des solutions de demain. »

LOser l'Europe des solidarités : notre boussole dans un monde troublé

Faut-il être au pied du mur pour « faire solidarité » et passer des principes aux actions ? A l'heure où la guerre en Ukraine rappelle aux européens leur destin commun et les principes de solidarité et d'accueil, faut-il, et peut-on travailler, les solidarités à l'échelle européenne ? De nombreux politiques font la promotion d'une Europe qui protège. Que peut-elle proposer pour protéger ses citoyens, ses habitants, contre la pauvreté et l'accroissement des inégalités ? Y-a-t-il une manière européenne de penser l'action sociale ?

A la question liminaire « Est-ce que l'Europe sociale existe ? » les réponses ont navigué entre un peu et pas du tout. La crise économique a mis en évidence le déséquilibre entre les dimensions sociales et économiques du projet européen. La cohésion et le progrès social fait bien partie des objectifs de l'Union européenne, mais depuis la crise économique, l'union a cessé d'être « une machine de convergence ». de surcroît, les acteurs et les professionnels du travail social français ne parviennent pas toujours à se faire comprendre et à expliquer leurs multiples acronymes. En 2023 un colloque international aura lieu à Paris. L'Europe est une interpellation pour le travail social. Il n'est pas certain qu'il faille l'homogénéiser. En France certaines organisations sont « arc boutées » sur quelques dogmes. Marcel Jaeger professeur émérite au Cnam, rappelle que le livre vert du travail social a montré les écarts entre les modèles européens. L'écart entre les salaires étant peut être le plus spectaculaire (de 500€ en Roumanie à 7250€ en Suisse). L'impact des représentations des métiers est très forte. C'est plus dans les échanges comme le propose le réseau social européen ESN qu'il faut chercher les pistes d'inspiration et de





travaux sur les convergences. Pourtant, les français qu'ils soient dans des collectivités ou des administrations d'Etat sont peu présents contrairement aux pays nordiques ou aux pays du sud de l'Europe comme si sortir de son territoire restait difficile ou peu reconnu comme utile et pertinent.

Pour Marie Caillaud présidente du conseil d'orientation des politiques de jeunesse et ancienne présidente des jeunes européens, « c'est chouette de pouvoir parler Europe ». C'est une compétence dite d'appui avec la définition d'un cadre stratégique 2019-2027 et un cadre de coopération entre les Etats membres. Pour elle il y a une réussite de l'UE, c'est la garantie jeunes. Dans la suite de la crise de 2008, elle a fait l'objet d'une recommandation aux Etats en 2013. Pourtant l'objectif qui était de ramener le taux de jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation de 17% à 10% n'a pas été atteint. Il est difficile de se mettre d'accord sur ce qu'est une politique jeunesse. « Reconnaître à la jeunesse ce rôle de citoyen à part entière, c'est lutter contre le populisme, lui permettre d'accéder au droit commun car c'est une réponse globale qu'il faut apporter ».

Virginie Magnant directrice générale de la Cnsa a essayé de creuser pour ouvrir les champs des possibles. L'UE c'est un cadre de valeurs et un cadre de droit. Pour elle le projet de solidarité fait de plus en plus partie de l'Europe avec des cadres de convergence, un système de solidarité et un système de protection sociale porté par des valeurs de pluralisme, de non discrimination, d'égalité

des femmes et des hommes,...

Par ailleurs, les Etats membres rendent compte. A titre d'exemple l'indicateur de vie en bonne santé à 65 ans est suivi (il est de 10 ans et meilleur en France que dans le reste de l'Union), de même, l'écart des personnes handicapées en emploi est de 13%. L'Europe finance 100% du Ségur investissement de réhabilitation des Ehpad et l'Europe a financé l'accompagnement de la restructuration de la cnsa.

Pour Jean-Marie Cavada président de l'institut des droits fondamentaux numériques (IDFRights) et président de la société des droits voisins européens, ancien député européen, « le bon niveau est le niveau départemental ni trop prêt, ni trop loin ». A travers l'histoire de son parcours personnel, il nous rappelle « j'ai fait ma vie grâce à l'argent public » (de ce qui était l'assistance publique). Il plaide pour qu'il n'y ait en Europe que deux institutions : un exécutif et un parlement. L'idée d'Europe vient du « plus jamais ça » (le génocide et la Shoah). On sortait d'une période de 70 ans où il y avait eu 3 guerres. Le projet européen pourrait être une confédération sur le modèle de la Suisse. Il faut construire un fond de convergence mais pas faire à la place des Etats. Cela est également vrai pour l'organisation territoriale française. « La charte des droits fondamentaux est la convention humaine la plus étendue au monde et la mondialisation l'ignore ». L'Europe est le 1er marché mondial. Si nous ommes unis, les « GAFAM » nous écoutes

« sinon chacun ne représente rien ». L'histoire est essentielle pour construire leur avenir. Pour Elie Wiesel prix Nobel de la Paix, « les peuples qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à la revivre ».

Et mettre toutes ces idées au travail dans des univers coopératifs.

Un sondage à main levée a montré que dans beaucoup de territoires, la coopération des acteurs était une réalité vivante mais pour une bonne proportion, légèrement minoritaire, la coopération était en souffrance. C'est pour cela que les ateliers permettent de mettre les idées en action. Les idées et l'action doivent apprendre à cohabiter et doivent aimer cohabiter. Repenser l'organisation au travail vers des collectifs plus autonomes est un mouvement en marche né d'une expérience des Pays bas. Le Laboratoire d'exploration du Maine-et-Loire permet de mettre en commun la réflexion mais « sans action volontariste des départements la réponse aux besoins des personnes fragiles est à l'arrêt et le virage domiciliaire ne se fera pas »

La protection de l'enfance ne va pas bien et ce ne sont pas quelques reportages télé qui apporteront des réponses aux besoins fondamentaux des enfants. Quand des fondations et des associations osent la prospective autour de la question « Quelles évolutions possibles des publics et des modalités en protection de l'enfance en France à l'horizon 2030-2035 elles mettent le système en mouvement.

A partir d'expériences réussies, une association d'élus France Urbaine et deux associations professionnelles l'Andass et l'Actas parlent de Territoires solidaires et innovants, ils valorisent ceux qui osent la coopération institutionnelle en faveur de politiques sociales intégrées et la Grande école des solidarités propose d'accompagner le mouvement par la formation et la recherche. Enfin, quand deux vice-présidents de l'Andass proposent d'Oser un nouveau regard sur l'évaluation des politiques sociales c'est un pas supplémentaire pour changer le regard sur la solidarités.

Roland Giraud vice-président de l'Andass avec le soutien de Anne Troadec présidente de l'Andass, Christel Prado, Nathalie Audouard, Helena Pottiez, Véronique Decary et Maud Renon.

ENTRETIEN AVEC CHARLOTTE CAUBEL : ET APRES ?



Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance

Le 8 Novembre dernier, j'ai pu rencontrer la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel et cette rencontre fut cordiale. Si la Secrétaire d'Etat considère que la décentralisation de la protection de l'enfance a produit des résultats inégaux, elle partage toutefois l'idée que sa recentralisation serait inadaptée aux missions de l'ASE, et nous regrettons ensemble l'absence de l'Etat qui reste le garant de l'application des lois et leurs financements.

L'ABSENCE DE DONNEES SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

J'ai soulevé l'absence de données réelles sur la protection de l'enfance et ai invité à organiser au niveau des départements un état des lieux réel de la protection de l'enfance à la fois quantitatif et qualitatif. Cet état des lieux permettrait une analyse globale de la situation, et j'ai proposé qu'il soit confié à l'ONPE et au CNPE.

UN PLAN EXCEPTIONNEL DE RECRUTEMENT ET DE FORMATION

Concernant le manque de personnel dans la protection de l'Enfance, la Secrétaire d'Etat s'interroge sur la possibilité de recourir aux intérimaires afin de combler rapidement

les postes vacants.

J'y suis formellement opposé !

Prendre en charge un enfant nécessite une relation durable au risque de transformer les services de protection de l'enfance en « garderies améliorées » à coût élevé. J'ai plutôt plaidé pour une campagne nationale de valorisation des métiers du social, en préconisant une formation initiale diplômante rémunérée et continue, contre un contrat à servir de 5 ans assorti d'un salaire identique au secteur public ou privé d'au moins 2000€ (comme les enseignants), ainsi qu'un accès favorisé au logement.

DEVELOPPER UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION

J'ai proposé de positionner des équipes éducatives formées, spécialisées dans la prévention primaire, qui soit autonome des équipes de travailleurs sociaux lesquels sont chargés du suivi des mesures éducatives. Ces équipes spécialisées dans la prévention primaire travailleraient avec les communes, l'éducation nationale, les associations locales et sportives, les médecins généralistes. La Secrétaire d'Etat y a été sensible et m'a proposé d'approfondir ce sujet afin d'en extraire des propositions

SURVEILLER LA SANTÉ DES ENFANTS

Un échange fructueux a eu lieu sur la santé des enfants souffrant de troubles psychiques admis à l'ASE. La présence d'infirmiers psychiatriques permettrait d'aborder les situations complexes qui mettent en échec les structures. La Secrétaire d'Etat y envisage d'aborder ce sujet avec le Ministre de tutelle.

J'ai ajouté la nécessité de conventions entre les Départements et les ARS afin de mettre à disposition des pédopsychiatres notamment lors de l'admission à l'ASE ainsi que la création d'un service de prévention de la santé issu de la fusion de la PMI et la Santé scolaire.

De même, les médecins doivent être protégés lorsqu'ils réalisent des signalements d'enfants en danger, comme ceux des PMI et de la Santé scolaire, car actuellement ils se trouvent mis en cause par le Conseil de l'ordre, alors qu'ils agissent dans un cadre légal.

UN TRAVAIL PLURI INSTITUTIONNEL

Nous partageons l'urgence d'un décloisonnement des institutions au service des pratiques et du soutien des professionnels confrontés à des enjeux complexes. Comme le préconisait la cour des comptes en 2020, l'Etat doit retrouver sa place en nommant un sous-préfet coordinateur de la protection de l'enfance. La Secrétaire d'Etat n'y semble pas opposée.

ET MAINTENANT ?

Cette rencontre n'ambitionnait pas d'obtenir des réponses concrètes, mais d'échanger sur les sujets cruciaux. Ce dialogue devrait se poursuivre pour parvenir à des décisions de l'Etat en lien avec les Conseils Départementaux, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'ANDASS. Je reste disponible pour poursuivre ces échanges, car il y a toujours urgence pour nos enfants.

Interview de Mathieu Klein



Mathieu Klein,
Maire de Nancy
et Président de
la Métropole du
Grand Nancy

Mathieu Klein né le 20 janvier 1976 à Phalsbourg (57) est installé à Nancy depuis 1993. Il intègre en 2000, à 24 ans, le cabinet de Michel Dinet, président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Il devient ensuite cadre dans une association nationale de lutte contre le sida, intègre en décembre 2009 le cabinet de Martine Aubry, alors première secrétaire du Parti socialiste, puis un organisme mutualiste jusqu'en 2014. Membre du Parti socialiste depuis 1992, il milite pour l'égalité des droits, contre le sida et l'homophobie.

Conseiller général du canton de Nancy-Nord en 2004, puis réélu en 2011, il devient président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle de 2014. A 2020.

Fin 2017, il co-préside avec Joëlle Martinaux, présidente de l'union nationale des centres communaux d'action sociale, un groupe de travail chargé de travailler sur la gouvernance des politiques de lutte contre la pauvreté dans les territoires.

En 2018 il est chargé, avec Claire Pitollat, députée, de conduire une mission sur l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Il est élu Maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy en 2020.

Co-président de la commission « Solidarités, lutte contre les inégalités et la pauvreté » de France Urbaine, il propose notamment la création d'un droit universel en faveur des jeunes de moins de 25 ans.

Il est nommé le 2 juillet 2021 président du Haut Conseil du travail social (HCTS) et participe à ce titre à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social le 18 février 2022 où des engagements financiers de l'Etat et des conseils départementaux sont annoncés à hauteur de 1,3 milliard d'euros pour revaloriser les salaires de ces métiers. Il plaide à ce titre pour mettre fin à l'injustice des "oubliés" du Ségur. Il rend le 10 mars 2022 au ministre des Solidarités et de la Santé un Livre Vert du travail social dans lequel il formule plusieurs propositions en faveur du travail social.

Âgé aujourd'hui de 46 ans, il vit avec son mari, médecin généraliste et leurs trois enfants dans le quartier du Faubourg des 3 Maisons à Nancy.

Comment s'explique la crise de recrutement dans le secteur social ? S'agit-il simplement d'un problème de rémunération ?

C'est une conjonction de causes, à la fois ancrées, et d'autres plus contextuelles. Globalement, il y a eu une dépréciation des métiers du travail social – alors que l'accompagnement des personnes est une réelle urgence, dans une société qui vieillit ou qui aspire à l'égalité. Dans les aspects plus contextuels, on peut souligner les effets d'aspiration des candidatures en fonction de la revalorisation des secteurs, dont ont profité, par exemple, les métiers du médico-social, qui provoquent des effets de bord alors que le vivier de candidats est proche. Cependant, et c'est une évidence, la rémunération est un vrai sujet, comme nous l'avons montré dans le Livre Vert. Il y a un phénomène de stagnation des rémunérations. Ces métiers du « prendre soin » méritent une meilleure rémunération globale.

Faut-il lancer une réforme de la formation des travailleurs sociaux ?

**“
Oui il faut engager ce chantier,
et il faut aussi et d'abord parler
du travail. Ce qu'il est et ce qu'il
devrait être. La qualité des
organisations, les raisons de leur
attractivité...”**

De plus, il y a eu de nombreuses réformes de la formation professionnelle qui impactent le travail social et qui ne sont pas toutes intégrées : le soutien à la formation continue, les bilans à chaque tiers de vie professionnelle sont souvent insuffisants. Le groupe de travail dédié à la formation du futur Livre Blanc du HCTS fera des propositions précises. Je pense que des évolutions sont nécessaires, notamment pour donner un tronc commun solide à l'ensemble des métiers du travail social et favoriser une culture commune, faute de quoi cela peut nuire à l'accompagnement global des personnes. Des passerelles doivent être aussi posées entre les métiers du travail social et de l'intervention sociale

ou encore avec certains secteurs de l'éducation populaire et du soin. Un impératif se dégage dans l'ensemble : conjuguer un socle de connaissances universitaires solide avec la nécessaire professionnalisation des étudiant-e-s.

Le département du Loiret propose une bourse à l'emploi aux étudiants assistants de service social et éducateurs spécialisés. 15 000 € s'ils combinent leur deuxième et troisième année, puis trois ans de travail dans les agences du département. Cela vous semble-t-il une piste intéressante ?

Oui ! C'est une piste intéressante. En réalité, on ne fait que réinventer ce qui existait déjà avec les bourses ou ce qui s'appelait les contrats de formation dans le champ des conventions collectives. Tout cela a été progressivement supprimé.

Quand les départements (re)-prennent le taureau par les cornes, je ne peux que m'en réjouir.

Lorsque j'étais président du département de Meurthe-et-Moselle, j'avais porté avec l'IRTS Lorraine la création de la première section en alternance pour les assistants de service social, avec des résultats tout à fait probants.

Mais l'entrée dans le métier n'est qu'une partie du sujet. Il faut avoir une vision plus globale des carrières : de l'accueil des stagiaires, du développement des acquis de l'expérience, de l'apprentissage et aussi des deuxièmes parties de carrière.

Les rapports et les livres (vert puis blanc) s'accumulent avec des recommandations finalement peu suivies. Le gouvernement cherche-t-il simplement à gagner du temps, à laisser traîner les choses ?

C'est une crise systémique pour le travail social. Il faut reconnaître que ce n'est pas en un claquement de doigt que l'on trouvera toutes les solutions.

Les diagnostics et les propositions ont été nombreux et convergents. Nous allons les utiliser pour éviter de toujours tout recommencer. Longtemps le travail social a été tout en bas de l'agenda politique même si le plan de 2015 a permis de le remettre en visibilité. C'est ce que j'ai proposé à la première ministre de renforcer, en s'adressant directement à eux.

Je l'ai évoqué clairement avec le ministre des solidarités, et je me réjouis que la Première ministre ait décidé de porter le sujet également. Enfin, j'ai redit à François Sauvadet le rôle central que l'ADF peut et doit jouer.

Le Haut Conseil va réaliser un nouveau rapport, le Livre Blanc. Est-ce utile ? Que pouvez-vous dire de plus que dans le livre vert ?

Si je disais non, je rendrais mon tablier ! Le Livre Vert posait les constats et des orientations générales, le Livre Blanc a pour principal objectif de calibrer les mesures d'urgences et les besoins de réformes de moyen et long termes, dans des propositions concrètes et applicables. Au-delà des travaux déjà accumulés par le HCTS depuis sa création, qui rassemble toutes les parties prenantes du travail social, la méthode de ce Livre Blanc est ascendante, et s'appuie sur les comités locaux du travail social et du développement social (CLTSDS) où les acteurs, de terrain, sont déjà dans l'essai de solutions, de nouvelles pistes.

S'agissant d'ailleurs des CLTSDS, j'en appelle à vos lecteurs pour les soutenir lorsqu'ils existent, et c'est déjà souvent le cas, et les impulsent quand ils n'existent pas.

Le Ségur a montré ses limites avec des oubliés et aussi des décisions prises au niveau national qui s'imposent aux Départements, sans compensation. N'y a-t-il pas un problème de méthode ? Une forme de recentralisation avec des collectivités devenant des simples sous-traitants d'un État décideur ?

Je ne suis plus président de département, mandat que j'ai exercé avec passion et plaisir, il est donc difficile pour moi d'émettre un avis tranché. Ce qui est sûr, c'est que la remise en cause ou la non-exécution précise des engagements passés nuit durablement à la confiance et à la coopération essentielle entre l'État et les départements, acteurs clés du travail social. Je pense que les départements et le gouvernement avec le

comité des financeurs ont trouvé un nouvel espace de dialogue. Dans un monde complexe, ce sont ces espaces qu'il faut faire vivre.

Le Président de la République a annoncé et lancé une réforme du RSA dont le versement serait conditionné à un minimum d'activité. Que pensez-vous de ce projet qui devrait être bientôt expérimenté dans une dizaine de départements ?

J'avais remis un rapport au premier ministre avec Claire Pitollat, députée des Bouches-du-Rhône en 2018, sur la réforme de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Je suis convaincu que la réforme du RSA doit être mise à l'agenda. Se préoccuper de l'efficacité réelle de l'accompagnement des bénéficiaires est une priorité.

Le chantier France Travail est donc une nécessité.

Ne soyons pas au service d'une idéologie, méfions nous des fausses bonnes idées, l'obligation de travail en contrepartie de l'allocation ne correspond souvent pas du tout à la réalité de la vie des bénéficiaires du RSA, notamment pour les personnes en difficultés sociales et sanitaires – ce qui est le cas pour nombre d'entre eux. J'ai tendance à penser que c'est nous, institutions, qui devons investir fortement pour permettre un surcroît d'activités adaptées à la réinsertion réelle des personnes comme le sont les chantiers d'insertion.

Actualités solidarités

Politiques sociales : État et départements réunis lors d'un comité des financeurs

Premier comité des financeurs, à l'invitation de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et de Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'enfance.

Cette instance de dialogue État-départements sur le financement des politiques sociales s'inscrit "dans l'agenda territorial" précisé par Elisabeth Borne lors des Assises des Départements à Agen.

Une autre réunion est prévue en début d'année prochaine sur la réforme à mener sur les concours de la CNSA [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie] et la modernisation du cadre conventionnel dans la branche du secteur sanitaire et social".

Si sur la méthode, Départements de France montre son accord, François Sauvadet met en garde : « il faut une mise en cohérence des dépenses et des recettes des départements qui ont la charge de porter, au plus près des Français, les politiques sociales décidées par la représentation nationale. »

« Ensemble pour faire vivre le service public de l'autonomie »

Près de 1000 personnes ont participé à la conférence « Ensemble pour faire vivre le service public de l'autonomie ». La présentation du nouveau cadre de coopération entre la CNSA et ses réseaux est une étape importante de la création de la branche autonomie et de la construction du service public de l'autonomie. C'est l'aboutissement d'un an de travail avec 450 agents de la CNSA, des conseils départementaux, des maisons départementales des personnes handicapées, des maisons départementales de l'autonomie et des agences régionales de santé.

La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour ne pas avoir protégé une enfant victime d'abus sexuels dans sa famille d'accueil

Il s'agit d'une affaire ancienne puisqu'elle remonte aux années 70 dans le Tarn-et-Garonne. La fillette qui était placée dans une famille d'accueil entre 1976 et 1991 a subi des abus sexuels de la part du père de la famille d'accueil jusqu'à ses 17 ans. Cette affaire avait fait l'objet d'un non-lieu pour des faits avérés mais prescrits. L'Europe considère que les autorités nationales ont failli à leur obligation de protéger l'enfant contre ces mauvais traitements.

De plus, bien qu'issue d'une famille musulmane, l'enfant est élevée dans la foi de sa famille d'accueil, Témoins de Jéhovah.

La Cour européenne condamne l'État à verser 55 000 euros à la requérante pour réparer le « dommage moral » une somme élevée au regard de la jurisprudence de la CEDH.

A noter qu'en douze ans, l'État (qui avait alors la charge de la protection de l'enfance) n'a effectué que six visites auprès de la famille et aucun document n'atteste d'un suivi auprès des établissements scolaires fréquentés par l'enfant.

Recentralisation du RSA: un décret précise les critères à remplir.

Ce décret concerne la loi 3 DS qui prévoit une nouvelle phase de candidature au 1er janvier 2023. Rappelons que la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales, la Réunion, Mayotte et la Guyane sont déjà engagés dans ce système de renationalisation.

Sont candidats : Les Bouches-du-Rhône, la Meurthe-et-Moselle, l'Ariège, l'Essonne, les Landes.

Trois conditions

Les départements doivent cumuler trois conditions en 2020

Un reste à charge par habitant du département supérieur à 1,2 fois le reste à charge national moyen par habitant.

Une proportion de bénéficiaires du RSA, 1,2 fois supérieure à cette même proportion dans l'ensemble des départements.

Un revenu moyen par habitant en 2020 inférieur à 0,9 fois le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements.

Les Départements qui ont leur RSA renationaliser sont exclus des calculs de moyenne.

Secret médical et signalement

Eugénie Izard et Françoise Fericelli, pédopsychiatres, doivent se présenter devant la chambre disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins à Paris, pour avoir effectué des signalements par suite de suspicions de maltraitance et de violences intrafamiliales sur des patients mineurs suivis en thérapie. Rappelons qu'en 2020, Eugénie Izard, pédopsychiatre a été condamnée par l'Ordre des médecins pour « violation du secret professionnel » et « immixtion dans les affaires de famille » à trois mois d'interdiction de pratique de la médecine après avoir signalé, en 2015, des soupçons de maltraitance sur un enfant de 8 ans. Cette décision avait été annulée par le Conseil d'État qui considère qu'il n'y a pas violation du secret professionnel. Retour donc devant la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins.)

Le docteur Françoise Fericelli, elle, médecin pédopsychiatre a aussi été sanctionnée par l'Ordre, début 2021, toujours pour « immixtion dans les affaires de famille » suite à un signalement de suspicion de maltraitance sur un enfant en danger âgé de 6 ans, ce qui a donné lieu à un dépôt de plainte du père. Elle a fait appel de cette décision. Ce qui explique sa présence devant l'Ordre des Médecins.

Notre chroniqueur Claude Roméo qui suit pour nous ce dossier consacra sa tribune du mois prochain à ce dossier qu'il suit particulièrement. Il s'agit d'un sujet fondamental : l'intérêt de l'enfant doit-il primer sur tout autre considération.

MNA Une enveloppe de 3 millions d'euros partagée par 11 départements

Les départements ayant accueilli un nombre supplémentaire de mineurs non accompagnés au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020 percevront un financement exceptionnel de l'État. En 2022, le montant de l'enveloppe s'élève à 3 millions d'€.

Le montant de ce financement est fixé à 6 000 € par jeune pour 75 % des jeunes supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Ce nombre est arrondi à l'entier le plus proche.

La dotation attribuée à chaque département est calculée à partir des informations transmises par le département au ministère de la Justice

En 2022, le montant de l'enveloppe s'élève à 3 millions d'€ pour 510 mineurs non accompagnés. 11 départements vont se partager cette enveloppe. La Seine-et-Marne recevra plus de la moitié du financement total (1 578 000 €) pour 263 mineurs supplémentaires pris en charge selon le mode de calcul du gouvernement. La Charente-Maritime et l'Ain, deuxième et troisième département concernés, recevront respectivement 474 000 et 264 000 €. Suivent ensuite le Puy-de-Dôme (216 000 €) et les Pyrénées-Atlantiques (114 000 €).

Les MNA sont à 94,8% des garçons et sont essentiellement originaires d'Afrique : Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Algérie et Tunisie pour les cinq premiers pays d'origine recensés.

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Le taux de chômage des personnes en situation de handicap (14 %) reste nettement plus important que pour le reste de la population. Pour améliorer leur situation un certain nombre de décisions ont été prises :

« CDD tremplin » actualisation de la liste des entreprises adaptées
Le CDD dit « tremplin » conclu entre une entreprise adaptée volontaire et un travailleur handicapé est destiné à favoriser sa mobilité professionnelle vers l'emploi en milieu ordinaire. Initiée par l'État dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette expérimentation est prévue jusqu'au 31 décembre 2022. La liste des entreprises adaptées pouvant conclure un « CDD tremplin » a été actualisée par un arrêté publié au Journal officiel le 20 octobre 2022.

Un travailleur handicapé peut faire un apprentissage et conclure un contrat permettant d'obtenir une qualification professionnelle. Ce contrat d'apprentissage se déroule en entreprise et en centre de formation. L'apprenti bénéficie d'aménagements particuliers compte tenu de son statut de travailleur handicapé

Jusqu'au 31 décembre 2026, un fonctionnaire handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi, peut être détaché dans un corps ou cadre d'emplois : ensemble de fonctionnaires soumis à un même ensemble de règles, appelé statut particulier, fixé par décret, et ayant vocation à occuper les mêmes emplois de niveau ou de catégorie supérieure. À la fin d'une durée minimale de détachement, éventuellement renouvelable, il peut être intégré dans ce corps ou cadre d'emplois. Le détachement et l'intégration sont prononcés après avis d'une commission sur l'aptitude à exercer les missions du corps ou cadre d'emplois d'accueil.

Les aides financières versées par les organismes d'insertion professionnelle des personnes handicapées sont revalorisées de 5 % pour faire face à l'inflation mais restent inférieur à l'inflation.

Comité interministériel à l'enfance

Il s'agit du premier des comités interministériels prévus chaque année sur le sujet.

La Première ministre a annoncé la création d'un office de police judiciaire spécialisé sur la lutte contre les violences faites aux mineurs, avec un contrôle systématique des antécédents judiciaires de l'ensemble des personnes – salariées ou bénévoles – intervenant auprès des enfants, dans la protection de l'enfance mais également dans les champs jeunesse, sport et culture.

Elle a aussi annoncé la reconduction et l'élargissement des contrats entre État et départements sur la protection de l'enfance avec des crédits fléchés en plus de la santé vers la justice et l'Éducation nationale, avec un effort particulier en direction des "territoires les plus exposés (140 M€ et 50 M€ pour les jeunes majeurs). Il a aussi été question de petite enfance, de santé ou encore de numérique.

Rappelons que la protection de l'enfance est annoncée comme une priorité du quinquennat.

Petite enfance : dans le cadre du Conseil national de la refondation, une concertation jusqu'au printemps prochain

Un des sujets importants est la santé mentale des enfants et des jeunes qui sera traité lors d'assises de la santé des enfants et de la pédiatrie qui se tiendront au printemps 2023.

Autres sujets abordés : l'apprentissage de l'hygiène buccodentaire et la lutte contre l'obésité avec la généralisation de l'expérimentation "Retrouve ton cap" pour les enfants de 3 à 8 ans, la lutte contre le cyberharcèlement et à l'exposition précoce à la pornographie.

10. Aube

Réunions d'informations pour accompagner l'embauche de salariés à domicile par les personnes âgées et les personnes handicapées

Le Département de l'Aube, en partenariat avec la Fédération des Particuliers employeurs (FEPEM) et la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) mettent en place un service d'accompagnement à destination des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH) qui emploient un salarié à domicile.

Ce dispositif est entièrement gratuit.

L'objectif de ces réunions est d'obtenir des informations et des conseils sur la rédaction ou la modification d'un contrat de travail, la déclaration et la rémunération du salarié avec le CESU, la gestion au quotidien (congés, maladie, absences, etc...), la rupture de la relation de travail.

19. Corrèze

Protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Le Département renforce ses partenariats avec l'État et les acteurs locaux avec deux conventions de financement conjoint d'intervenants sociaux au sein des gendarmeries et commissariats. Ce partenariat se trouve renforcé par la mobilisation, aux côtés de tous ces acteurs, de l'Institution judiciaire, représentée par les procureurs de Brive et de Tulle, également signataires. Désormais, tous les maillons de la chaîne sont ainsi réunis, au service des victimes.

Le partenariat avec les services de police nationale prévoit la présence d'un intervenant social en commissariat (ISC) qui permet

d'apporter en temps réel un soutien aux victimes se présentant aux commissariats de Brive, Tulle et Ussel.

De même, la présence d'un intervenant social en gendarmerie (ISG).

Harcèlement en milieu scolaire : journée de partage d'expériences au Conseil départemental

Le Département se présente comme un acteur majeur de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et les cyber-violences, en étroite collaboration avec les services de l'Éducation nationale ; un partenariat officialisé par la signature d'une convention, et qui s'est traduit par l'élaboration d'un programme d'actions de sensibilisation et de formation en direction de différents publics, tout en favorisant la coordination avec les acteurs locaux.

C'est dans ce cadre qu'une journée d'échanges et de partage d'expériences, très riches, a été organisée au Département, afin de favoriser la rencontre avec des personnes ressources et le travail en réseau des professionnels : mairies, ALSH (centres de loisirs), collèges, partenaires sociaux... Plusieurs associations (AROEVEN, EDUC'AT et CANOPÉ) mais aussi des professionnels comme un principal de collège ou des adjoints de la Maison de la Protection des familles de la gendarmerie de Corrèze, sont également intervenus sur différentes thématiques : définitions et ressources sur le harcèlement en milieu scolaire, la prévention auprès des jeunes et des parents ou encore la présentation du dispositif national pHARe.

33. Gironde

Bien vieillir ensemble

Le Département met à disposition un outil qui répertorie les actions de prévention de perte d'autonomie financées par la Conférence des financeurs, la plupart gratuites.

Sous forme de moteur de recherche par date et mot-clé, diverses activités sont proposées : bien-être, sport, culture, musique, prévention, cuisine, numérique...

34. Hérault

Dispositif expérimental de prévention autour de l'émergence du langage chez l'enfant mis en place par le Département

Ce dispositif est destiné à accompagner les tout-petits présentant des troubles du langage. Une démarche votée en session qui s'inscrit dans le cadre des actions de soutien à la parentalité déployées par le Département.

Les professionnels ont repéré des secteurs avec d'importantes difficultés langagières précoces chez les petits-enfants dans ce territoire.

Ils ont mis en place un dispositif qui permet un repérage des enfants et de leurs familles qui pourraient avoir besoin d'un accompagnement particulier. Ils proposent conjointement aux familles de participer à un « programme » d'accompagnement à la

communication et au développement langagier chez les tout-petits. Les familles participent à des cycles d'ateliers hebdomadaires parents/enfant animés par des orthophonistes. Les parents sensibilisés à l'importance de cette stimulation du langage, continuent à la maison, les jeux d'éveil et les conseils avec de bons résultats.

Féminicides

143 homicides en France par conjoint ou ex-compagnon en 2021 dont 3 faits dans l'Hérault, soit +14 % par rapport à 2020.

L'État, le Département et la CAF ont décidé de créer un « Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales » dans l'Hérault, dont la coordination est confiée à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Cet observatoire porte une double ambition :

Proposer au grand public une information centralisée et organisée sur les dispositifs d'aide existants via un site internet avec une cartographie sur les dispositifs existants.

Collecter les données d'observations qui permettront de comprendre les mécanismes comportementaux locaux, puis proposer des actions adaptées, au plus près du terrain.

Il se distingue par son caractère innovant sur deux points :

Il intègre un Comité coopératif constitué de femmes victimes de violences et valorise ainsi la participation citoyenne.

Il institue un lien étroit entre le milieu de la recherche (pour la production de connaissances) et les institutionnels et professionnels (pour la définition des actions).

51. Marne

Marchés éco-solidaires

"Favoriser l'économie circulaire, soutenir les commerces de proximité, répondre à l'urgence sociale et lutter contre le gaspillage alimentaire, tels sont les principes des marchés éco-solidaires initiés par l'association « Notre Passion c'est Châlons et son Agglomération », soutenus par le Département de la Marne, et mis en œuvre dans divers territoires.

Ces rendez-vous de la solidarité ciblent les cœurs des quartiers prioritaires... Avec un don d'un mécène issu du territoire, l'association, accompagnée de ses bénévoles, vend à l'euro symbolique le kilo de fruits et légumes, de poulets, et de frites, en plus des dons de pains et viennoiseries.

Avec près de 200 bénéficiaires à chaque rendez-vous, les marchés éco-solidaires initialement mis en place sur le territoire Châlonnais se sont développés sur d'autres territoires du Département, et d'autres sont prévus à l'échelle Régionale.

Afin de faciliter l'accompagnement à la mise en place de futurs marchés éco-solidaires à l'échelle nationale une Fédération a été créée."

53. Mayenne

Violences sexuelles et inceste

Le conseil départemental de la Mayenne a organisé, un rendez-vous à destination des professionnels et partenaires associatifs, dans le cadre de son action en matière de protection de l'enfance.

Cette troisième édition a porté « sur la thématique des violences sexuelles et de l'inceste », sujets majeurs pour la protection de l'enfance, notamment pour la Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes. « Se réunir permet de former les professionnels au mieux, sur ces situations de violence. »

58. Nièvre

Habitats inclusifs

La loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique (loi ELAN 2018) soutient le développement d'habitats inclusifs pour toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge. Véritable alternative au logement ordinaire et à l'accueil en établissement médico-social, l'habitat inclusif apporte de nombreux avantages à ses occupants, ainsi qu'aux partenaires sociaux et aux collectivités locales.

Quatre projets ont vu le jour dans la Nièvre en 2022, sous l'impulsion de la loi ELAN. Le Conseil départemental a désormais la possibilité de créer un droit individuel, appelé Aide à la vie partagée (AVP).

Cette nouvelle prestation individuelle est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif.

L'AVP sera versée par le Conseil départemental au porteur de projet d'habitat inclusif, sur la base d'un conventionnement (80 % apportés par le Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et 20 % par le Département).

Fabien Bazin, président du Conseil départemental et Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, ont signé la convention cadre d'une durée de 7 ans, visant à mettre en œuvre la prestation d'aide à la vie partagée

Accueil des MNA

Le Conseil Départemental de la Nièvre a lancé un appel à projet pour la création de 100 places de diversification de l'offre d'accueil en faveur des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Entre 2018 et 2019, la recrudescence des MNA a subi une augmentation de 417 %, en 2019, les services ont enregistré 688 primo-arrivants contre 167 en 2017. Dans ce contexte, les dispositifs d'accueil (familles d'accueil, foyers d'hébergement,...) existants ont été rapidement saturés.

Le Département souhaite offrir à ces jeunes un espace spécifiquement pensé à leur égard, qui soit à la fois contenant et soutenant, tant au niveau de leur intégration socioprofessionnelle que dans la prise en compte des dommages psychotraumatiques causés par les conditions de vie au pays et par le parcours migratoire.

Cet appel à projet a pour objet la création de places d'accueil et d'accompagnement à destination des primo-arrivants, mineurs non accompagnés et jeunes majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE. L'appel à projet porte sur l'autorisation de 100 places, qui seront attribuées à un ou plusieurs opérateurs.

59. Nord

Des agents victimes d'agression

Le département du Nord annonce avoir porté plainte après l'intrusion d'une quinzaine de personnes dans les locaux de la maison de l'insertion et de l'emploi à Lille. Des agents ont été agressés verbalement et pour certains, physiquement. Il s'agit d'un "groupuscule politique" selon un communiqué du Département du Nord.

62. Pas-de-Calais

Le logement d'abord

Parce qu'une personne en très grande difficulté a d'abord besoin d'un toit pour s'en sortir. 46 collectivités partout en France sont volontaires pour expérimenter et imaginer de nouveaux leviers répondant à un double objectif : trouver un logement aux personnes qui n'en ont plus ou qui sont en passe de ne plus en avoir, puis les accompagner dans leur parcours de vie à tous les niveaux (inclusion, santé, insertion, emploi, mobilité, etc.).

Le Département du Pas-de-Calais a rejoint la démarche, et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement a choisi le Pas-de-Calais pour réunir l'ensemble des territoires qui mettent en œuvre « Le logement d'abord » depuis son lancement et ainsi mettre en lumière les actions menées par le Pas-de-Calais.

63. Puy de Dôme

Le Conseil des jeunes en protection de l'enfance



Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, a reçu le Conseil des Jeunes en Protection de l'Enfance du Puy-de-Dôme, à Paris. Ils ont été invités à s'exprimer sur des sujets qui leur tiennent à cœur au quotidien (violences, inclusion à l'école et dans la société et la représentativité des enfants protégés dans les institutions.

Créé par le Conseil départemental en 2022, le Conseil des jeunes est une véritable institution consultative.

Composé de 40 enfants et jeunes majeurs (de 8 à 21 ans) confiés à l'aide sociale à l'enfance, le Conseil donne des avis et fait des propositions. Les filles et les garçons siègent à parité et représentent l'ensemble des territoires composant le département du Puy-de-Dôme. Chaque conseiller est désigné pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

67-68. Collectivité Européenne d'Alsace

1ères Assises alsaciennes de la prévention et de la protection de l'enfance

900 participants à ces assises organisées par la Collectivité européenne d'Alsace où trois priorités ont été présentées :

Éviter les ruptures familiales en accompagnant les parents. S'assurer d'une bonne prise en charge des enfants qui sont confiés. Lutter contre les inégalités de destin.

Durant 2 jours, des professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), éducateurs, associations, médecins, avocats, magistrats, agents de la Collectivité Européenne d'Alsace, de Ville et Eurométropole de Strasbourg, élus, ont réfléchi, concrètement, aux meilleures pistes pour mieux faire ensemble.

71. Saône-et-Loire

RSA : rebondir

Le Département a signé avec quatre présidents du secteur Mâconnais-Clunisois-Tournaigeois des conventions qui engagent ces collectivités à apporter des solutions à ce qui empêche les bénéficiaires du RSA de reprendre une activité professionnelle (déplacement, garde d'enfant, logement, illettrisme, difficultés financières

Pour rappel, le dispositif « RSA... ou comment Rebondir en Surmontant les obstacles ou les freins pour Accéder à l'emploi » a été voté à l'Assemblée départementale de décembre 2021 dans un double objectif : permettre aux bénéficiaires du RSA un retour à la vie active et répondre aux besoins des entreprises locales.

72. Sarthe

À tester : les couches lavables pour bébé

250 kits d'essai de couches lavables sont mis à disposition, en partenariat avec l'entreprise sarthoise Langeline, sur les différents lieux de permanence où consultent les puéricultrices de PMI du Département.

Jusqu'à ce que l'enfant soit propre, l'utilisation de couches jetables est une source de d'économies financières mais aussi une diminution de déchets plastiques très importants.

78. Yvelines

Habitat inclusif

Le Département s'engage, aux côtés de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la Préfecture des Yvelines à poursuivre le développement de l'habitat inclusif

D'ici 2025, 25 habitats inclusifs verront le jour sur le territoire yvelinois. Ils bénéficieront à 247 personnes (106 âgées et 141 en situation de handicap. Ces ensembles de logements comportent

des espaces de vie individuelle et des espaces collectifs. Les habitants qui souhaitent vivre ensemble y bénéficient d'un « projet de vie sociale et partagée ».

Ces Projets de vie sociale et partagée seront financés par une nouvelle aide sociale individuelle : l'Aide à la vie partagée (AVP) versée aux porteurs sélectionnés par le Département.

L'habitat inclusif permet aux personnes de bénéficier d'un accompagnement collectif, d'un « modèle de vie ensemble » choisi et d'une inclusion dans la société. Il favorise leur autodétermination et leur participation sociale et civique et permet de lutter contre et de prévenir leur perte d'autonomie.

Les habitats et logements peuvent être regroupés (plusieurs logements) et/ou partagés (colocations), être des maisons ou des appartements situés dans un ou plusieurs immeubles, enfin ils peuvent être situés dans le parc privé, public ou social (dans le respect des conditions d'attribution des logements locatifs sociaux).

85. Vendée

Réception de jeunes de l'ASE

L'objectif de cette cérémonie était de féliciter et d'encourager ces jeunes au contexte familial complexe récemment diplômés.

« Ce soir nous mettons ces jeunes à l'honneur car malgré les difficultés de la vie, ils ont su trouvé les ressources pour s'en sortir », souligne Rémi Pascreau, président de la commission Enfance et Famille au Conseil départemental de la Vendée.

Cette fête de la réussite fut aussi l'occasion de saluer l'investissement de tous les acteurs qui accompagnent ces jeunes au quotidien (éducateurs, assistants familiaux, associations...).

91. Essonne

Surendettement et inclusion

Signature d'un protocole de partenariat, Département-Banque de France, a été signé entre les deux parties. L'objectif est simple : faciliter l'accès aux droits des Essonnais en matière de surendettement et, plus largement, d'inclusion financière.

Concrètement, l'information et la formation des travailleurs sociaux de la direction du développement social sur le surendettement au profit des usagers vont être développées. Par ailleurs, la participation du Département à la commission de surendettement de l'Essonne servira à optimiser les synergies avec son secrétariat assuré par la Banque de France. Enfin, l'offre de service de la Banque de France et l'offre départementale en matière d'accompagnement budgétaire et d'inclusion financière vont être plus lisibles.

Impacts des déserts médicaux géographiques sur la prise en charge des patients



Dr Olivier Babinet

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.



Les déserts médicaux géographiques créent de multiples situations critiques dans la prise en charge des patients.

L'impossibilité de s'inscrire auprès d'un nouveau médecin traitant

La situation relative au médecin généraliste est paradoxale.

Depuis la loi du 13 août 2004, ce dernier est choisi la plupart du temps comme médecin traitant et se trouve au cœur du système de santé. Il joue un rôle de pivot, à la fois point d'entrée dans le « parcours coordonné de soins » et responsable de l'orientation des patients.

Or, aujourd'hui, près d'un médecin traitant sur deux refuse de prendre de nouveaux patients, et 20 % des Français n'ont pas de médecin traitant.

Des délais d'attente jugés interminables pour obtenir un rendez-vous

Face à ces difficultés (délais d'attente trop longs et manque de médecins à une distance raisonnable de son domicile), près de la moitié des patients auraient reporté ou renoncé à des soins, avec des conséquences sur l'état de santé individuelle et collective complexes à mesurer.

Un nombre de passages aux urgences qui explose

Dans ce contexte en tension, devant la difficulté à trouver un rendez-vous le jour même avec un généraliste pour des soins non programmés, les urgences deviennent les interlocuteurs de première ligne.

L'évolution sociétale valorise l'immédiateté des soins. Ainsi, les patients vont aux urgences parce que c'est pratique, rapide, et qu'ils savent qu'ils auront facilement accès à d'autres services de soin.

Chemin faisant, le nombre de passages aux urgences en France a doublé en vingt ans.

Sachant que plus de 20 % des consultations de soins primaires non programmées (chiffre en progression constante) viennent à tort aux urgences hospitalières, le système de santé se retrouve actuellement dans une impasse.

Les inégalités d'accès aux soins constituent un enjeu majeur. Elles sont dans une certaine mesure d'ordre géographique.

Les disparités d'accès au médecin généraliste ne sont pas liées à des disparités régionales, mais à des différences marquées selon le type d'espace. En effet, c'est dans les communes rurales des périphéries des grands pôles et dans les communes hors influence des pôles que la part de la population ayant l'accessibilité la plus faible aux médecins généralistes est la plus grande.

D'autre part, ces inégalités sont d'ordre social et touchent les personnes en situation de précarité, les personnes handicapées qui ont des difficultés d'accès aux soins dentaires, gynécologiques et ophtalmologiques, les personnes souffrant de troubles psychiques, les populations étrangères ne maîtrisant pas la langue française, les détenus,...

On est souvent au cœur d'un désert à la fois médical et médico-social.

Actualités Collèges

Résultats du 4ème baromètre de la transition alimentaire :

Max Havelaar/Opinion Way propose pour la première fois regards croisés parents / enfants sur l'alimentation responsable dans les cantines scolaires.

Les parents d'enfants âgés de 7 à 17 ans interrogés sont globalement satisfaits de la nourriture servie dans les cantines scolaires de leurs enfants, bien qu'une certaine réserve demeure.

Ayant la responsabilité de l'alimentation de leurs enfants, près de trois parents sur quatre estiment que la nourriture dans la cantine de leur établissement scolaire est équilibrée (76%, mais seulement 20% d'entre eux sont tout à fait d'accord avec cette affirmation) et bonne pour la santé de leur progéniture (76%, 18% tout à fait).

Plus des deux tiers la jugent également de bonne qualité (68%) et abordable financièrement (67%), mais dans chacun des cas, seuls 18% abondent tout à fait en ce sens...nuançant ainsi leur approbation.

Deux parents sur trois ont le sentiment que leurs enfants apprécient la nourriture servie au réfectoire et 62% qu'elle est appétissante, mais 16% uniquement en sont tout à fait convaincus.

63% des parents interrogés croient savoir que la nourriture servie à la cantine où déjeunent leurs enfants est responsable (bio, locale, équitable...), mais moins d'un parent sur cinq (18%) en est tout à fait certain.

Les parents attendent avant tout des cantines scolaires de leurs enfants qu'elles proposent davantage de produits locaux (56%) et made in France (38%) mais aussi frais et non-transformés (48%).

Malgré l'inflation, les parents veulent maintenir les produits durables mais demandent des adaptations pour ne pas payer plus cher.

En dépit du contexte d'inflation, la quasi-totalité des parents affirme qu'il faut maintenir l'obligation (loi EGALIM) pour les cantines scolaires de proposer des produits durables et de qualité (90%).

Cependant, les interviewés refusent le dilemme opposant qualité et accessibilité : si les parents souhaitent que les cantines intègrent toujours plus de produits alimentaires responsables, ils sont 65% à souhaiter des alternatives innovantes pour éviter de payer plus cher la cantine. Plus d'un parent sur dix envisagerait de mettre moins souvent leurs enfants à la cantine (13%). Toutefois, parmi les moyens de compenser les effets de l'inflation, les parents privilégieraient la rationalisation des quantités achetées pour limiter le gâchis (25%).

En cohérence avec l'aspiration au local et aux circuits courts, 93% des Français sont favorables, dont 42%, tout à fait favorables, à l'engagement de leurs collectivités locales dans une démarche d'alimentation durable impliquant aide aux producteurs, engagements de qualité des produits des cantines ou encore la sensibilisation des enfants.

94% des enfants considèrent revenu et conditions de vie des agriculteurs comme un sujet central aujourd'hui, et ils sont prêts à se mobiliser :

Deux tiers des enfants interrogés (66%) auraient envie d'écrire au directeur de leur établissement s'ils apprenaient avec certitude que les producteurs des aliments qui leur sont servis à la cantine ne gagnaient pas correctement leur vie.

55% seraient susceptibles d'en parler sur les réseaux sociaux et 51% s'imaginent même écrire au Président de la République.

Étude réalisée auprès de deux échantillons : Un échantillon de 2320 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus ; Un échantillon de 520 enfants, représentatif de la population des enfants âgés de 7 à 17 ans.

Les interviews ont été réalisées du 30 septembre au 17 octobre 2022

L'État appelle les collectivités à accueillir dans leurs cantines les élèves du privé en situation de handicap et leurs accompagnants.

Cette incitation vient d'une réponse à une question parlementaire, Philippe Paul qui rappelle que s'il revient à la commune de prendre en charge la rémunération des AESH quand l'enfant est scolarisé dans un établissement public, le financement relève, dans le cas d'une scolarisation dans le privé, de l'organisme gestionnaire, et in fine des familles. Dans la réponse du ministre précise qu'« il n'appartient pas à l'État mais aux collectivités territoriales, lorsque celles-ci organisent un service de restauration scolaire [...], de s'assurer que les enfants en situation de handicap y aient effectivement accès et par conséquent de prendre en charge un éventuel accompagnement humain ».

Rapport sur les toilettes

Les études montrent les problèmes d'hygiène et d'insécurité dans les sanitaires scolaires. Du coup, les élèves sont nombreux à ne pas oser aller aux toilettes.

Le rapport de la défenseure des droits, Claire Hédon, demande que ce soit rendu "prioritaire", pour les collectivités territoriales en charge du financement des établissements scolaires (communes, départements, régions), la rénovation des toilettes dans les établissements scolaires, et mieux penser les espaces d'intimité des enfants en fonction de leur âge. Claire Hédon, plaide pour la "protection de l'intimité" des jeunes et ajoute que la question des toilettes doit être abordée par les collectivités territoriales.

01. Ain

Nouveau collège

La pose de la première pierre de ce collège, situé à Ornex, a eu lieu le 3 décembre.

22. Côtes d'Armor

Manifestation de personnels des collèges

70 employés du département des Côtes-d'Armor ont manifesté devant l'hôtel du Département à l'appel de l'intersyndicale FO et CGT. Le mouvement de protestation concerne les agents des collèges dénoncent leurs conditions de travail et réclament des remplacements optimum.

72. Sarthe

La Gauche réclame un tarif « social » dans les cantines des collèges du département

La gauche considère qu'il aurait fallu adopter un tarif social des cantines, à l'heure où l'on décidait d'une augmentation – 20 centimes par repas – des tarifs.

Les tarifs spécifiques aux élèves boursiers ne changent pas, a précisé le Président, Dominique Le Mèner et les familles ayant deux enfants ou plus bénéficieront d'une réduction de 20 %.

« une convention relative au renforcement de la vidéoprotection aux abords des collèges publics ». Elle prévoit d'installer « quatre à six caméras par établissement » représentant, pour chacun des vingt-six collèges, « un investissement de 30.000 à 50.000 euros » avec un financement par collège de 50.000 € HT maximum pour 6 caméras au plus (40% État, 40% Département, certains reprochent cette décision « sécuritaire » dans un domaine dans lequel « le Département n'a pas de compétences. » Pour le Conseil départemental « Cette initiative vient compléter les actions entreprises ces dernières années pour la sécurisation des établissements : généralisation des contrôles d'accès, systématisation des clôtures de protection, mise en place d'alarmes anti-intrusion... »

52. Haute-Marne

Qualité environnementale et économies d'énergie

Le Conseil départemental équipe ses collèges de nouvelles chaufferies. Après Froncles et Doulaicourt, les établissements de Châteauvillain et Colombey vont ainsi être équipés d'un système de chaufferie biomasse utilisant non pas du fioul mais des plaquettes de bois soufflées en guise de combustible.

55. Meuse

Lancement officiel du programme des «Collégiades Meuse – Terre de Jeux 2024»

Cette opération, portée par l'UNSS afin de mettre encore plus de sport dans le quotidien des collégiennes et des collégiens, s'inscrit dans une stratégie d'animation départementale ambitieuse avec pour ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Les valeurs du sport, de l'olympisme mais aussi d'inclusion, de tolérance et de respect seront au premier plan des temps forts proposés par l'UNSS au sein des établissements scolaires.

Les « Collégiades Meuse – Terre de Jeux 2024 » doivent aujourd'hui permettre de répondre à cet enjeu en montant en puissance et en incitant les jeunes participants au programme à s'engager dans des clubs fédérés avec le soutien du CDOS de la Meuse.

Ce programme se déploiera sur l'année scolaire 2022-2023.

Les jeunes et les acteurs mobilisés sur cette opération se retrouveront en juin 2023 pour un dernier temps fort organisé à l'occasion de la journée olympique.

76. Seine-Maritime

Un livre pour chaque collégien

En cette année de lecture publique, grande cause nationale, le Département de la Seine-Maritime poursuit ses actions en offrant un livre aux 64 000 collégiens du territoire. En plus de développer la pratique de la lecture, ce dispositif a pour objectif de valoriser le patrimoine littéraire local. Ainsi, c'est le roman l'Aiguille creuse, de Maurice Leblanc qui sera offert pour cette première édition.

78. Yvelines

Trois laboratoires de l'école des Mines déménagent à Versailles-Satory

Fin 2024, trois centres de recherche de l'école des Mines s'installeront dans un bâtiment flambant neuf dans le quartier de Satory à Versailles. Le centre d'efficacité énergétique des systèmes est actuellement à Evry et le centre de robotique et le centre des matériaux à Palaiseau, et le troisième sur le boulevard Saint-Michel à Paris,

Ces déménagements et ce regroupement devraient permettre de développer de nouveaux projets dans les domaines de la transformation numérique et énergétique et de la transition écologique. Des partenariats industriels et académiques sont envisagés avec ces établissements.

Une opération soutenue par le Conseil départemental des Yvelines à hauteur de 98 millions d'euros.

91. Essonne

Prix des collégiens

En 2022, le site archéologique d'Étiolles, propriété du Conseil départemental, fête ses 50 ans de fouilles et, pour cela, l'équipe de recherche a souhaité valoriser les données archéologiques dans le cadre original d'une Game-Jam (marathon de création de jeux vidéo) !

Au total, 9 jeux vidéo ont été mis en ligne et feront l'objet d'une sélection dans le cadre d'un Prix des collégiens de l'Essonne. L'idée est que les collégiens testent également ces jeux et donnent ensuite leur avis en votant pour leur jeu favori.

Sans les Départements, les Régions risquent de rater le train !

La gestion des trains franciliens par la Région Île de France est sous le feu des critiques : en cause, une fréquence amoindrie sur les différentes lignes qui empoisonne la vie des usagers, dans le but probablement de réaliser des économies budgétaires.

Si l'Île-de-France reste à part, avec 2.7 millions de voyageurs quotidiens en train représentant la moitié du total français, on a bien une perception généralisée d'une baisse de fréquence, de lignes supprimées, de prix augmentés et de trains surpeuplés. Nous nous sommes donc demandés comment cette perception touchait les différents territoires.

Lorsque nous analysons la tonalité de l'expression citoyenne sur le train dans Mon Avis Citoyen, qui compte des centaines de milliers d'expressions sur ce thème, elle varie peu d'une Région à l'autre.

On serait tenté d'en conclure que les autorités régulatrices de transport auraient bien « fait le boulot » en matière d'aménagement du territoire depuis les lois SRU, NoTRE et MAPTAM.

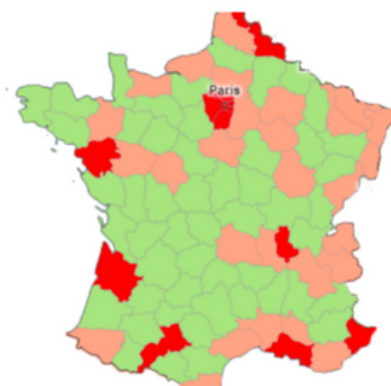
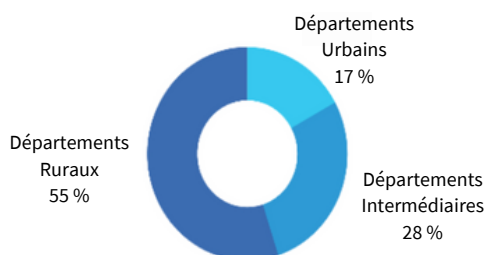
Car, s'il y a des différences évidentes en termes de réseaux et de services d'une région à l'autre, la satisfaction citoyenne est équivalente d'une région à l'autre, ce qui semble contre intuitif.

Mais les choses sont-elles si simples ? Nous n'avons pas résisté à l'idée de regarder département par département si cette assertion restait vraie. Pour cela, nous avons classé les départements :

- Selon la nomenclature de l'ANCT en 3 catégories : « urbain », « rural » et « intermédiaire »,
- Et selon la tonalité de l'expression citoyenne sur le train, en 4 catégories, selon la tonalité plus ou moins positive de l'expression citoyenne par département

Répartition par types de Départements

selon la classification ANCT



Source : ANCT

On démontre ce qu'on pressentait : les disparités réelles au niveau territorial sont donc nettement plus perçues par les habitants au niveau départemental qu'au niveau régional.

Comme si les lois de décentralisation avaient instauré un certain « Colbertisme des Régions », qui favorisent leurs aires urbaines et métropoles selon les principes sacrés de l'attractivité, du tourisme et de l'emploi.

Ce sont les régions, au centre desquelles les départements urbains, qui ont hérité de cette compétence. Mais le train est **aussi**

Répartition par niveau de satisfaction

et types de Départements



Type de Département	Très satisfait (Vert)	Satisfait (Bleu)	Dissatisfait (Orange)	Très dissatisfait (Rouge)
Départements Urbains	14%	26%	10%	10%
Départements Intermédiaires	43%	24%	37%	11%
Départements Ruraux	43%	50%	53%	79%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Monavis-citoyen

La comparaison de ces tableaux est riche d'enseignements :

- Les départements ruraux représentent 55% des départements, mais 79% des départements les moins bien évalués : les habitants des départements ruraux se sentent très nettement « oubliés » !
- Les départements intermédiaires se sentent bien servis : 43% sont très satisfaits alors qu'ils ne représentent que 28% des départements.
- Les départements urbains sont 14% des très satisfaits, alors qu'ils ne représentent que 17% des départements... et qu'ils sont les mieux servis. Ils sont sous-représentés dans les catégories les moins bien notées.

et surtout une problématique de proximité et du quotidien : il nécessite écoute, attention et proximité, qui sont des principes nouveaux pour les administrations régionales, plus habituées à gérer stratégiquement.

Il revient donc aux Régions de corriger les déséquilibres que l'on connaît actuellement et de revenir ainsi à envisager le ferroviaire à l'échelle départementale comme un service public et non simplement comme outil d'attractivité pour la métropole centrale.

On imagine que les Départements seront tous prêts à les soutenir dans cette voie !

Revitaliser les communes rurales de votre Département en soutenant l'ouverture d'épiceries participatives avec Bouge ton CoQ!

60% des communes de France ne disposent d'aucun commerce alimentaire. Pour faire face à l'ampleur de cette désertification commerciale en zone rurale, Bouge ton CoQ! accompagne et finance l'ouverture d'épiceries participatives et citoyennes dans les villages de moins de 3 500 habitants, dépourvus de commerce alimentaire. Si déjà 150 épiceries ont vu le jour depuis le lancement de cette opération en 2021, avec l'ouverture d'un nouvel appel à candidatures, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France et Familles Rurales, le mouvement citoyen accompagnera la création d'une promotion de 100 épiceries supplémentaires dans les premiers mois de l'année 2023

L'épicerie participative : créée et gérée par les citoyens, pour les citoyens

Une épicerie participative prend la forme d'une association, au sein de laquelle chaque adhérent donne deux heures de son temps pour faire tourner la boutique. Les produits, choisis et achetés en circuits courts par les consommateurs eux-mêmes auprès des producteurs locaux, sont revendus sans marge aux adhérents de l'épicerie. Le local, le plus souvent prêté par la mairie, devient un point de rencontre, de partage et d'engagement : bien plus qu'une épicerie, c'est un lieu de sociabilité. Fonctionnant sans charge, le modèle s'émancipe de toute logique de rentabilité, gage de pérennité.

Un accompagnement sur mesure par Bouge ton CoQ!

En plus de l'octroi d'un financement de lancement, Bouge ton CoQ! accompagne les porteurs de projet dans chacune des étapes de l'ouverture de leur épicerie et leur met à disposition gratuitement le logiciel gestion Monépi, qui assure le bon fonctionnement de l'épicerie, pour la prise en main duquel des formations sont prévues. Une réunion publique de lancement est ensuite co-organisée pour aider à la mobilisation du plus grand nombre de citoyens au sein de chaque village. Grâce à un réseau de plus de 10 000 maires ruraux, Bouge ton CoQ! offre également un accès facilité à un local et au soutien du maire.



Solutionner la désertification commerciale dans votre département

Déjà une dizaine de départements et de régions soutiennent le déploiement de l'initiative de Bouge ton CoQ! sur leur territoire. A votre tour d'agir pour votre collectivité ! Pour relayer leur appel à candidatures dans votre département, contactez-les à l'adresse suivante : m.alquier@bougetoncoq.fr.

Vous êtes maire d'une commune rurale et souhaitez voir une épicerie citoyenne se monter dans votre commune ? Vous êtes un citoyen et souhaitez être accompagné pour ouvrir une épicerie participative dans votre village ? Manifestez votre intérêt avant le 31 janvier auprès du responsable épiceries de Bouge ton CoQ! : a.delaguillonniere@bougetoncoq.fr.

Actualités Aménagement du Territoire

30. Gard

Création de Maisons du Conseil départemental

Ces lieux d'accueil doivent permettre de répondre à toutes les questions concernant les différentes politiques du Conseil départemental et de monter sur place des dossiers. Les premières maisons seront créées à Bagnols-sur-Cèze et à Alès. Les deux autres prendront la forme d'un minibus pour des tournées dans les cantons ruraux.

47. Lot-et-Garonne

Lutte contre les incendies

Lors des Etats généraux du massif des Landes de Gascogne, aux côtés des présidents des Départements de la Gironde et des Landes, Jean-Luc Gleyzes et Xavier Fortinon, en présence du Ministre Marc Fesneau, ont été présentées les principales propositions et demandes formulées à cette occasion à savoir :

- que ce massif devienne un « territoire pilote » face aux risques feux de forêt mais également aux risques climatiques ;
- que soit pré-positionnées sur nos territoires durant la période critique des forces d'intervention aériennes qui pourront ainsi rayonner sur l'ensemble du Sud-Ouest ;
- que soit créée une unité d'intervention de la sécurité civile dans la région du massif des Landes de Gascogne.



52. Haute-Marne

Construction de la plus grande gendarmerie de France

C'est à Chaumont avec la livraison des premiers logements qui a eu lieu le mois dernier.

Ce projet d'envergure, financé à 70% par le Conseil départemental de la Haute-Marne, va permettre de renforcer les moyens de nos forces de l'ordre sur le territoire. C'est un investissement unique en France et nous en sommes fiers : en Haute-Marne, nous investissons pour faire de la sécurité de nos habitants une priorité.



Actualités numériques

Directive européenne sur la cybersécurité

Le Parlement européen a adopté la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, dite NIS. Cette directive élargit le périmètre des collectivités concernées par des obligations en matière de cybersécurité. Le Parlement français devra dans un délai de 21 mois maximum transcrire cette directive en droit national et donc préciser les collectivités concernées.

Certains estiment que le nombre d'entités concernées pourrait être multiplié par 10. Les cyberattaques subies par de nombreuses collectivités plaident en effet pour un élargissement important. L'actualité récente plaide pour qu'un maximum de collectivités territoriales y soit soumises.

Une enveloppe de 30 millions d'euros pour un "bouclier cyber"

Jean-Noël Barrot, ministre délégué à la transition numérique a annoncé, des mesures pour mettre en place un "bouclier cyber" pour les entreprises et les collectivités, représentant 30 millions d'euros.

Ce plan va permettre une sécurisation pour les collectivités notamment celles qui ont été touchées par une cyber-attaque.

L'Anssi (Agence nationale de la sécurité informatique) va implanter une antenne opérationnelle à Rennes en 2023. A terme, ce sont 200 agents qui devraient y travailler.

Verdissement de la filière numérique

Un haut comité sur le numérique éco responsable doit définir les actions à mettre en place sur le sujet. Il s'agit de combattre l'empreinte carbone du numérique qui pourrait continuer à augmenter de 60% à l'horizon 2040.

Ce comité devra proposer des actions pour décarboner la filière numérique, « mettre en cohérence » les différentes feuilles de routes ministérielles et les lois sur le sujet.

Etude Samsung Electronics réalisée par Harris Interactive auprès des Français, des élus et acteurs des territoires : nécessité à développer.

quels sont les deux principaux freins à la numérisation des services publics dans votre commune / départementaux ?



© Etude Contacts Harris Interactive en France

Les avantages de services publics numérisés sont plébiscités auprès des différents publics interrogés : 82% des Français interrogés les jugent nécessaires, un taux qui dépasse même les 90% pour les acteurs communaux (95%) et départementaux (97%). Ils le considèrent même comme insuffisant, notamment à l'échelle départementale pour près d'un élu sur 2. (46%). Les besoins des administrés pourraient être mieux couverts pour 78% des acteurs départementaux, contre 45% pour le grand public. Mais ils souhaitent une adaptation locale au développement. Les acteurs départementaux et le grand public comprennent bien l'intérêt financier de la numérisation, mais considèrent les dépenses d'installation comme trop élevées.

Au niveau des départements, il est souligné le manque de coordination avec l'Etat et le besoin de formation.

Il y a une vraie appétence pour la transformation numérique des services publics notamment pour le télétravail, l'éducation (tableaux numériques, formation des enseignants, réseaux des établissements scolaires), la santé et le handicap.

De 4.000 à 8.000 conseillers numériques France Services d'ici la fin du quinquennat

Stanislas Guerini lors de la Journée des conseillers numériques a confirmé la pérennisation des postes (ils sont actuellement 3578, au sein de 2.937 structures employeuses). Le financement de 44 M€ est inscrit dans le projet de loi de finances. Le doublement du nombre de CNFS d'ici la fin du quinquennat a donc été annoncé, avec la volonté de développer la formation et l'accessibilité au numérique, le but étant de ne laisser « personne sur le bord du chemin ». Actuellement 13 millions des Français sont considérés en situation d'illectronisme.

Près d'1 million de Français ont déjà été accompagnés.

Accélérateur dédié à l'inclusion numérique à échelle nationale

Lancé par la Banque des Territoires, ce dispositif national vise à identifier et accompagner la réussite de huit projets innovants d'associations ou de start-up de l'inclusion numérique sur tout le territoire. Le programme part du « constat que le marché de l'inclusion numérique, chiffré à 374 millions d'euros, est encore trop peu mature et nécessite de mobiliser des outils financiers et stratégiques adaptés.



06. Alpes-Maritimes

Cyberattaque

Face à une attaque ciblant l'ensemble de ses réseaux informatiques, le Département a été contraint de couper ses réseaux afin de protéger les données et isoler son système informatique. En parallèle, une plainte a été déposée le 10 novembre et une notification a été envoyée à la CNIL.

Une équipe de crise composée des experts de la direction des services informatiques du Département, d'Orange Cyber Défense en collaboration avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information a travaillé pour limiter la propagation du virus.

L'ensemble des missions et services publics de la collectivité restent opérationnels malgré la fermeture des réseaux.

Enfin, le Président du Département Charles Ange Ginésy, suite à de récentes et nombreuses cyberattaques subies par différents Départements en France, a sollicité une action collective auprès de l'Association des Départements de France pour améliorer les processus de repérage des cyberattaques et les processus de réponse et de gestion de crise lors d'une attaque.

39. Jura

Contentieux avec Connectic 39

Le Jura avait retenu en 2007 la société Connectic 39 (filiale d'Eiffage) pour l'installation du très Haut débit dans le département. La technique retenue était celle du Wimax. Avec l'arrivée de la fibre optique, cette société n'a pu continuer son activité et cela a donné lieu à un différend porté devant le tribunal administratif. Le conseil départemental a condamné le Conseil départemental à verser 672 856 euros au liquidateur de la société Connectic 39 pour la résiliation de la délégation de service public intervenu en 2013. Cette somme correspond à un solde entre deux condamnations : Connectic 39 pour 7,8 millions d'euros largement compensés par des indemnités à hauteur de 7,1 millions d'euros pour le département.

Le liquidateur judiciaire de Connectic 39 fait appel de cette décision.

42. Loire

Développer l'utilisation et les usages

Le Département se présente comme le Département le mieux fibré hors région parisienne et porte, avec « Loire Connect », l'ambition d'accélérer la transition digitale. Car au-delà des 10 500 km de fibres optiques en zone rurale, le Département s'est engagé à faciliter l'accès au numérique en développant la médiation : Espaces publics numériques (EPN), CCAS et autres fablabs... Plus d'une centaine de lieux forment ainsi gratuitement tous les publics intéressés. Cible prioritaire parmi eux : la jeunesse.

Le Département organise ainsi, chaque année, avec ses partenaires, des rendez-vous Parcours Digital pour faire découvrir aux jeunes les métiers du numérique et susciter des vocations.

Le Département organise ainsi, chaque année, avec ses partenaires, des rendez-vous Parcours Digital pour faire découvrir aux jeunes les métiers du numérique et susciter des vocations.

Des appels à partenariat encouragent également les projets de toutes les petites communes, notamment les plus responsables, innovants et ceux qui simplifient le quotidien. Dans un souci d'égalité et d'accès au droit, la collectivité a participé l'an dernier au recrutement de 45 conseillers numériques, répartis sur tout le territoire, qui viennent en soutien d'utilisateurs pour faciliter leurs démarches ou faire valoir leurs droits.

À terme, une mutation s'ouvre : celle d'un territoire intelligent, où les routes connectées facilitent l'échange de données avec les véhicules, où l'éclairage adapte son intensité au gré des besoins et des usagers.

77. Seine-et-Marne

Cyberattaque de grande ampleur

Tous les serveurs ont été coupés pour éviter autant que possible la propagation. Le département a déposé plainte. Orange, le Conseil départemental et l'Agence nationale des systèmes de sécurité d'information travaillent de concert avec des spécialistes de la gendarmerie nationale.

3.500 PC sont à inspecter et il faut déterminer comment le virus a pu pénétrer le système, depuis quand et qu'est-ce qui a été subtilisé. Une rançon de 10 millions de dollars a été demandée sans préciser de délai ou de date limite. De toute façon, il n'est question ni de négocier, ni de payer, a confirmé le président du département, Jean-François Parigi.

En Seine-et-Marne, l'attaque a débuté en plein week-end, ce qui lui a permis de s'étendre. L'alerte n'a pu être donnée que le lundi matin, et ces heures de retard ont tout changé.

La sécurisation et la reconstruction du système informatique va prendre des mois et coûter cher.

Le vote du budget, qui était prévu courant décembre, est décalé d'au moins deux mois. Les aides sociales seront versées tout comme les salaires des 5.000 agents, et Jean-François Parigi s'engage aussi à ce que les fournisseurs soient payés.

78. Yvelines

THD pour tous

Le Département des Yvelines et Seine-et-Yvelines Numérique ont confié à Yvelines Fibre (TDF) le déploiement de la fibre optique au bénéfice de 100 000 foyers et entreprises en territoire rural. Ce projet d'infrastructures de 100 M€ est entièrement financé par TDF a atteint ses objectifs un an avant l'échéance fixé par l'Etat. Cette opération inédite en France, a récemment été récompensée par la commission européenne via le European Broadband Award 2022 dans la catégorie « Modèles innovants de financement, d'entreprise et d'investissement » entre 2016 et 2021.

A l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, en présence de Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications ; Yves Cabana, Directeur Général des Services du département des Yvelines ; Bertrand Coquard, Conseiller départemental des Yvelines et Président de Seine-et-Yvelines Numérique et Olivier Huart, Président-Directeur Général du groupe TDF ont présenté le projet « Très haut débit pour tous dans les Yvelines. »

Actualités Routes et Transports

24. Dordogne

Toujours la déviation de Beynac

Le président du Conseil départemental de Dordogne, ancien député, Germinal Peiro défend ce projet, déclaré d'utilité publique en 2001. Mais il se heurte à de nombreux opposants qui contestent l'utilité de ce contournement, au nom de la protection de l'environnement et des paysages. Regroupés dans l'Association Sauvons la vallée de la Dordogne et soutenus par Stéphane Bern (voir l'interview de Stéphane Bern dans notre numéro d'octobre 2021), ils ont saisi le tribunal administratif. Le Conseil d'Etat ayant validé la déclaration d'utilité publique, les travaux ont débuté.

En avril 2019, revirement, puisque le tribunal administratif de Bordeaux ordonne, l'arrêt des travaux, la démolition de ceux déjà effectués et la remise en l'état des lieux.

Fin septembre 2022, un cavalier législatif apparaît dans le projet de loi « relatif à l'accélération de la production des énergies renouvelables », visant à diminuer les possibilités de recours contre des projets déclarés d'utilité publique et cible les ponts sur la Dordogne visant à contourner la pittoresque localité de Beynac-et-Cazenac (550 habitants).

33. Gironde

Déviations du Taillan-Médoc

47 M€, 40 ans d'attente, 15 ans de démarche projet, des enjeux de sécurité, de désenclavement et de précautions environnementales, une continuité républicaine dans le portage, des services investis pour garantir l'aboutissement : la déviation du Taillan-Médoc, réalisée vient d'être inaugurée !

34. Hérault

Tri des déchets ramassés sur le réseau routier



Depuis plusieurs années, le Département mène des actions visant à réduire la présence des déchets aux bords des routes et des aménagements cyclables.

En 2022, le Département a fait le choix d'aller plus loin et de mettre en place progressivement le tri des déchets ramassés sur son réseau routier et ses abords.

L'objectif est double : recycler autant que possible les déchets collectés et identifier la source de ces déchets afin de pouvoir mettre en place des mesures de réduction directement auprès des producteurs d'emballages.

Pour lutter contre cette pollution, le Département a développé des nasses anti-déchets. Ces cages en acier sont installées à l'exutoire des fossés, pour piéger les déchets avant leurs rejets vers les cours d'eau.

4 prototypes ont été mis en place en 2019 le long de la RD24, sur la commune de Mudaison.

Au regard de l'efficacité avérée des nasses et du bilan positif en termes d'entretien et de manutention, un déploiement de 8 nasses supplémentaires réparties sur tout le territoire aura lieu d'ici la fin de l'année.

Rocade de Béziers

Le Conseil départemental poursuit les travaux du contournement de Béziers commencé il y a 10 ans. Pour le Président, Kléber Mesquida « Après avoir inauguré le nouvel échangeur de la Crouzette qui a déjà permis d'améliorer considérablement la circulation des véhicules, nous entrons dans cette deuxième phase d'aménagement. Notre objectif : le contournement total de Béziers en 2x2 voies d'ici 2026 ! »

40 000 véhicules par jour, dont 4 % de poids lourds utilisent cette portion de route et les travaux doivent fluidifier et sécuriser le trafic.

Montant des travaux : 5 M € TTC, pris en charge en totalité par le Département.

45. Loiret

Schéma des mobilités

Adopté l'année dernière, il se décline maintenant avec la volonté de désengorger les axes routiers, notamment en incitant les Loirétains à se mettre au vélo ou privilégier l'usage de transports collectifs.

A partir des avis et critiques des internautes, le département a imaginé un réseau de points nœuds multimodal proposant un panel de services connectés entre eux par des liaisons multimodalités. L'objectif est de proposer à chaque Loirétain un pôle de services à moins de 15 km de son domicile, dans lequel il trouvera tous les outils de mobilités décarbonés ou partagés.

L'offre sera complétée par la présence de conseillers en mobilité pour aiguiller les usagers dans leurs démarches. Des abris vélo sécurisés, des ateliers de réparation pour vélos ou encore la location de véhicules seront mis à disposition, accompagnés de bornes de recharge électrique.

Ce maillage territorial nécessitera un budget annuel de 7M €, le tout sur 15 ans, soit un total de plus de 100M € d'ici 2037.

89. Yonne

Retour à 90 km/heure



Le Conseil départemental après consultation publique sur ce sujet a décidé de relever à 90 km/h la vitesse maximale autorisée sur une partie du réseau routier départemental. Cela correspond à Au total 404 km (sur un total de 4 850 km routes départementales) qui sont concernées

71. Saône-et-Loire

Non à la reprise de la RCEA

C'est André Accary, en personne, qui s'est chargé de présenter le rapport qui a acté la décision, à l'unanimité, des conseillers départementaux, de ne pas accepter un transfert de la compétence de la gestion de la RCEA, la Route Centre Europe Atlantique, alors que sa mise à deux fois deux voies n'est pas terminée.

93. Seine-Saint-Denis

Pont pour les JO



Dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 octobre a été posée la structure du futur pont végétalisé qui reliera les deux parties du Village des Athlètes, entre les villes de Saint-Denis et L'île-Saint-Denis. Ce franchissement métropolitain au-dessus de la Seine sera dédié aux piétons, aux cyclistes et aux bus, représentant un héritage majeur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour la Seine-Saint-Denis et ses habitants.

Ce pont reliera les deux rives du Village des Athlètes.

Après un assemblage de la charpente métallique au Port de Gennevilliers et un transport par bateau jusqu'au site d'implantation définitive, avec le concours de Voies navigables de France, le tablier du futur pont a été posé. Le chantier, sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Seine-Saint-Denis, a été mené en groupement par plusieurs entités du groupe Eiffage accompagnées de l'entreprise Capocci.

Long de 138 mètres, ce pont d'acier et de béton bas carbone est unique en termes de conception, tant par sa finesse, puisqu'il reposera sur deux appuis de chaque côté du fleuve sans appui dans la Seine, que par sa végétalisation, avec des jardinières directement intégrées à la structure métallique. L'aménagement du tablier se poursuivra au premier semestre 2023, avant une livraison de l'ouvrage à l'été 2023.



JURIDIQUE





#VIEPRO

Les DGS éligibles à une nouvelle prime de responsabilité

Un décret du 26 octobre 2022 ouvre aux DGS de régions, départements et communes de plus de 2 000 habitants le bénéfice d'une prime de responsabilité prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction de la fonction publique territoriale.

Cette prime qui « n'est pas exclusive du versement des autres primes ou indemnités liées aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel », « est payable mensuellement en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire un taux individuel, fixé dans la limite d'un taux maximum de 15% ».

Décret n° 2022-1362 du 26 octobre 2022 modifiant le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

#RSA

Fixation des critères d'éligibilité à l'expérimentation de la recentralisation du RSA

En application de l'article 43 de la loi de finances initiale pour 2022, les départements volontaires peuvent expérimenter la recentralisation du RSA. Il restait à définir, par décret, les critères d'éligibilité à cette expérimentation. C'est désormais chose faite.

Les départements éligibles à l'expérimentation doivent cumulativement répondre à trois critères :

- Le reste à charge par habitant du département est supérieur à 1,2 fois le reste à charge national moyen par habitant
- La proportion de bénéficiaires du RSA, et, le cas échéant, du revenu de solidarité, dans la population du département est supérieure à 1,2 fois cette même proportion dans l'ensemble des départements, à l'exclusion de ceux dont la compétence d'attribution et de financement du RSA et, le cas échéant, du revenu de solidarité a été transférée à l'Etat
- Le revenu moyen par habitant du département est inférieur à 0,9 fois le revenu moyen par habitant de l'ensemble des départements, à l'exclusion de ceux dont la compétence d'attribution et de financement du revenu de solidarité active et, le cas échéant, du revenu de solidarité a été transférée à l'Etat.

Décret n° 2022-1358 du 26 octobre 2022 relatif aux critères d'éligibilité des départements à l'expérimentation relative à la gestion du revenu de solidarité active

#MNA

L'absence de prise en charge d'une MNA enceinte devenue majeure porte une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale

La chronique de Bernard de Froment est consacrée au commentaire de cette décision.

Conseil d'Etat, juge des référés, 15 novembre 2022, n°468365

#REINTEGRATION #JURISPRUDENCE

La réintégration d'un agent public illégalement évincé d'un emploi unique doit se faire, au besoin après retrait de l'acte portant nomination de l'agent irrégulièrement désigné pour le remplacer

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'Etat dans un arrêt qui a fait l'objet de nombreux commentaires dans les revues spécialisées et qui n'est pas sans poser des problèmes pratiques d'application aux collectivités.

Dans cette affaire, le Conseil d'Etat a été amené à préciser les effets de l'annulation contentieuse du licenciement d'un agent public occupant un emploi unique assortie d'une injonction de réintégration sur la situation de son successeur en poste.

Après un contentieux en plusieurs épisodes initié par l'agent évincé, puis par le successeur, ce dernier se pourvoit contre un arrêt du 23 avril 2019 par lequel la Cour administrative d'appel de Marseille a, sur appel de la collectivité, annulé le jugement et rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté mettant fin à ses fonctions au motif que cet arrêté ne pouvait être regardé comme une mesure de licenciement et pouvait ainsi être prononcé sans que soit recherché le reclassement de l'intéressé.

Le Conseil d'Etat juge que « lorsque le juge administratif annule une décision ayant évincé un agent occupant un emploi unique, l'intéressé bénéficie, en exécution de cette annulation, d'un droit à réintégration dans l'emploi unique dont il a été écarté, au besoin après retrait de l'acte portant nomination de l'agent irrégulièrement désigné pour le remplacer. Seule une nouvelle décision légalement prise par l'autorité compétente mettant fin, sans effet rétroactif, aux fonctions de l'agent illégalement évincé est susceptible de faire obstacle à sa réintégration effective dans les fonctions relevant de cet emploi unique ».

Ce considérant n'est pas sans poser de difficultés compte-tenu du fait que le successeur était titulaire d'une décision créatrice de droit de plus de 4 mois, qui en principe ne peut donc plus être retirée.

Au surplus, le Conseil d'Etat ajoute que « le retrait de l'acte portant nomination de l'agent désigné pour remplacer un agent illégalement évincé et réintégré dans l'emploi unique qu'il occupait, prononcé pour l'exécution d'un jugement d'annulation, ne constitue pas une mesure de licenciement et peut intervenir sans que soit recherché au préalable le reclassement de l'intéressé ». Le pourvoi a été rejeté.

Conseil d'Etat, 14 février 2022, n°431760

#DISCIPLINAIRE #JURISPRUDENCE

Fonder une sanction disciplinaire sur le rapport d'un enquêteur privé est légal si un intérêt public majeur le justifie

L'agent d'un syndicat mixte intercommunal de collecte de déchets, adjoint technique territorial titulaire, a été révoquée au motif qu'elle se serait rendue coupable de vols de matériels, de complicité de vols et d'avoir manqué aux consignes de sécurité et aux devoirs d'intégrité, de probité, d'obéissance et de loyauté.

Ces faits ont été constatés par une agence de recherches privées afin de réaliser une enquête sur les éventuelles infractions commises dans la déchetterie dans un contexte d'actes de vandalisme constatés depuis plusieurs mois.

Après le rejet de la requête de l'agent demandant l'annulation de la sanction, la Cour administrative d'appel de Bordeaux, saisie en appel, a rejeté la requête.

En premier lieu, les juges d'appel rappellent que l'autorité investie du pouvoir disciplinaire peut établir les faits justifiant l'infliction d'une sanction par tout moyen. Elle est toutefois tenue à une obligation de loyauté impliquant qu'elle ne puisse « fonder une sanction disciplinaire à l'encontre de l'un de ses agents sur des pièces ou documents qu'il a obtenus en méconnaissance de cette obligation, sauf si un intérêt public majeur le justifie ».

En l'espèce, la Cour administrative d'appel juge que le recours à un enquêteur privé n'est pas un mode de preuve déloyal dès lors que d'une part, il existait des soupçons de trafic de métaux commis par des agents, et que d'autre part, les investigations ont été courtes, limitées aux heures de service des agents, et qu'elles n'ont été ni intrusives, ni attentatoires au respect de la vie privée de l'agent.

En deuxième lieu, le rapport de l'enquêteur privé a permis d'établir la matérialité des faits que l'agent était soupçonnée d'avoir commis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

En troisième lieu, exerçant un contrôle de proportionnalité de la sanction avec les faits reprochés, la Cour prenant en compte le caractère grave et répété des manquements, juge que le président du syndicat mixte pouvait infliger une sanction de révocation à l'agent.

CAA de Bordeaux, 6ème chambre, 19 octobre 2022, n°20BX00450

#DISCIPLINAIRE #JURISPRUDENCE

Agents publics : attention aux publications sur les réseaux sociaux en période d'arrêt de maladie

L'agent contractuel d'une commune occupant des fonctions de professeur de piano a été sanctionnée d'une exclusion temporaire de fonctions d'un an au motif qu'elle avait produit un arrêt de travail falsifié alors qu'elle était en tournée artistique au Brésil et avait publié sur les réseaux sociaux des extraits de ce séjour.

Plus précisément, l'agent avait, préalablement à son arrêt, demandé de pouvoir reporter ses cours au conservatoire pour pouvoir assurer une tournée au Brésil, puis une disponibilité pour convenances personnelles avant d'annuler cette demande. Pendant la tournée, l'agent a mis en ligne sur Facebook, avant de les supprimer, des photographies de ses concerts. Des photographies avaient également été publiées par des tiers.

Le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande d'annulation de la sanction.

Si la Cour administrative d'appel de Versailles saisie en appel, annule le jugement au motif que le tribunal administratif n'aurait pas répondu à tous les moyens présentés par la requérante, elle a néanmoins confirmé la solution retenue en première instance et a rejeté la requête de l'agent.

En premier lieu, la Cour administrative d'appel de Versailles rappelle qu'en tant que juge de l'excès de pouvoir saisi d'une contestation de sanction, elle n'est pas compétente pour moduler la sanction en prononçant une sanction se substituant à celle prise par l'administration. Des conclusions tendant au prononcé d'une sanction plus faible ou avec sursis sont donc irrecevables.

En second lieu, les juges d'appel ont jugé « qu'il y a lieu, au regard des circonstances très particulières de l'espèce et notamment des informations multiples et concordantes mises en ligne sur les réseaux sociaux, de considérer que Mme F... a bien assuré la tournée du duo Cziffra au Brésil sans y avoir été autorisée préalablement, à une période pour laquelle elle a produit un arrêt de travail ».

La Cour administrative d'appel, qui en déduit que ce comportement est constitutif d'une faute justifiant la sanction disciplinaire édictée, précise que celui-ci est aggravé « par la mise en ligne d'informations accessibles aux parents d'élèves dont les cours ont été annulés ».

CAA de Versailles, 6ème chambre, 23 septembre 2022, n°20VE01855

#MARCHES PUBLICS #JURISPRUDENCE

Un marché n'est pas illégal du seul fait qu'il est attribué à un fonctionnaire de la collectivité

À la suite d'un avis d'appel public à concurrence, une communauté de communes a attribué à un candidat un marché de prestation de collecte de déchets ménagers sur le territoire d'une commune. Un candidat évincé a demandé au tribunal administratif de Guyane d'annuler ce marché au motif que l'attributaire est également agent de la commune sur le territoire de laquelle la collecte de déchets, objet du marché, aura lieu.

Saisi d'un recours par le tiers évincé, le tribunal administratif a annulé le marché précité. La communauté de communes a relevé appel du jugement.

Après avoir rappelé que « le tiers agissant en qualité de concurrent évincé de la conclusion d'un contrat admi-

nistratif ne peut ainsi, à l'appui d'un recours contestant la validité de ce contrat, utilement invoquer, outre les vices d'ordre public, que les manquements aux règles applicables à la passation de ce contrat qui sont en rapport direct avec son éviction », la Cour administrative d'appel relève que « le manquement invoqué tenant à la méconnaissance des règles de cumul d'activités dans la fonction publique de l'attributaire du marché est sans rapport avec le motif d'éviction » du tiers « tiré de ce que son offre n'était pas économiquement la plus avantageuse ».

De plus, les juges d'appel indiquent également que le contenu d'un contrat ne présente un caractère illicite que si l'objet même du contrat est « contraire à la loi, de sorte qu'en s'engageant pour un tel objet, le cocontractant de la personne publique la méconnaît nécessairement ». Or, le contrat qui a pour objet la collecte de déchets ménagers n'est pas illicite et l'interdiction de cumul d'activités des fonctionnaires n'a pas pour effet de rendre illicite le contrat dès lors, d'une part, que cela ne concerne que les relations du titulaire avec la personne publique, et d'autre part, qu'il n'existe aucun lien entre cette interdiction et l'objet du contrat.

Il résulte de ce qui précède que la communauté de communes est fondée à demander l'annulation du jugement. La cour administrative d'appel saisie, par l'effet dévolutif de l'appel, et statuant sur les autres moyens a rejeté la requête du tiers évincé.

CAA de Bordeaux, 6ème chambre, 4 octobre 2022, n°20BX02326

#JURISPRUDENCE #CREANCE

Les créances de traitements des agents publics se voient appliquer le taux d'intérêt légal

À l'occasion d'un contentieux entre un agent public et son employeur, la Cour administrative d'appel de Marseille a eu l'occasion de rappeler le cadre juridique du taux d'intérêt légal applicable aux créances détenues par un agent public sur son employeur.

Elle rappelle, en premier lieu, qu'en application de l'article 1231-7 du code civil, la condamnation à une indemnité emporte intérêts au taux légal même en l'absence de demande ou de disposition spéciale du jugement. Ce taux est, par ailleurs, majoré de cinq points à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du jour où la décision de justice est devenue exécutoire.

En second lieu, la Cour indique qu'en application de l'article L313-2 du code civil, « Le taux de l'intérêt légal est, en toute matière, fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Il comprend un taux applicable lorsque



#HANDICAP #AESH

Quelles mesures pour remédier à l'inégalité de traitement relative au financement des temps périscolaires des AESH ?

Monsieur Philippe Paul, sénateur Les Républicains du Finistère, a demandé au ministre de l'Education nationale et de la jeunesse les mesures que le Gouvernement entendait proposer pour remédier à l'inégalité de traitement relative au financement des temps périscolaires des AESH entre les élèves scolarisés dans le public et ceux dans un établissement privé, qui selon lui n'a pas lieu d'être s'agissant d'un soutien à des élèves en situation de handicap.

Il indique que lorsque l'élève en situation de handicap est scolarisé dans le public, il incombe à la commune de prendre en charge la rémunération des AESH. Dans le cas d'une scolarisation dans un établissement privé, « cette rémunération relève de l'organisme gestionnaire, et in fine des familles, les deux sources de recettes que sont les forfaits communaux et les contributions familiales ne pouvant être affectées à une telle dépense » ce qui pourrait compromettre l'intervention d'AESH lors des temps périscolaires en cas d'impossibilité d'assumer leur salaire.

En réponse, le ministre de l'Education nationale rappelle la portée de la décision du Conseil d'Etat rendue le 20 novembre 2020 jugeant qu'il appartient aux collectivités territoriales, lorsqu'elles « organisent un service de restauration scolaire ou des activités complémentaires aux activités d'enseignement et de formation pendant les heures d'ouverture des écoles et établissements scolaires, ou encore des activités périscolaires, de s'assurer que les enfants en situation de handicap y aient effectivement accès et par conséquent de prendre en charge un éventuel accompagnement humain ».

Conscient des difficultés d'application de la décision du Conseil d'Etat, le ministre affirme œuvrer « à harmoniser les pratiques et à garantir la continuité de l'accompagnement des enfants concernés, afin notamment qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise en charge de l'élève au cours de la pause méridienne », notamment afin que ce soit le même AESH qui accompagne l'élève pendant les temps pédagogiques et au moment du déjeuner.

En complément des efforts entrepris, le ministre invite également les collectivités territoriales à ouvrir leur service de restauration scolaire aux élèves des écoles privées sous contrat en application de l'article L. 533-1 du code de l'éducation, et à s'assurer que les élèves en situation de handicap puissent aussi bénéficier de ce service.

le créancier est une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels et un taux applicable dans tous les autres cas ».

A cet égard, et c'est là l'apport de cet arrêt, les juges d'appel précisent que « pour l'application de ces dernières dispositions, les créances de traitements détenues par un agent public sur son employeur public doivent être considérées comme des créances de personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels, et doivent donc se voir appliquer le premier des deux taux que ces dispositions prévoient ».

CAA de Marseille, 18 octobre 2022, n°22MA01696

#RH #SEGUR

La DGCL dresse la liste des professionnels éligibles à l'extension du CTI

Dans une circulaire à l'attention des préfets et destinée à être diffusée aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, le Directeur général des collectivités locales communique un tableau présentant les conditions pour bénéficier du complément de traitement indiciaire (CTI) pour les fonctionnaires et d'une indemnité équivalente pour les agents contractuels depuis l'origine du dispositif.

Pour mémoire, les accords du Ségur de la santé signés le 13 juillet 2020 prévoient une revalorisation des « rémunérations des professionnels paramédicaux afin de mieux reconnaître leurs compétences et renforcer l'attractivité de leurs métiers ».

Cette revalorisation s'est concrétisée par le versement d'un complément de traitement indiciaire prévu à l'article 48 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 financement de la sécurité sociale pour 2021. Cet article, modifié par l'article 44 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, bénéficie depuis le 1er avril 2022, « à certains agents territoriaux qui exercent des fonctions dans différentes structures qui, jusqu'à alors, n'ouvraient pas droit à cette revalorisation salariale ».

Le tableau en quatre colonnes « critères d'éligibilité », « structures éligibles », « agents éligibles », « date d'entrée en vigueur » a pour but « de faciliter la lecture des textes relatifs au CTI ».

Circulaire DGCL n°22-022730-D du 10 novembre 2022 relative à l'extension du bénéfice du complément de traitement indiciaire dans la fonction publique territoriale

#EPSMS #COVID

Obligation vaccinale toujours d'actualité en EPSMS

S'inquiétant de la suspension toujours effective de certains professionnels de santé non vaccinés, sujet qu'elle considère relever désormais « de l'éthique et non plus de la science », Madame la députée du Var Laure Lavalette (RN) demande que cesse l'obligation vaccinale et que soient réintégrés les professionnels suspendus.

En réponse, le ministre de la Santé rappelle que « cette obligation a fait l'objet de nouveaux débats au Parlement à l'été 2022 » aboutissant à ce que l'article 4 de la loi n°2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la covid-19 prévoit « Lorsque, au regard de l'évolution de la situation épidémiologique ou des connaissances médicales et scientifiques, telles que constatées par la Haute autorité de santé (HAS), l'obligation [...] n'est plus justifiée, celle-ci est suspendue par décret, pour tout ou partie des catégories de personnes ».

Toutefois, le Gouvernement entend maintenir l'obligation vaccinale en se fondant sur l'avis de la HAS dans son avis du 21 juillet 2022 préconisant « le maintien de l'obligation vaccinale des personnels exerçant dans les établissements de santé et médico-sociaux ».

Question N° 749 de Madame la députée Laure Lavalette, publiée au JO le : 09/08/2022 page : 3745 ; Réponse publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4739

Question écrite n° 01358 de M. Philippe Paul (Finistère - Les Républicains) publiée dans le JO Sénat du 14/07/2022 - page 3589 ; Réponse du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse publiée dans le JO Sénat du 10/11/2022 - page 5593

#RAPPORT #RH

Parution du rapport annuel sur l'état de la fonction publique

Comme chaque année, le rapport sur l'état de la fonction publique est paru. La première partie consacrée aux politiques et pratiques de ressources humaines illustre les évolutions que les fonctions publiques ont connu ces derniers temps. La seconde partie « faits et chiffres » dresse un état des lieux de la situation des recrutements, de la formation, des concours, du temps de travail, dans les trois fonctions publiques.

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – édition 2022 – 8 novembre 2022

#COLLEGE #LAICITE

Nouveau plan relatif à la laïcité dans les établissements scolaires

Publiée au BO du 10 novembre 2022, une circulaire du ministère de l'Education nationale présente un plan relatif à la laïcité dans les établissements scolaires articulés autour de quatre axes : Sanctionner systématiquement et de façon graduée le comportement des élèves portant atteinte à la laïcité lorsqu'il persiste après une phase de dialogue ; Renforcer la protection et le soutien aux personnels ; Appuyer les chefs d'établissement en cas d'atteinte à la laïcité ; Renforcer la formation des personnels et en premier lieu celle des chefs d'établissement.

Ce plan s'inscrit dans un contexte « de montée des phénomènes d'atteinte à la laïcité, en particulier par le biais du port de tenues signifiant une appartenance religieuse, encouragée notamment par certains réseaux sociaux » où plus de 80% de ces atteintes « sont le fait des élèves, pour moitié des collégiens et pour un tiers des lycéens ».

Cette circulaire est complétée par 8 annexes « pratiques » : fiche réflexe, fiche de destination des équipes académiques, modèle de plainte, modèle de saisine du procureur de la République au sens de l'article 40 du code de procédure pénale.

Circulaire du 9 novembre 2022, MENG2232014C au Bulletin officiel du 10 novembre 2022

#QPC #LICENCIEMENT

L'exclusion des indemnités de licenciement des agents publics de l'exonération d'impôt sur le revenu est-elle constitutionnelle ?

C'est la question à laquelle devra répondre le Conseil constitutionnel auquel le Conseil d'Etat a transmis une QPC par une décision du 16 novembre 2022.

A l'appui de sa demande tendant à la réduction, à concurrence de l'indemnité de licenciement versée, de ses bases d'imposition à l'impôt sur le revenu, le requérant a produit un mémoire soulevant une QPC.

La question est la suivante : le dernier alinéa du 6° du 1 de l'article 80 duodecimes du code général des impôts, dans sa rédaction issue de l'article 5 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, en tant qu'il ne prévoit une exonération d'impôt sur le revenu des indemnités perçues par les agents publics à raison de la rupture de leur relation de travail qu'en cas de rupture conventionnelle de leur relation de travail, et non en cas de licenciement, est-il conforme à la Constitution ? Le requérant soutient que cette disposition méconnaîtrait les principes d'égalité devant la loi et d'égalité devant les charges publiques.

La QPC a été enregistrée le 17 novembre 2022. Naturellement, nous suivrons avec attention la réponse du Conseil constitutionnel.

2022-1033 QPC - Enregistré au greffe du Conseil constitutionnel le 17 novembre 2022
Conseil d'Etat, 16 novembre 2022, n°467518

#COURDESCOMPTES #CONTROLEDELEGALITE

La qualité du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des Préfets jugée insuffisante dans un contexte d'érosion des moyens humains

Tel est le constat de la Cour des comptes dans ses observations définitives sur le contrôle de légalité et le contrôle des actes budgétaires en préfecture sur les exercices 2015-2021.

Dans sa synthèse, la Cour des comptes rappelle l'importance du contrôle de légalité des actes réglementaires et du contrôle des actes budgétaires exercés par les préfets de département en vertu de l'article 72 de la Constitution. D'autant que « le contrôle de légalité et le contrôle des actes budgétaires constituent l'un des outils les plus rapides et les moins coûteux permettant de faire appliquer le droit ».

Mais la qualité de ce contrôle n'est plus à la hauteur de la mission confiée par la Constitution aux Préfets. Selon la Cour des comptes « Le contrôle administratif est aujourd'hui en difficulté du fait d'un effet de ciseau entre la croissance des actes reçus chaque année (+22 % sur six ans) et l'érosion des moyens humains ». Les conséquences sont graves : « une partie des contrôles réalisés sont superficiels ou interviennent trop tardivement ».

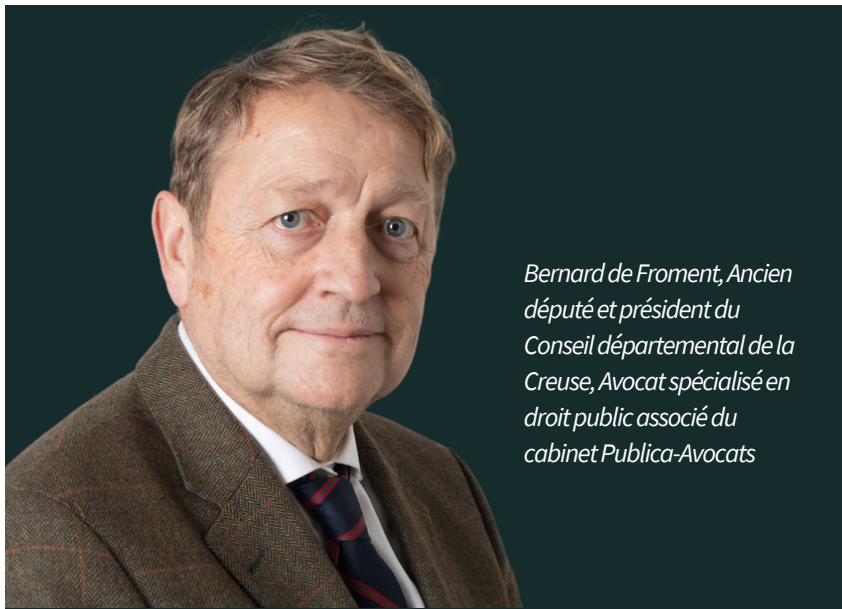
Aux termes de ce constat, la Cour des comptes dégage trois pistes pour y remédier : renforcer et professionnaliser les services de contrôle en préfecture, accroître l'offre de soutien au réseau des administrations territoriales de l'Etat, déléguer certains contrôles de légalité thématiques aux directions compétentes (DDT ou DDFIP) agissant pour le compte du préfet.

Observations définitives, quatrième chambre, première section, S2022-1762 - Contrôle de légalité et contrôle des actes budgétaires en préfecture



Des MNA aux Jeunes Majeurs Nécessiteux : un risque accru pour les départements ?

(Commentaire sous l'ordonnance CE, n°468365, juge des référés, 15 novembre 2022, Département de l'Essonne)



Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

I - 19383 MNA au 31 décembre de l'année 2021 : + 19% en un an, mais 30% de moins par rapport aux années avant COVID

Selon le rapport annuel d'activité 2021 de la mission MNA (Ministère de la Justice, DPJJ) :

« L'année 2021 a vu une augmentation sensible des arrivées de mineurs migrants en Europe, notamment à partir du second semestre. Les restrictions de déplacements, liées au début de la crise sanitaire en 2020, toujours perceptibles en début d'année, se sont assouplies, favorisant une réactivation des routes migratoires et l'arrivée plus nombreuse de MNA à partir de l'été 2021.

Ainsi, le nombre de MNA ayant bénéficié d'une mesure de protection en France marque une progression de près de 19 % par rapport à l'année précédente où était enregistrée une très forte diminution des arrivées (- 43 %). Cette évolution demeure cependant encore éloignée de l'affluence des années antérieures à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les prises en charge en 2021 sont inférieures d'environ 30 % à celles enregistrées dans les années 2019 et 2018.

Ainsi, le nombre de MNA accueillis par les départements au titre de la protection de l'enfance et toujours pris en charge au 31 décembre de l'année 2021 est de 19 893 jeunes. »

II - Un risque accru en matière de « contrats jeunes majeurs » ?

Même si les chiffres sont sans commune mesure moins élevés, il faudra sans doute compter à l'avenir avec la progression des dépenses des départements en matière de « contrats jeunes majeurs ».

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, en effet, complétant celle du 14 mars 2016, a entendu renforcer la qualité de la prise en charge des MNA et le soutien de l'État aux départements qui assurent la mise à l'abri, l'accueil et l'insertion de ces jeunes migrants sans protection de leur famille sur le territoire national.

Mais elle a eu également pour objectif de garantir à tous les jeunes majeurs la continuité des mesures de protection, ce qui s'est traduit par une modification de l'article L. 222-5 du code de l'action

sociale et des familles, désormais ainsi rédigé :

« Sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du conseil départemental : (...) 5° Les majeurs âgés de moins de vingt et un ans et les mineurs émancipés qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance avant leur majorité, y compris lorsqu'ils ne bénéficient plus d'aucune prise en

charge par l'aide sociale à l'enfance au moment de la décision mentionnée au premier alinéa du présent article.

Peuvent être également pris en charge à titre temporaire, par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de vingt et un ans qui ne bénéficient pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants.

Un accompagnement est proposé aux jeunes mentionnés au 1° du présent article devenus majeurs et aux majeurs mentionnés au 5° et à l'avant-dernier alinéa, au-delà du terme de la mesure, pour leur permettre de terminer l'année scolaire ou universitaire engagée ».

Cette modification législative n'est pas sans conséquence sur les droits vis-à-vis des départements, des ex-MNA, devenus « jeunes majeurs » à l'âge de 18 ans et jusqu'à leurs 21 ans.

Et ces droits nouveaux ont un coût.

Le département de l'Essonne en a fait très récemment l'expérience à l'occasion d'un contentieux, qu'il vient de perdre, engagé selon la procédure du référé-liberté (article L.521-2 du CJA¹) par une jeune femme ivoirienne de 19 ans, enceinte de 5 mois.

Les faits et la procédure étaient les suivants :

Mme B..., ressortissante ivoirienne née le 12 août 2003, entrée en France en 2016, avait été confiée par le Procureur de la République le 28 janvier 2019 au service de l'aide sociale à l'enfance du département de l'Essonne. Elle avait bénéficié de la part de ce dernier, à sa majorité, d'un contrat jeune majeur² jusqu'au 12 août 2022.

¹ Aux termes de l'article L. 521-2 du code de justice administrative : " Saisi d'une demande en ce sens justifiée par l'urgence, le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une personne morale de droit public ou un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public aurait porté, dans l'exercice d'un de ses pouvoirs, une atteinte grave et manifestement illégale. (...) ".

² Fondé sur les articles L.221-1 et L.221-5 du CASF, c'est un dispositif d'accompagnement pour permettre au jeune majeur de trouver du travail (ou une formation) tout en ayant la possibilité de se loger et de subvenir à ses besoins, si sa famille n'est pas en capacité de le faire. Il peut consister en :

- une participation financière sous la forme d'une allocation variant en fonction de tes ressources
- une aide à domicile par un éducateur et/ou un psychologue, par exemple.
- les dépenses courantes et l'hébergement à titre temporaire par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Cette prestation s'appelle « Accueil provisoire jeune majeur ».

Toutefois, par une décision du 7 septembre 2022, le département avait refusé de renouveler cette prise en charge, ce que la jeune majeure avait contesté devant le juge des référés du tribunal administratif de Versailles sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative.

Mme B. demandait que l'exécution de cette décision du département soit suspendue et qu'il soit enjoint au département de réexaminer sa demande de renouvellement de contrat de jeune majeur et de lui assurer une solution d'hébergement et une prise en charge adaptée à son état de santé dans un délai de 24 heures, sous astreinte de 200 euros par jour de retard.

Le juge des référés du TA de Versailles ayant rejeté la demande de Mme B, par une ordonnance du 6 octobre 2022, la requérante avait saisi le Conseil d'Etat, juge d'appel (et non de cassation) en matière de référé-liberté.

Pour annuler l'ordonnance du premier juge, le juge des référés du Conseil d'Etat a raisonné en deux temps :

1. Il a tenu, d'abord, pour avérée l'argumentation de la requérante concernant sa situation personnelle : « Il résulte de l'instruction que Mme B..., aujourd'hui âgée de 19 ans, suivie au centre médico-psychologique de Thiais et enceinte de cinq mois, est dépourvue de soutiens familiaux en France, sans ressources, actuellement sans domicile fixe et logée de manière ponctuelle et précaire à l'hôtel par les services du service intégré de l'accueil et de l'orientation du Val de Marne. Dans ces conditions, au regard de l'extrême vulnérabilité de Mme B..., et alors même que le département fait valoir que la Fondation Rothschild à Chevilly-Larue où elle était hébergée a déclaré ne plus pouvoir la prendre en charge en raison de son comportement et du caractère inadapté de cet hébergement à sa personnalité et qu'elle aurait refusé une proposition d'accueil dans une maison d'accueil prénatal, la condition d'urgence doit, en l'état de l'instruction, être regardée comme remplie. »
2. Il a considéré ensuite, au vu de la nouvelle rédaction de l'article L.222-5 du CASF, que le refus du département de renouveler le contrat jeune majeur constituait une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale : « Il résulte des dispositions précitées de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles que, depuis l'entrée en vigueur du I de l'article 10 de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dont elles sont issues, les jeunes majeurs de moins de vingt et un an ayant été pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance d'un

département avant leur majorité bénéficient d'un droit à une nouvelle prise en charge à titre temporaire par ce service, lorsqu'ils ne disposent pas de ressources ou d'un soutien familial suffisant. Le département de l'Essonne qui, ainsi qu'il a été dit, a pris en charge Mme B... au titre de l'aide sociale à l'enfance jusqu'à sa majorité, est, dès lors qu'il est constant qu'elle ne bénéficie d'aucun soutien familial ni d'aucune ressource ni d'aucune solution d'hébergement présentant le minimum de stabilité que nécessite son état de grossesse, légalement tenu de poursuivre cette prise en charge. (...) Par suite, Mme B... est fondée à soutenir que la décision du département de l'Essonne de cesser sa prise en charge au titre des dispositions du 5° de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles porte, en l'état de l'instruction, une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale et qu'il y a lieu d'en suspendre l'exécution. »

Autrement dit, du fait de cette ordonnance, pèsé désormais sur l'ensemble des départements un très grand risque : celui de se voir contraints de

prolonger la prise en charge, de façon quasiment automatique, des MNA ayant atteint l'âge de 18 ans, en leur consentant un contrat jeune majeur dès lors qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes et d'un logement satisfaisant.

L'arme du référé-liberté est, en effet, redoutable : elle est d'un maniement simple et permet d'obtenir des résultats rapides.

Les départements doivent s'attendre à une multiplication de ce type de procédure et devront développer, à l'appui de leurs décisions de refus de conclure un contrat jeune majeur ou d'en accepter le renouvellement, une motivation solide justifiant, par exemple, l'absence de projet professionnel sur le court terme, l'absence de sérieux dans le suivi de la formation, ou encore le non-respect du projet établi entre le jeune et l'Aide Sociale à l'Enfance...

Dans la pratique, ce ne sera certainement pas simple !

Je ne souhaite qu'une chose : un démenti par les faits de ce commentaire de décision pessimiste.



Les difficultés de recrutement dans les collectivités territoriales ne sont pas récentes. Toutefois, on s'aperçoit que d'année en année, cette difficulté ne fait que se renforcer.

Les causes sont multiples : bas salaires, concurrence avec le secteur privé, ou encore des métiers méconnus.

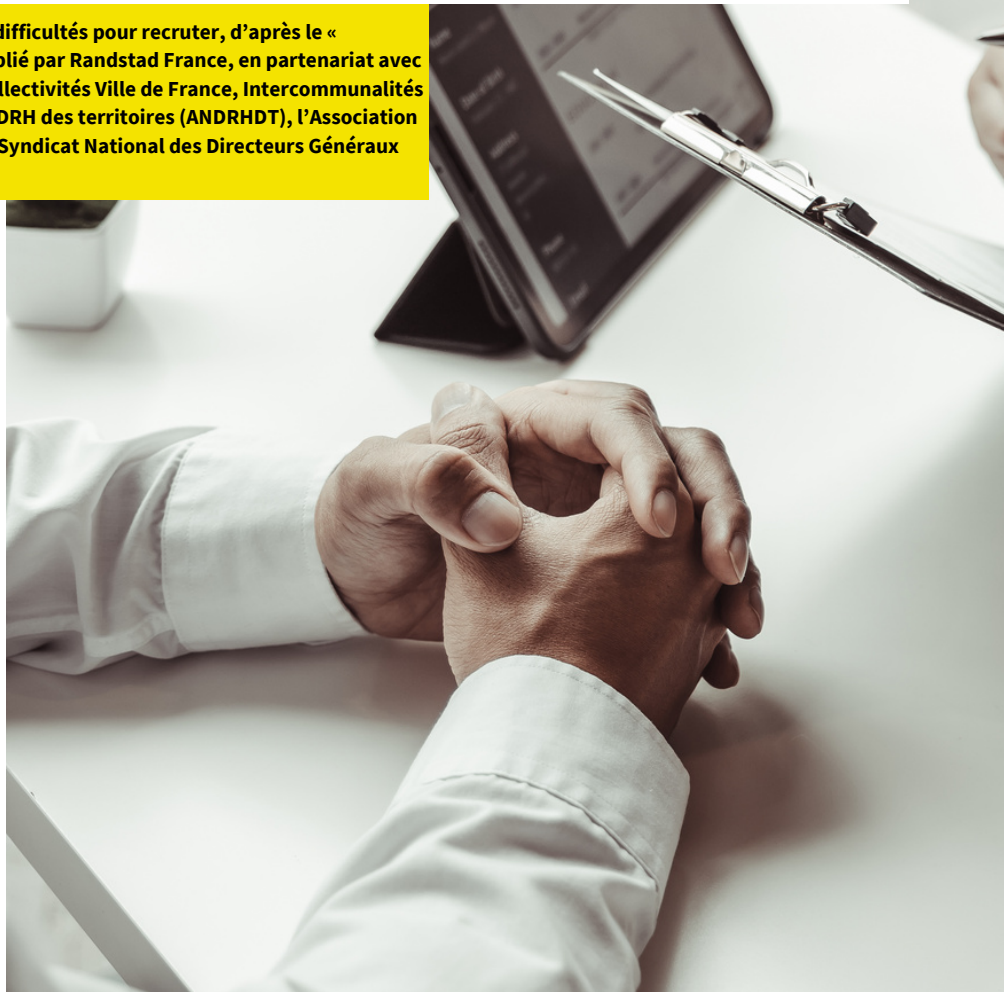
Ainsi, en 2022, 6 collectivités sur 10 font part de difficultés pour recruter, d'après le « Baromètre RH 2022 des collectivités locales » publié par Randstad France, en partenariat avec La Gazette des communes, les associations de collectivités Ville de France, Intercommunalités de France mais aussi l'Association nationale des DRH des territoires (ANDRHDT), l'Association des Directeurs généraux de France (ADGCF) et le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT).

Cette étude souligne que 2022 a été une année d'importantes difficultés sur le front des recrutements dans les collectivités. Ainsi, c'est **60% des collectivités qui sont confrontées à des difficultés fréquentes de recrutement**, soit une hausse de 21 points par rapport à 2021 ! Le baromètre nous apprend que **72% des Conseils départementaux et régionaux rencontrent des difficultés**, et il en va de même pour les EPCI. C'est surtout dans la filière technique que les difficultés sont les plus importantes. Parmi les raisons invoquées pour expliquer cette situation : les niveaux de rémunération jugés insuffisants par les candidats à certains postes, une plus forte concurrence du secteur privé sur certains métiers et aussi des profils de candidats non adaptés aux postes proposés.

L'étude met également en avant que les collectivités territoriales ne limitent pas les recrutements pour remplacer des départs. Depuis 2019, le baromètre relève une augmentation des effectifs qui se confirme encore en 2022. Cette année, 34% des collectivités territoriales envisagent d'augmenter leurs effectifs, notamment pour les Conseils départementaux et régionaux puisque 44% d'entre eux souhaitent augmenter leurs effectifs. D'un point de vue plus global, on peut aussi noter que 15% des collectivités souhaitent diminuer leurs effectifs.

Parvenir à recruter sur des postes et des profils en tension reste la priorité de 89 % des dirigeants des collectivités, qui doivent résoudre l'équation suivante : maîtriser les dépenses de personnel en période d'inflation tout en continuant à attirer de nouveaux talents, intégrer la hausse du point d'indice...

Pour rendre leur collectivité plus attractive auprès des candidats, les 53% des services RH font des efforts sur la rémunération (primes ou



protection sociale complémentaire), 36% s'efforcent de préserver un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle, et 34% proposent du télétravail.

Les directeurs généraux de services départementaux que nous avons rencontrés pour cette étude nous ont également expliqué solliciter leurs agences d'attractivités, notamment pour les recrutements de cadres. Les agences aident ainsi dans les différentes démarches pour faciliter l'installation des futurs cadres en aidant à trouver un logement, en mettant en avant la richesse culturelle du territoire ou encore en donnant des conseils dans les différentes démarches administratives pour l'installation de la famille.

Ainsi, les collectivités qui s'en sortent le mieux dans le recrutement sont celles qui disposent de moyens plus importants, mais aussi celles qui mettent en avant leur attractivité.

Les résultats du baromètre démontrent toutefois que l'optimisme revient au sein des collectivités. Ainsi 50 % des personnes interrogées estiment que le climat social est resté stable, en hausse de 5 points par rapport à 2021 et 12 % trouvent qu'il s'est amélioré. Un chiffre qui atteint 18 % chez les directeurs généraux et adjoints des services (DGS-DGA). Autre bonne nouvelle,

l'absentéisme continue de baisser sensiblement. Seules 41 % des collectivités



interrogées déclarent avoir rencontré d'importantes difficultés d'organisation pour ce motif, contre 74 % en 2021.

Autre rapport publié en 2022, celui intitulé « L'attractivité de la fonction publique territoriale » rédigé par Philippe Laurent, Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et Maire de Sceaux, Corinne Desforges, Inspectrice générale de l'administration et Mathilde Icard, Présidente de l'association des DRH des grandes collectivités.

Publié en janvier 2022, ce rapport démontre que, d'un point de vue géographique, toutes les collectivités territoriales ne sont pas

confrontées aux mêmes difficultés pour recruter. Les grandes agglomérations, dans lesquelles le coût de la vie est plus fort, peinent à attirer des candidats. En effet, plus de la moitié de l'effectif global de la fonction publique territoriale est constitué d'emplois de catégories C, dont la rémunération mensuelle est de 1 828 euros nets en 2019 selon les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Plusieurs Directeurs généraux nous ont toutefois indiqués que l'installation dans les grosses agglomérations pouvait être un atout pour les cadres et leurs familles, notamment pour l'enseignement supérieur et l'offre culturelle.

Ce rapport fait état de métiers qui n'attirent plus, notamment les postes de secrétaires de mairie, mais aussi des métiers de la filière médico-sociale (auxiliaire de puériculture, infirmière, travailleurs sociaux), de la filière technique (agent technique, agent de voirie, cuisinier, peintre) ou encore de la filière administrative (gestionnaire de ressources humaines ou comptable).

La concurrence de certains emplois territoriaux avec ceux du secteur privé joue aussi un rôle important. L'écart de rémunération agit d'autant plus en défaveur des emplois territoriaux que les possibilités d'évolution dans le secteur privé sont plus grandes que dans le secteur public. Les recrutements d'informaticiens et de techniciens sont particulièrement touchés.

Le rapport met aussi en avant la concurrence entre collectivités avec des régimes indemnitaires qui peuvent être plus favorables dans les grosses collectivités, avec notamment des agents départementaux qui intègrent des Conseils régionaux, en particulier dans la filière technique et quelles que soient les catégories.

Commandé par le Ministre de la Fonction publique, le rapport souligne que les trois collectivités les plus attractives pour les candidats à la fonction publique territoriale sont les conseils départementaux, les communes de 500 à 5000 habitants et les métropoles

Les auteurs du rapport formulent en conclusions 27 recommandations, notamment pour :

- traiter le sujet des rémunérations en augmentant régulièrement les plus bas salaires et en valorisant les progressions de carrière ;
- impliquer davantage les exécutifs locaux dans la gestion des ressources humaines et dans la négociation salariale menée avec le gouvernement ;
- favoriser l'accès au logement des personnels de la FPT en Ile-de-France, en Provence-Côte d'Azur, en Rhône-Alpes où les loyers sont très élevés pour des agents de catégorie C ;
- faire connaître les métiers en mobilisant les principaux acteurs territoriaux tels que les grandes collectivités ou Pôle emploi afin qu'ils initient une campagne ambitieuse d'information.

Les collectivités ont du mal à recruter

Baromètre HoRHizons : les grandes tendances de l'emploi dans la fonction publique territoriale en 2022

Elaborée en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, Départements de France et Régions de France, la 7e édition du baromètre HoRHizons sur les grandes tendances de l'emploi public local a été publiée. Réalisée entre avril et mai 2022, l'étude analyse l'évolution de la gestion des 1,9 million d'agents publics territoriaux. Une attention toute particulière a été portée cette année à des thématiques d'actualité comme la refonte du temps de travail ou l'attractivité du secteur public local.

Cette enquête a été réalisée entre avril et mai 2022 auprès d'un échantillon représentatif de 1001 collectivités et établissements publics territoriaux.

Dans un contexte marqué par une pression financière accrue pour les collectivités territoriales, il s'intéresse tout particulièrement à la perception qu'ont les élus de leur rôle d'employeur, des grandes tendances de l'emploi territorial et des politiques de ressources humaines.

La perception par les élus de leur rôle d'employeur territorial

Stratégie en matière de gestion des ressources humaines

Le rôle d'employeur semble parfois méconnu par rapport à d'autres priorités. Ainsi, seuls 9 % des élus (8,9 %) ont suivi une formation sur leur fonction d'employeur, un tiers (33,5 %) compte le faire pendant leur mandat, alors que près de 40 % ne pensent pas utiliser leur droit à la formation (36,2 %).

Par ailleurs, si plus de la moitié des élus interrogés (54,3 % contre 49,5 % en 2020) estime que le statut de la fonction publique territoriale est adapté à la gestion des ressources humaines, près d'un tiers (32,2 % contre 30,3 %) juge en revanche que le statut représente une contrainte.

Questionnés sur les principaux axes de leur stratégie RH, les employeurs territoriaux font ressortir cinq priorités :

- Le développement de la formation et des compétences des agents (88 %)
- L'amélioration de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail (84,7 %)
- La gestion de la masse salariale et des coûts RH (79,4 %)
- L'évolution du régime indemnitaire (71,5 %)
- L'adaptation du temps de travail (71,2 %)



Lignes directrices de gestion

L'adoption des lignes directrices de gestion constituait une innovation de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. En 2022, 26,7% des répondants envisagent de relancer une réflexion sur la mise en oeuvre de celles-ci.

Dialogue social

Près de 70 % des collectivités et de leurs établissements (69,9%) estiment que le dialogue social a été d'une qualité constante ; plus de 15 % des répondants considèrent qu'il s'est amélioré (16,2 %) et près de 15 % d'entre eux jugent qu'il s'est détérioré (13,9 %) essentiellement au sein des collectivités de plus de 20 000 habitants, des communautés urbaines et des départements. Une tension qui peut s'expliquer par les négociations engagées autour de la refonte du temps de travail ou sur les écarts de rémunérations.

Télétravail

Plus du tiers des collectivités interrogées (34,5%) ont mis en place un protocole de télétravail essentiellement parmi les départements, les communautés d'agglomération et les communautés de communes. De plus, 5,3 % des répondants sont en train d'en élaborer un portant ainsi à près de 40 % la part des collectivités ayant ou sur le point d'instituer une part de télétravail pour leurs agents. Les communes de moins de 20 000 habitants et les communautés de communes sont les moins nombreuses à avoir instauré le travail à distance, les métiers exercés dans ce type de collectivités étant plus difficilement télétravaillables.

Protection sociale complémentaire (PSC)

Plus de 60 % des collectivités (60,9 %) ont mis en oeuvre un dispositif de PSC. Une tendance qui concerne surtout les départements, les



communautés d'agglomération et les communautés de communes. En revanche, plus de 40 % des communes de moins de 3 500 habitants (43,3 %) n'ont pas mis en oeuvre de dispositif de PSC.

Les tendances de l'emploi territorial et des politiques de ressources humaines

Gestion de la masse salariale

En 2022, 55 % des collectivités interrogées constatent une augmentation de leur masse salariale (contre 31 % en 2021). Les trois principaux facteurs évoqués dans l'augmentation des dépenses de personnel sont les promotions et les avancements (39,1 %), les nouvelles mesures statutaires (37,3 %) et les nouveaux recrutements (36,7 %).

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

En 2022, près de 80 % des répondants (79,4 %) ont mis en place le RIFSEEP, soit 10 points de plus qu'en 2020 (70 %). Le régime indemnitaire s'est généralisé principalement dans les régions, les départements et les intercommunalités, alors qu'il est moins répandu dans les communes de moins de 20 000 habitants (72,4 %).

Recrutement

Perspectives de remplacement et de recrutement

Près de la moitié des collectivités et de leurs établissements (49,2 %) envisage de recruter prochainement dont plus d'un tiers de façon certaine (34,5 %).

Les perspectives de recrutement sont en constante progression depuis 2015, elles concernent essentiellement les collectivités de taille importante et principalement les

services techniques, les fonctions support ainsi que les domaines de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse. La principale cause de ces recrutements est le remplacement des départs à la retraite (48 %).

Politique de formation

Les politiques de formation des collectivités et de leurs établissements sont essentiellement axées sur les formations obligatoires (73,5 %), l'accompagnement à la prise de poste (56,3 %) et les formations statutaires (55,8 %). Quant au format de ces formations, si les formations mixtes présentiel/distanciel sont considérées comme attractives par 46,5% des collectivités, elles sont autant (46,5 % contre 40,1 % en 2020) à se prononcer en faveur des formations en présentiel sur le lieu de travail ou dans un centre de formation.

Les thématiques d'actualité

Réorganisation du temps de travail

En vertu des dispositions de la loi du 6 août 2019, les collectivités et leurs établissements disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Plus de 80 % des collectivités et de leurs établissements (83,4 %) indiquent appliquer la règle des 1 607 heures et près de 40 % des répondants (39,2%) soulignent l'avoir mise en oeuvre depuis 2022. 26 % des répondants l'ont accompagnée de contreparties comme l'octroi de jours de réduction du temps de travail (RTT) ou l'augmentation du régime indemnitaire.

Attractivité de l'emploi

L'attractivité de l'emploi dans la fonction publique territoriale est aujourd'hui un enjeu majeur auquel sont confrontés les employeurs territoriaux. **Les difficultés de recrutement sont réelles sur certains métiers en tension notamment pour les travailleurs sociaux**, les policiers municipaux et les secrétaires de mairie. Trois leviers principaux sont utilisés par les collectivités afin d'améliorer leur attractivité et la fidélisation de leurs agents : le régime indemnitaire (45,2 %), les actions en faveur de la qualité de vie au travail (36,2 %) et la protection sociale complémentaire (28,1 %).

L'INVITÉE DU MOIS : Anne Jestin

Directrice générale des services de la Métropole de Lyon



Jean-Marie Martino
Directeur général des services
du Département du Rhône



Gilles Lagarde
Directeur de cabinet
du Président du Sénat

Edito :

Anne Jestin, Directrice générale des services de la Métropole de Lyon, est notre dernière invitée de l'année 2022.

Architecte Dplg, diplômée du centre des hautes études de Chaillot, elle a fait sa carrière d'architecte urbaniste de l'Etat de 2004 à 2014 en service territorial de l'architecture et du patrimoine (Isère et Drôme) et comme chef de service logement et construction de la DDT de l'Isère. De 2014 à 2016, elle exerce des fonctions de Conseillère en renouvellement urbain et ville durable en ministères puis rejoint la territoriale en tant que directrice générale des services techniques à la Ville de Lyon. Deux ans après sa nomination à la tête des 9200 agents de cette collectivité unique dans notre paysage institutionnel, elle nous présente son « grand projet » de territorialisation des services. Plus qu'un sujet de conduite du changement ou une démarche d'optimisation de l'organisation, c'est un chantier pour « architecturer » les services et « inscrire » dans le territoire, dans la relation aux usagers, l'ensemble des services publics de la Métropole dont il s'agit ici.

Nous vous laissons découvrir les travaux qu'elle a mis en œuvre et, à travers eux, probablement mieux connaître cette nouvelle collectivité.

Avec son conseil de lecture en fin d'interview, elle nous donne aussi à voir sa philosophie de l'action en tant que dirigeante publique.

Bonne lecture et à l'année prochaine avec d'autres Dgs qui s'engagent pour leur Département.

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

4 questions à Anne Jestin

Directrice générale des services de la Métropole de Lyon, mon arrivée s'est faite dans le contexte de l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains de cette collectivité à statut particulier créée par la loi MAPTAM.

Depuis 2020, la Métropole de Lyon conjugue donc sur son territoire deux légitimités démocratiques, celle des Maires et celle du Président de la Métropole.

Cette collectivité réunit sur le territoire de la Métropole de Lyon (soit 59 communes) les compétences du Grand Lyon (compétences urbaines) et du Département du Rhône (compétences sociales).

Le projet de territorialisation de l'administration dont je souhaite parler s'inscrit dans ce contexte.

Il répond à un enjeu particulièrement fort de proximité pour cette Métropole aux compétences nombreuses et au statut unique, qu'il fallait incarner tant au niveau des habitants, des communes, mais aussi des agents. Nous avons ainsi été amenés à penser la proximité au sein de cette institution nouvelle dont le modèle est encore en définition.

Il s'agissait donc de rapprocher des services qui étaient déjà territorialisés en regroupant les métiers et compétences au sein de même directions territoriales, en introduisant de la transversalité et en permettant une lecture territorialisée des politiques publiques de la Métropole de Lyon. Ce projet d'ampleur embarque 4600 agents, soit la moitié des effectifs de la Métropole de Lyon.

Quels étaient les objectifs recherchés ?

Ce projet de territorialisation est parti du constat d'une organisation territoriale passée qui se situait dans un entre-deux, entre une organisation totalement centralisée et une organisation véritablement territorialisée. Notre objectif principal a donc été de renforcer la territorialisation de l'action publique à travers un projet de réorganisation pragmatique de notre administration métropolitaine. Celle-ci se traduit par un découpage territorial organisé autour de 9 Directions Territoriales accueillant des équipes des services urbains et des solidarités sous l'autorité unique d'un Directeur de territoire. Cette première réorganisation des services territorialisés est opérationnelle depuis mars 2022.

La territorialisation permet de répondre aux enjeux politiques fixés par le nouvel exécutif à savoir : rendre la Métropole visible et compréhensible sur le territoire, autant pour les usagers que pour les communes et partenaires, permettre une meilleure réponse, plus fluide et immédiate aux services de la Métropole, garantir une égalité et une solidarité de traitement entre territoires, construire sur les territoires des projets permettant d'expérimenter une nouvelle relation aux usagers.

Trois principes ont présidé à la démarche :

- Renforcer la relation aux territoires et à ses acteurs (conférences territoriales des maires, communes, partenaires et usagers) afin de disposer d'un interlocuteur unique bien identifié (le ou la directrice de territoire), pour structurer et réguler les échanges à double sens entre les territoires, les directions métiers et les directions ressources ;

- Territorialiser les politiques publiques et permettre ainsi de traiter de manière coordonnée les projets et les problématiques des territoires en matière d'action publique mais également en matière de ressources et de modes de travail. L'ambition est également de faciliter l'accès des partenaires du territoire à l'ensemble des compétences et services de proximité de la Métropole de Lyon, les directions de territoire constituant un interlocuteur unique, porte d'entrée privilégiée des acteurs du territoire sur les questions du social et de l'urbain ;

- Territorialiser les services métropolitains en créant des directions de territoire transversales avec un poids plus important, et en rassemblant différents métiers sous une même direction territoriale.



Anne Jestin
Directrice générale des services
de la Métropole de Lyon

Quel a été le résultat à la fin du processus ?

J'ai souhaité adopter une approche prudente, pragmatique et progressive qui s'inscrit dans la durée pour accompagner le changement culturel et organisationnel que représente ce projet pour les agents, le rapprochement des services urbains et sociaux n'avait rien d'évident. J'ai souhaité que cette mise en œuvre puisse se faire rapidement, pour asseoir les bases du projet et l'inscrire dans une trajectoire sur le temps long, qui aboutira à une territorialisation finalisée dans les années à venir, si le bilan de cette première phase s'avérait positif.

Cette première phase du projet a donc permis d'aboutir en 12 mois à la création de 9 grandes directions territoriales réunissant les 4300 agents de la voirie, de la collecte, du nettoyage, de la protection de l'enfance, des personnes âgées et les personnes handicapées, de l'accompagnement social, de la protection maternelle et infantile (0-3 ans), de l'entretien des collèges et du fonctionnement des cantines. On ne peut donc pas parler à ce jour de fin de processus de territorialisation, mais plutôt d'une première phase, qui sera évaluée, avant de réfléchir à un éventuel approfondissement de cette territorialisation.

Quel a été votre rôle et vos responsabilités ?

J'ai souhaité que la démarche soit effectuée sous un principe de souplesse, nous permettant d'adapter à chaque phase le projet, en lien avec les besoins et les ressources, tant en interne que par rapport aux acteurs extérieurs.

D'un point de vue managérial, cette démarche a été lancée dans un premier temps par la direction générale, avec un pilotage resserré à mon niveau pour permettre une agilité dans les

orientations données au projet. Puis rapidement nous avons fait le choix de mettre en responsabilité le binôme constitué de la direction de territoire et de sa direction adjointe pour élaborer et mettre en œuvre le projet de service sur les territoires. Nous avons mis à disposition des directrices et directeurs des outils d'accompagnement managérial (codéveloppement, coaching).

De la structuration à la mise en œuvre, nous avons mobilisé les ressources nécessaires à l'aboutissement de ce projet, tant en interne par la désignation d'une équipe projet dédiée qu'en externe, au travers du recours à une AMO pour l'élaboration des différents scénarios de territorialisation.

En tant que DGS, j'ai été particulièrement attentive tout au long du projet à l'acceptation par les équipes en place, c'est pourquoi il était pour moi indispensable que les équipes de l'ancienne organisation trouvent toute leur place dans la nouvelle. Une fois toutes les personnes positionnées, nous avons ouvert le recrutement à l'externe pour bénéficier d'une approche et d'un regard nouveaux.

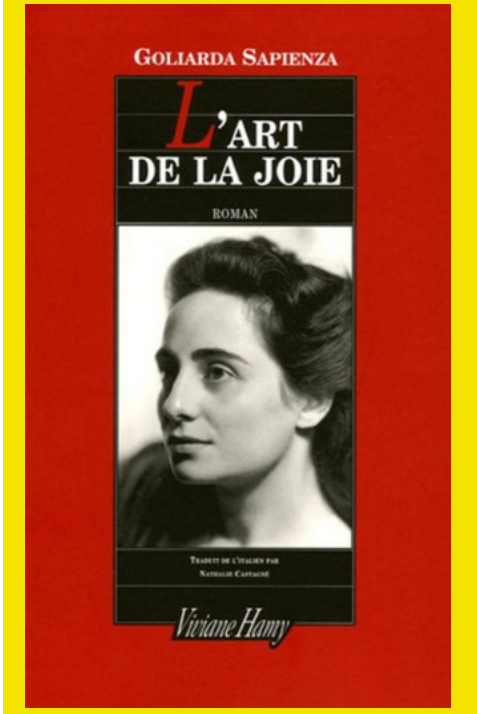
Le conseil de lecture de l'invité :

Quel livre fait références pour vous dans le domaine du management ?

Un livre m'a fortement inspirée dans ma vie : l'Art de la Joie, de Goliarda Sapienza. Une ode à la liberté, au rejet des conventions, qui doivent être recherchée selon moi autant dans la vie privée que dans la vie professionnelle. Ce livre m'évoque plusieurs choses :

Le respect de la liberté de chacun dans l'accomplissement de ses tâches est une notion complexe, qui peut aider, en management, à libérer les individus, à libérer la créativité de

chacun. L'inscription d'une action collective dans un cadre administratif peut parfois être enfermant. C'est pourquoi, comme manager, j'essaie de favoriser les initiatives individuelles ou collectives, le management par le résultat. Elle passe aussi par la confiance en la capacité de l'autre à s'investir dans le projet, évidemment par le suivi de l'action et la valorisation des réussites individuelles et collectives. La recherche du sens, de l'idéal : ce livre m'a personnellement beaucoup marquée sur la quête d'absolu de Modesta, le personnage principal. Il m'inspire aussi dans le milieu professionnel où il est évident que l'individu ne peut se mettre en action dans un groupe que s'il trouve dans cette action un intérêt individuel fort. Cet intérêt, cette motivation, peuvent faire écho à des dynamiques très individuelles : je suis valorisé dans mon travail, je me sens utile, j'apprécie mes collègues et mon bureau... mais également par des enjeux plus sociaux et environnementaux : je suis fier de participer à des projets de tiny houses, j'aide à la mise à l'abri de personnes dans le besoin, j'aime travailler sur la politique vélo, l'amélioration de la qualité de l'air, la protection de la ressource en eau etc. La capacité à ne pas douter, à décider, celle aussi de se remettre en question. Le parcours de cette jeune femme dans la première moitié du XXème siècle dans une Italie divisée est inspirant dans sa capacité à décider de son chemin, à faire des choix éclairés, à les assumer aussi. Être manager implique souvent d'arbitrer entre des enjeux contradictoires, parfois de se tromper aussi, et de savoir tirer les enseignements de ses erreurs.



Sondage sur la qualité de vie au travail, ainsi que sur l'attractivité de la fonction publique ;

A l'heure des difficultés de recrutement dans la fonction publique territoriale, ce sondage éclaire de façon intéressante la vision des agents sur leur condition de travail et leur possible mobilité.

Sondage réalisé par l'Ifop pour le pôle fonctions publiques d'AG2R LA MONDIALE et Acteurs publics. A l'occasion de cette consultation, les agents de la fonction publique ont été interrogés sur l'actualité du secteur, leur qualité de vie au travail, ainsi que sur l'attractivité de la fonction publique.

Dialogue social

Alors que les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre, 59% des agents estiment que le dialogue social a un impact sur leurs conditions de travail.

Statut

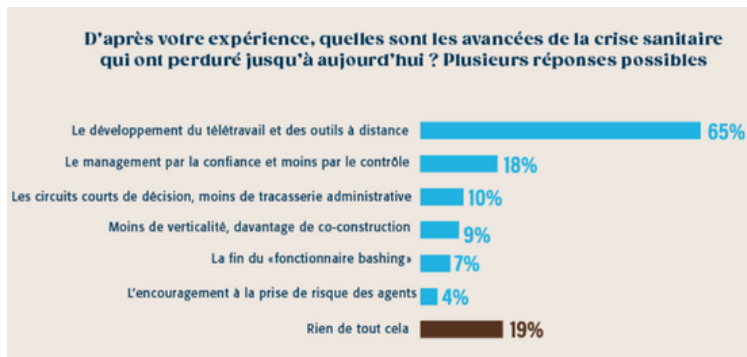
55% des agents publics interrogés dans le cadre du sondage considère que le statut de la fonction publique est cohérent avec l'épouse. 24% limite cette adéquation à des missions régaliennes uniquement.

Mobilité

Ils sont 61% à ne pas envisager de changer de poste dans les douze mois à venir. Pour les 39% qui, au contraire envisagent une évolution (24% probablement et 15% certainement), ils envisagent un changement pour une autre administration (36%) au sein de leur administration (31%)

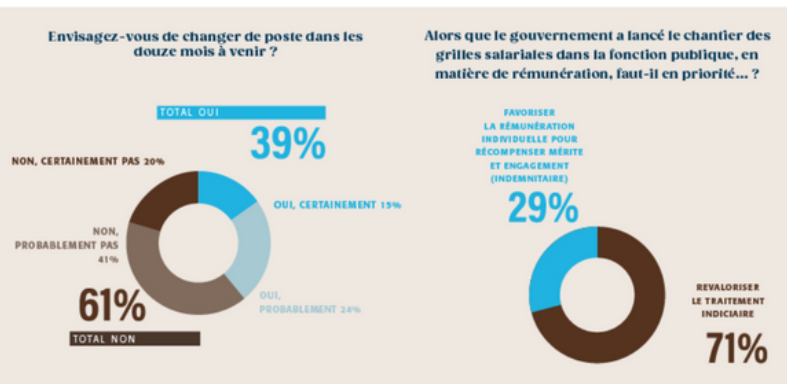
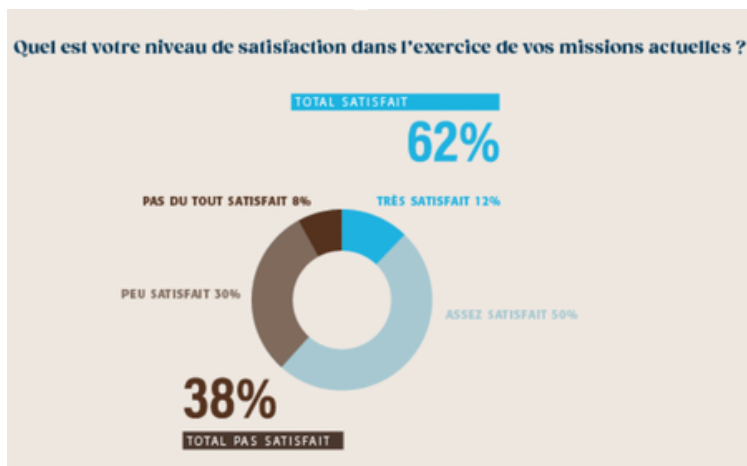
Rémunération

Ils demandent à 71% une revalorisation du traitement indiciaire plutôt que de favoriser la rémunération individuelle pour récompenser mérite et engagement (indemnitaires).



Satisfaction dans l'exercice des missions

Le niveau de satisfaction est assez important puisqu'ils sont 12% à être très satisfaits et 62% à être satisfaits.



Amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

Très nettement ce sont les conditions de travail qui sont le premier sujet (52%), suivi de la prise en compte de la santé mentale (12%), de la formation (11%), la protection sociale (10%)

Transition durable

Ce qu'il faut favoriser pour permettre aux agents d'intervenir efficacement en faveur de la transition durable, c'est tout d'abord de favoriser l'initiative et les solutions de terrain, de donner plus de moyens aux administrations (26%), de clarifier les missions et prioriser les interventions du service public au service des transitions (23%)

Les aspects positifs de la crise sanitaire

Sans surprise c'est d'abord le développement du télétravail et des outils à distance (65%), le management par la confiance avec moins de contrôle (18%) et les circuits courts de décision, moins de tracasserie administrative (10%)

Attractivité du secteur public.

Pour les personnes interrogées, l'attractivité du secteur public passe d'abord par la revalorisation des rémunérations (48%), le travail et la communication sur le sens du service public (12%), le développement des conditions et de la qualité de vie au travail.

Enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1669 agents de services publics issus d'un fichier de contacts fournis par acteurs publics.

Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 30 septembre au 14 octobre 2022

L'École du Management par L'Innovation du département du Val d'Oise

EMI

ÉCOLE DU MANAGEMENT
PAR L'INNOVATION
DU VAL D'OISE

val
d'oise
le département



Tout savoir sur
**L'École du Management
par l'Innovation (EMI)
du Val d'Oise**

Rendre attractive la collectivité, fidéliser ses encadrants, améliorer la qualité des politiques publiques, telles sont les missions ambitieuses que s'est fixée l'école du management de l'innovation (EMI) au sein du Département du Val d'Oise (95) où elle a été créée en 2015.

Depuis sa création, l'EMI a formé 112 cadres et est devenue une marque déposée par la collectivité francilienne auprès de l'INPI. « Une licence d'exploitation a été confiée à un prestataire pour déployer l'école dans d'autres collectivités. En parallèle, l'école de design CY Cergy-Paris Université va créer un diplôme universitaire permettant aux élèves de l'école de valoriser la formation reçue », souligne Serge Dobel, le responsable mission innovation du Département. Petit retour en arrière. L'école du management de l'innovation a vu le jour dans le cadre d'un projet d'administration

de la collectivité qui avait pour ambition de répondre à la nécessité d'acculturer les cadres aux nouvelles manières de concevoir l'action publique.

Le format choisi ? 9 mois de formation d'octobre à juin avec 12 jours de formations théoriques répartis sur les 6 premiers mois du cursus et comprenant 5 modules : design de services, excellence opérationnelle, mesure d'impact social, contrôle de gestion, accompagnement au changement. « Les promos comptent 12 élèves, répartis en 3 groupes de 4.

Nos managers ont pour mission de mener un projet de transformation dans la collectivité, qui apporte une amélioration à nos administrés. Les groupes sont mixtes, sur le plan niveau hiérarchique mais aussi des métiers. Cette année, nous comptons des encadrants venant des directions des routes, de l'action sociale, des ressources humaines.

Les intervenants sont tous praticiens dans leur discipline, dans le secteur public ou privé » note Serge Dobel. Pendant ces 9 mois, les groupes choisissent les moments où ils peuvent se retrouver pour mener leur projet, ce qui représente en moyenne 1/2 journée par semaine. Des exemples de projets conduits par les stagiaires ces dernières années ? Lutter contre les dépôts sauvages sur les routes départementales, optimiser l'agrément des assistantes maternelles, accompagner les managers dans l'accueil des collaborateurs en situation de handicap, améliorer l'accueil dans les sites médico-sociaux du Conseil départemental. « Au sein de la collectivité, des référents de chaque discipline accompagnent les groupes selon les sujets choisis », précise Serge Dobel.

Sur un plan opérationnel, l'école est co-pilotée par la DRH et par la mission innovation, cette dernière s'attachant tout particulièrement aux objectifs et contenus pédagogiques, au choix des intervenants, à faire émerger les projets qui seront proposés aux élèves. "En 10 sessions, nous avons mené une trentaine de projets de transformation. Nombre de nos élèves sont devenus directeurs au sein du Département, d'autres sont partis sous d'autres cieux mais la dynamique managériale demeure bien vivace" se réjouit Serge Dobel.

L'EMI est proposée aux autres collectivités et organismes de secteur public depuis avril 2021, plus d'une dizaine de départements mais aussi des communautés de communes et une Caf ont souhaité rejoindre l'aventure dans le cadre de parcours intra ou inter. Nous vous proposerons plus de détails sur les matières enseignées à l'EMI ou sur les projets portés par les étudiants dans de prochaines publications.

Pour toute information, vous pouvez contacter Serge Dobel, le responsable mission innovation du Département : serge.dobel@valdoise.fr ou 0134253789.

Harcèlement au travail

Qualisocial, acteur majeur de la santé au travail, a dévoilé les résultats dédiés au secteur public (fonction publique d'Etat, territoriale, hospitalière et entreprise publique) de sa grande enquête réalisée avec IPSOS sur le harcèlement au travail.

La fonction publique territoriale est la plus touchée par le harcèlement au travail

Connaissance du phénomène

- 71% déclarent mal connaître la législation en vigueur sur le sujet
- 61% sont insatisfaits de la politique de leur employeur sur le sujet
- 65% jugent la législation insuffisante

Des agents du public qui ne savent pas identifier les situations de harcèlement

Ce manque d'information se traduit, chez la plupart des agents, par une difficulté à identifier avec précision les situations de harcèlement au travail. Ainsi, plusieurs situations relevant du harcèlement, testées dans le cadre de l'étude, ne sont pas identifiées comme telles par les agents...

Victime de harcèlement

1 agent sur 3 du secteur public (32%) dit avoir été victime de situations de harcèlement au travail. C'est le cas de :

- 40% dans la fonction publique territoriale
- 35% dans les entreprises publiques
- 28% des agents de la fonction publique d'Etat
- 27% des agents de la fonction publique hospitalière

A titre de comparaison le chiffre est de 35% des salariés dans le secteur privé

Connaissance de cas d'harcèlement

80% des agents du secteur public affirment que le phénomène de harcèlement est fréquent. C'est le cas de :

- 89% des agents de la fonction publique hospitalière.
- 87% des agents de la fonction publique territoriale
- 72% des agents dans la fonction publique d'Etat
- 68% dans les entreprises publiques

Types de harcèlements.

Parmi les types de harcèlement auxquels sont le plus confrontés les agents du secteur public, 70% ont trait au harcèlement moral (propos humiliants, mise au placard, critiques incessantes etc). C'est le cas de :

- 75% dans la fonction publique territoriale
- 70% dans la fonction publique d'Etat
- 68% en entreprise publique
- 59% dans la fonction publique hospitalière

Des mesures contre le harcèlement au travail jugées insuffisantes

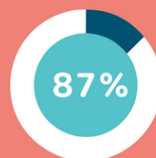
Ainsi, 63% des agents du secteur public territorial jugent que le gouvernement actuel n'est pas impliqué sur les questions liées au harcèlement au travail. On trouve exactement le même chiffre (63%) dans le secteur privé.

Le harcèlement au travail

NOVEMBRE 2022

Focus sur la Fonction Publique Territoriale

UN DEGRÉ D'EXPOSITION AU HARCELEMENT ÉLEVÉ



des agents de la fonction publique territoriale trouvent que le phénomène de harcèlement est fréquent



2/5

2 agents sur 5 disent avoir été victime de situations de harcèlement au travail

DES MESURES CONTRE LE HARCELEMENT AU TRAVAIL JUGÉES INSUFFISANTES

61%

des agents de la fonction publique territoriale considèrent que la législation ne va pas assez loin en matière de lutte contre le harcèlement



qualisocial



Baromètre auprès de 2 000 salariés français sur le harcèlement au travail. Septembre 2022

Identification des situations de harcèlement au travail :

Peu de différence entre les salariés du privé et les agents du secteur public

- 71% des agents du secteur public ont des difficultés à les identifier
- 74% des salariés du secteur privé ont des difficultés à les identifier
- 58% des salariés du secteur privé pensent qu'elle ne va pas assez loin

Méthodologie de l'étude : Le Baromètre « Les salariés Français et le harcèlement au travail » Ipsos pour Qualisocial, a été réalisé en ligne. Les interviews ont été faites du 15 au 19 septembre 2022 auprès d'un échantillon de 2 000 actifs travaillant dans une structure privée ou publique d'au moins cinq personnes, constituant un échantillon national représentatif de cette population.

Parmi les 2000 actifs interrogés, 482 d'entre eux travaillent dans le secteur public (fonction publique, établissement public ou entreprise publique).

Qualisocial agit depuis 2003 pour la prévention des risques psychosociaux, l'amélioration de la Qualité de vie au Travail et l'accompagnement au changement. Le cabinet fondé et dirigé par Camy Puech, accompagne plus de 600 entreprises du public et du privé.

« Joyeux Noël »



Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management
des Ressources Humaines

Le mois de décembre est le mois des cadeaux, des repas en famille, de la fête et de la convivialité. Nous célébrons une année qui se termine et nous fondons beaucoup d'espoir sur celle à venir. En cette période de surprises, je souhaite vous offrir quelques citations qui continuent de m'accompagner dans ma vie professionnelle et privée.

« C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble. » Michel de Montaigne.

Ce qui compte c'est le concret, le reste n'est que promesse. Vous avez déjà croisé ces personnes toujours prêtes à de bonnes intentions, celles qui vous disent avec un large sourire : « il faudra que tu viennes à la maison », mais sans invitation réelle, celles qui vous promettent de vous envoyer l'adresse de... et vous ne recevez rien !

Alors êtes-vous dans le dire ou dans le faire ?

« J'ai toujours près de moi six fidèles amis. C'est à eux que je dois tout ce que j'ai appris. Leurs noms sont quand, où, quoi, comment, pourquoi et qui. » Rudyard Kipling.

La question interpelle, fait réfléchir, permet la prise de conscience. La question est un miroir pour celui qui la reçoit. Elle est la lumière de notre parcours. Les enfants l'utilisent en permanence. Avec le temps, nous nous apercevons que les interrogations sont sans fin, elles nous permettent de garder une certaine jeunesse...

« Il n'y a qu'une façon d'apprendre, c'est par l'action ».
Paulo Coelho.

La théorie est intéressante, cependant la pratique est puissante. L'action permet véritablement l'apprentissage. La meilleure des pédagogies s'appuie sur la mise en pratique, plus que sur la réflexion — je suis plus à l'aise avec un pilote qui possède des heures de vol qu'avec celui qui a des heures de simulateur !

Dans la communication, le plus compliqué n'est ni le message, ni la technique, mais le récepteur. Dominique Wolton C'est tout l'art de ceux que nous définissons comme de bons orateurs ; ils nous touchent, nous transpercent de leurs mots, de leurs idées, par leur expression. Leur secret : ils investissent du temps à la préparation pour mieux nous faire partager leurs propos.

« Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le... l'audace a du génie, de la puissance, de la magie. » Goethe

Nos forces et des forces insoupçonnées s'unissent pour faciliter le démarrage... Il nous est arrivé à plusieurs reprises de transmettre cette citation à des personnes hésitantes à lancer leur projet. Aujourd'hui, ces personnes ont osé passer à l'action et transmettent à leur tour cette citation.

Lorsque nous changeons notre façon de voir les choses, les choses que nous voyons changent. Dr Wayne W. Dyer

Il y aurait tellement à dire de cette phrase. Nos prismes nous aveuglent tellement que nous perdons en lucidité. Voilà tout l'intérêt de nous enrichir des idées des autres, de demander à nos collègues, notre entourage, nos proches leur vision des choses.

Encore mieux, se faire accompagner par un coach — son métier est de vous aider à mieux regarder. Votre réussite doit être la sienne !

L'humour est la forme la plus saine de la lucidité.

Jacques Brel

Rire de soi, rester humble... beaucoup aujourd'hui devraient s'en inspirer !

Et en conclusion, un proverbe africain pour animer vos repas de fêtes avec vos amis ou votre famille autour de la dinde ou de la buche. Lancez le sujet et vous verrez...

« Quand un arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit. »

Nous vous souhaitons de belles fêtes.



NOMINATIONS

*Encore des changements dans les
Départements!*

*Merci de nous transmettre vos
évolutions professionnelles pour
que nous puissions en faire part
dans notre magazine.*

NOMINATIONS

01. Ain

Géraldine BREDY nommée chargée de mission Attractivité du territoire - Agrilocal



Géraldine Brédy est ancienne élève de Sciences Po Lyon de l'institut Bocuse Arts culinaires / formation de chef cuisinier et du CFJ. Elle a été :
Responsable de l'info locale de l'Ain à RCF Radio (1992-1997)
Journaliste desk à France 3 (1998-1999)
Expert communication « Agriculture périurbaine » à la Chambre d'agriculture de Rhône-Alpes (1997-2007)
Responsable communication Economie -environnement-aménagement au Conseil départemental de l'Ain (2007-2015)
Elle était chargée de mission attractivité du territoire Agrilocal depuis 2019.

05. Hautes-Alpes

Elodie BRUTINEL LARDIER est nommée Chargée de mission auprès du DGS



Elodie Brutinel Lardier est titulaire d'un diplôme de Literatura hispanica y latinoamerica à l'Universidad de Granada, d'un master 1 Langue et littérature espagnoles et latino-américaine et d'une licence en lettres modernes à l'Université Aix-Marseille. Elle a été :
Pigiste presse écrite au Dauphiné libéré (2015-2018)
Professeur de Français, professeur d'espagnol (2016-2019)
Collaboratrice du Président, en charge de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport au Département de l'Isère (2020-2021)
Elle était à l'ANIL des Hautes-Alpes depuis 2021.

07. Ardèche

Maxime CHEVRY nommé directeur du numérique



Maxime Chevry a été :
administrateur systèmes et réseaux au SDIS 07 (2002-2015)
Il était chef du service infrastructures numériques au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2015.

12. Aveyron

Sébastien DURAND nommé directeur des mobilités et de l'ingénierie territoriale

Sébastien Durand a été :
Adjoint cellule travaux neufs à la DDE des Yvelines (1998-2003)
Chef de cellule Etudes et travaux neufs à la DDE de l'Aveyron (2003-2006)
Il était Chef de subdivision au Conseil départemental de l'Aveyron depuis 2006.

14. Calvados

Héloïse PAUMIER nommée directrice générale de l'Établissement public départemental de prévention spécialisée

Héloïse Paumier est titulaire d'un Diplôme universitaire sécurité et vie urbaine et d'une maîtrise sciences et techniques interventions et pratiques sociales à l'Université de Versailles Saint -Quentin-en-Yvelines et a suivi le cycle de direction général des communes de 10 000 à 40 000 habitants à l'Inset Angers. Elle a été :
Coordinatrice du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance à la ville du Havre (2011-2014)
Chargée des affaires générales à la direction générale de la Communauté de l'agglomération havraise (2014-2016)
DGS à la ville de Montvilliers (2016-2019)
Elle était directrice générale des services de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge depuis 2019.

Mélanie THYOT nommée Coordinatrice parcours professionnels

Mélanie Thot est titulaire d'un master 2 à l'Université Renne 2. Elle a été :
Formateur à l'Infrep (2005-2006)
Elle était encadrante technique puis conseillère Insertion Socioprofessionnelle à l'Association Revivre depuis 2006.

Nadine YULAFCI nommée Coordinatrice de parcours professionnels-Plateforme des métiers de l'autonomie

Nadine Yufalci est titulaire d'un Deug et d'une licence Lettres modernes à l'Université Paris 13, et de l'Etsup à Paris 14.
Elle a été :
Conseillère en insertion sociale et professionnelle à la ML Sud 93 (2005-2022)
Elle était responsable recrutement et accompagnement chez Humando depuis février 2022.

Thierry PAY nommé directeur de l'eau, du littoral et de la mer

Thierry Pay est titulaire d'une licence Sciences de la Terre, Géologie à Le Mans Université et d'une maîtrise et DEA de géologie appliquée à l'Université de Caen Normandie. Il a été :
Ingénieur d'études Sciences de la terre à Bet G. Pierson (1988-1990)
Il était directeur Eau et risques au Conseil départemental du Calvados depuis 1990.

15. Cantal

Isabelle DE SOUSA nommée chef de projet évaluation des politiques départementales

Isabelle De Sousa est titulaire d'un BTS en alternance Assistant de gestion PME PMI.
Elle a été :
Secrétaire comptable à Mercur 3 d (1996-2001)
Adjoint administratif chargée de comptabilité au la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac.
Gestionnaire de prestations sociales au Conseil départemental du cantal (2016-2017)

Elle était responsable de mission au Service prestations aides sociales au Conseil départemental du Cantal depuis 2017.

17. Charente-Maritime

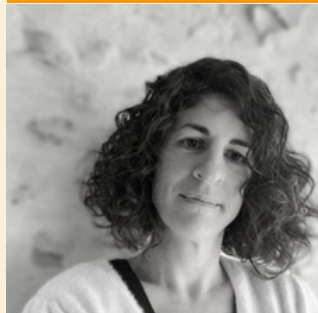
Camille BAUTE
nommée **Chargée de projets d'aménagement foncier**

Camille Baute était chargée de mission en recherche de financement au Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Mercury LUMINEUZ
nommée **Pilote de drone, photographe, cinéaste**

18. Cher

Sophie CANVAROUE
est nommée **chef de centre fonctionnel de la Route**



Sophie Canvaroué est titulaire d'un DUT : Mesures Physiques à l'IUT de Lannion et d'un diplôme d'ingénieur, ingénierie des matériaux à l'INSA de Rennes. Elle a été : Chef de chantier, puis conducteur de travaux chez Colas (2007-2011) Chef de domaine projets routiers, au conseil départemental du Cher (2011-2019) Elle était chef domaine entretien exploitation au conseil départemental du Cher depuis 2019.

25. Doubs

Nicolas DUQUET
nommé **technicien routier**

Nicolas Duquet est titulaire d'un BTS Technico-commercial. Il a été :

Agent d'entretien des routes (2005-2008) au Conseil départemental du Doubs Il était adjoint technique routier au Conseil départemental du Doubs depuis 2008.

28. Eure-et-Loir

Marie BELTAI
nommée **directrice du numérique**

Marie Beltai est titulaire d'une licence LLCE Anglais à l'université Paris 8 et d'un master management des projets qualité à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle a été : Chargée de missions coordination projets chez Noos (2000-2003) Consultante SI chez ESR (SSII) (2003-2010) Manager chez Atos Consulting (2010-2016) Elle était sous-directrice Solutions au Conseil départemental des Yvelines depuis 2016.

34. Hérault

Magali SUNER
nommée **chef de service insertion Est Héraultais**

Magali Suner est titulaire d'une maîtrise de lettres modernes à l'Université Paul-Valéry - Montpellier 3. Elle a été : Présidente de Showroom du Mariage (2014-2017) Chargée de communication à Le Diablotin (2017-2018) Chargée d'insertion de développement et d'accompagnement à Defi Services (2018-2019) Coordinatrice de parcours

d'insertion professionnelles au Conseil départemental des Yvelines (2019-2021) Elle était référente relation usagers à la MRU au Conseil départemental des Yvelines depuis 2021.

Joël ROLLIN nommé **chef du numérique éducatif**



Joël Rollin a été ; Directeur adjoint de l'Hôtel restaurant du Parc (1996-1999) Responsable informatique au Lycée Désiré Nisard (1999-2004) Responsable informatique, communication et événementiel et animateur de développement numérique à la Communauté de communes du Pays Châtillonnais (2004-2012) Chargé réseaux et communication (2012-2016) puis chef de projet numérique des collèges (2016-2020) au Conseil départemental de l'Ardèche. Il était chef de service appui, pilotage et innovation numérique au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2020.

35. Ile-et-Vilaine

Karine LEROY
nommée **coordinatrice finances et budget**

38. Isère

Marion DAUVERGNE
nommée **Cheffe de service adjointe Education territoire du Grésivaudan**



Marion Dauvergne a été chargée de mission qualité (2011-2015), adjointe au chef de service développement des compétences et de la qualité (2015), chargée de mission management par objectifs (2015-2016), Chef de projet dématérialisation des arrêtés (2017-2018), chef de projet relations usagers (2018-2022) au Conseil départemental de l'Isère. Elle était chef de service Education par intérim au Conseil départemental de l'Isère depuis 2022.

41. Loir-et-Cher

Vanessa MARY
nommée **directrice adjointe conseils et gestion RH**



Vanessa Mary est titulaire d'une maîtrise d'administration et gestion des entreprises et d'un DESS Gestion des ressources humaines et stratégie de l'entreprise à l'Université de Tours. Elle a été : Gestionnaire RH à la Communauté du pays de Vendôme (2003-2004) Gestionnaire carrière/ paye (2005-2013), adjoint au responsable du service carrière/ paye (2013-2015) au conseil départemental de Loir-et-Cher Elle était Responsable carrière/ Paye au Conseil départemental de Loir-et-Cher depuis 2015.

45. Loiret

**Patrick KLESPERT
nommé Responsable
des infrastructures
techniques et RSSI**

Patrick Klespert est titulaire d'un DUT informatique à l'IUT de Vélizy et d'un diplôme d'ingénieur réseau, informatique à l'ISTY Institut des Sciences et Techniques des Yvelines ; Il a été : Manager opérationnel IT (2016-2019) au Conseil départemental du Loiret, Il était responsable IT & Sécurité dans le même département depuis 2019.

46. Lot

**Kimberley DINH
nommée chargée de
mission Pacte
enfance**

Kimberley Dinh est titulaire d'un master 1 de Sciences politiques gestion des collectivités territoriales à l'université Paris Ouest Nanterre la Défense, d'un master 2 Gestion des collectivités territoriales à l'Université de Paris Nanterre et d'un master 2 Administration publique et gouvernance à l'IPAG Université Paris Nanterre. Elle était chargée de mission Enfance, Famille, Santé au conseil départemental du Lot depuis 2021.

49. Maine-Loire

**Julien BECCOGNEE
nommé Chargé de
mission « Culture et
lien social »**

Julien Beccognée est titulaire d'une licence d'Histoire à l'Université d'Angers et d'une Maîtrise management de la culture à l'Université catholique de l'Ouest. Il a été : Agent d'accueil et de médiation (2007-2009), puis responsable accueil et médiation (2009-2018) au Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Il était responsable du pôle publics/ accueil et médiation culturelle depuis 2018 au Conseil départemental du Maine-et-Loire.

59. Nord

**Luc FOLLEBOUT
nommé responsable
du pôle
programmation et
projets routiers**

Luc Follebout est ancien élève de l'École nationale des travaux publics de l'État. Il a été : Chef de district autoroutier à la DIR Est (2005-2008) Responsable d'opérations routières à la DREAL Nord-Pas-de-Calais (2008-2013) Responsable d'unité territoriale d'itinéraire à Voies navigables de France (2013-2016) Il était responsable du pôle mobilité transport à la DREA Hauts-de-France depuis 2016.

**Isabelle DESPREZ
nommée
responsable maison
nord emploi des
Flandres**

Isabelle Desprez a été assistant socio-éducatif au service social départemental (1991-1999) puis à l'aide sociale à l'enfance (2000-2004) au Conseil départemental du Nord Responsable de service social au Conseil départemental du Pas-de-Calais (2005-2009) Elle était responsable de pôle insertion professionnelle et lutte contre les exclusions au Conseil départemental du Nord depuis 2009.

67-68. Collectivité européenne d'Alsace

**Pierre-Alexandre
JOUFFRE nommé
chargé de mission
Patrimoine bâti**

Pierre-Alexandre Jouffre a été : Chargé d'exposition à la Maison des Sciences de l'homme (2013-2014) Directeur de l'écomusée Ferme Perrel à Moudeyres (2015-2018) Secrétaire et trésorier (intérim) à l'agence culturelle Mézenc-Gerbier. (2017-2018) Il était chargé de mission patrimoine culturel au Conseil départemental des Vosges depuis 2019.

69. Rhône

**Sophie SIFFERT
nommée Adjointe au
DGA Solidarités**

Sophie Siffert est titulaire d'un master 2 de droit à l'Université Jean Moulin de Lyon 3. Elle a été : Chef de service et directrice adjointe autonomie (2015-2019) au Conseil départemental du Rhône Elle était Directrice de l'Autonomie au Conseil départemental du Rhône depuis 2019.

74. Haute-Savoie

**Fabienne SASSOULAS
nommée directrice
de territoire**

Fabienne Sassoulas est titulaire d'un DU droit et intérêt supérieur de l'enfant à l'université catholique de Lille. Elle a été : Chef de service (2015-2017) puis directrice territoriale (2017-2021) au Conseil départemental des Yvelines Elle était directrice du pôle des Établissements départementaux MEY et CMP au Conseil départemental des Yvelines.

78. Yvelines

**Ludovic SELLIER
nommé responsable
du pôle insertion**

Pierre-Alexandre Jouffre a été : Chargé d'exposition à la Maison des Sciences de l'homme (2013-2014) Directeur de l'écomusée Ferme Perrel à Moudeyres (2015-2018) Secrétaire et trésorier (intérim) à l'agence culturelle Mézenc-Gerbier. (2017-2018) Il était chargé de mission patrimoine culturel au Conseil départemental des Vosges depuis 2019.

**Naaïma ANEDDAM
nommée chargée de
mission Académie
d'excellence**



Naaïma Aneddham est titulaire d'un DE CESF, travail social à l'Institut rue Monsieur, d'un master 2 Sociologie, vulnérabilités sociales à l'Université de Caen Normandie et d'un master 2 prospective, innovation et management public au Conservatoire national des arts et métiers. Elle a été : Conseiller expert action sociale au Conseil départemental des Yvelines (2014-2015) Chef de service (2015-2020) Facilitatrice laboratoire d'innovation Y'dlab au Conseil départemental des Yvelines (2020-2022) Elle était chargée de projets direction insertion et accompagnement social.

83. Var

Président et Vice-Présidents

A la suite de l'élection de Jean-Louis Masson comme Président (voir notre numéro de novembre), voici le nom des vice-présidents du premier au

treizième :

Didier BREMOND, Laetitia QUILICI, Dominique LAIN, Andrée SAMAT, Louis REYNIER, Christine AMRANE, Thierry ALBERTINI, Véronique LENOIR, Claude PIANETTI, Christine NICCOLETTI, Francis ROUX, Marine ARENAS, Guillaume DECARD

89. Yonne

Virginie MONTEVIL ASPERTI nommée **cadre Enfance Famille**

Virginie Montevil Asperti est titulaire d'un diplôme d'Etat ASS Travail social, d'une licence en sciences de l'éducation à l'université de Paris X Nanterre et d'un diplôme d'Etat d'ingénierie sociale master 2 innovations sociales, travail social et économie solidaire. Elle a été : Chargé d'études au conseil départemental de l'Essonne (2015-2016) Déléguée à l'accompagnement social et mjpm à Tetelia (2010-2017) Référente parentalité et médiatrice administrative à la CAF de l'Yonne (2017-2020) Elle était cadre de service social au Conseil départemental de l'Yonne depuis 2020

Juliette JEANSEN nommée **Chargée de mission inclusion professionnelle**

Juliette Jansen est licenciée de lettres modernes à la Faculté de lettres et droit de Reims et titulaire d'un master 2 Gestion de l'information et de la documentation en entreprise. Elle a été : Ingénieur d'études documentaliste à l'Université de technologie de comiègen (2007) Chargée du centre de ressources de l'ADAPT (2008-2018). Elle était directrice de l'atelier Canopé 89 depuis 2018.

90. Territoire de Belfort

Isabelle STALDER nommée **chargée de développement conférence des financeurs et de l'habitat inclusif**



Isabelle Stalder a été assistante du maire à la mairie de Sartrouville (2015-2017) Elle était chargée de développement au conseil départemental du Territoire-de-Belfort depuis 2017.

91. Essonne

Corinne KNAFF nommée **Cheffe de secteur coordination santé ados/ adultes**

Corinne Knaff est titulaire d'un diplôme d'état infirmier, d'un master 2 Sciences de l'éducation à l'Université Paris-Ouest La Défense et d'un diplôme d'état cadre de santé à l'IFCS Saint-Anne. Elle a été : Cadre supérieur de santé au conseil départemental de l'Essonne (2007-2022) Elle était Chef de projet animation des partenariats avec les collectivités territoriales à l'ARS DD77 depuis septembre 2022.

93. Seine-Saint-Denis

Myriam BOUALI est nommée **directrice Enfance, famille**



Myriam Bouali est titulaire d'un magistère Relations internationales puis d'un master 1 et 2 Géographie à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle a été : Collaboratrice parlementaire à l'Assemblée nationale (2007-2014) Conseillère au cabinet de la maire de Paris (2017-2019) Elle remplace Pierre STECKER, en poste nommé, préfigurateur de France Enfance Protégée, future maison commune de la prévention et la protection de l'enfance, regroupant l'Etat, les Départements et le secteur associatif.

Florence HANAPPE nommée **Directrice de la délégation à l'espace public**

Florence Hanappe est titulaire d'un master en design urbain à l'Université de Montréal, d'un diplôme d'architecte DPLG à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette et d'un diplôme d'ingénieur, Génie civil et urbanisme à l'INSA de Lyon. Elle a été : Chef de projet à Cooparch- RU agence d'architecture et d'urbanisme (1997-2000) Responsable de l'urbanisme opérationnel à la mairie de Gentilly (2000-2002) Chef de projet senior à l'Atelier parisien d'urbanisme (2002-2020) Elle était directrice de projet au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis depuis 2020.

95. Val-de-Marne

Caroline BRUNOT nommée **responsable du service communication numérique**

Caroline Brunot est titulaire d'un DUT Communication des entreprises et des organisations à l'IUT Infocom de Besançon et d'un master 2 Communication interne et externe des entreprises et des organisations à l'IUP Infocom Lille 3. Elle a été : Chargée de communication au Conseil général de Saône-et-Loire (2005-2008) Chargée d'édition au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (2008-2010) Responsable de communication (2010-2014) puis responsable adjointe service administratif et financier direction communication (2015-2018) au Conseil départemental du Val-de-Marne. Cheffe du service départemental de la communication interministérielle à la Préfecture de Loir-et-Cher (2018-2020) Elle était responsable des relations presse au conseil départemental du Val-de-Marne depuis 2020.

Anne LATIEULE nommée **responsable des relations médias**

Anne Latieule a suivi la formation du Studio école France (Journalisme) et est titulaire d'un MBA, Stratégie de marketing et communication digitale. Elle a été : Assistante de production à TF1 Production (2011-2016) Chargée de production à Eléphant (2016-2019) Responsable relations médias à SNCF Transilien (2019-2021) Elle était responsable relations médias à SNCF Réseau depuis 2021.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ÉLUS :

Officier :

M. Constant (Emmanuel), vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, principal d'un collège. Chevalier du 26 janvier 2015.

M. Guerrini (Marc, Roger, Jacques), maire des Villages Vovéens, conseiller départemental d'Eure-et-Loir, ancien directeur industriel. Chevalier du 28 octobre 2011.

Chevalier :

Mme Denoues (Coralie, Josiane, Micheline), présidente du conseil départemental des Deux-Sèvres ; 20 ans de services.

Mme Rigault (Sophie, Marie), vice-présidente du conseil départemental de l'Essonne, vice-présidente de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération, maire de Saint-Michel-sur-Orge (Essonne) ; 13 ans de services.

Mme Gadenne, née Jaouën (Audrey, Georgette, Marcelle), conseillère départementale du Calvados, conseillère municipale de Reux (Calvados), cheffe de cabinet d'un maire ; 30 ans de services.

Mme Homehr, née Normand (Claude, Gilberte, Colette), conseillère départementale de l'Aube, première adjointe au maire de Creney-près-Troyes (Aube) ; 43 ans de services.

Mme Homehr, née Normand (Claude, Gilberte, Colette), conseillère départementale de l'Aube, première adjointe au maire de Creney-près-Troyes (Aube) ; 43 ans de services.

Mme Rosetti, née Régnier (Alexandra, Simone, Jeanne), conseillère départementale des Yvelines, maire de Voisins-le-Bretonneux ; 31 ans de services.

M. Martin (Sébastien, Jean), vice-président du conseil départemental de Saône-et-Loire, président d'une communauté d'agglomération ; 21 ans de services.

Mme Minard, née Raimbert (Christelle, Paulette, Madeleine), maire de Tremblay-les-Villages, vice-présidente du conseil départemental d'Eure-et-Loir ; 29 ans de services.

ANCIENS ÉLUS :

Mme Disdier, née Collet (Marie-Noëlle, Colette, Jeanne), ancienne vice-présidente du conseil départemental des Hautes-Alpes, conseillère communautaire, conseillère municipale d'Argentière-la-Bessée ; 44 ans de services. Chevalier

ADMINISTRATIFS

Chevalier :

M. Dupin (Igor, David), directeur général des services d'un conseil départemental ; 38 ans de services. ARDENNES

M. Jolibois (Marc, Michel), directeur adjoint de cabinet de la présidente d'un conseil départemental, directeur de cabinet de la présidente d'une métropole ; 24 ans de services. BOUCHES DU RHONE

Mme Lauze, née Renouard (Marie-Paule, Anne dite Marie), directrice générale adjointe d'un conseil départemental ; 25 ans de services. HAUTES-ALPES



Bilan de la consultation des départements sur les enjeux des politiques jeunesse

Consultation menée entre mars et juin auprès de 71 départements dans le cadre du partenariat avec l'Assemblée des Départements de France

Les 4 urgences identifiées :

1. **Faire la coalition avec les jeunes** pour favoriser une complicité entre le Département et les jeunes en créant des opportunités de faire ensemble sur des sujets partagés (planète, sport, culture, solidarité, cohésion...)
2. **Mettre les jeunes en projet** - dès le collège - pour réduire les risques de décrochage et favoriser la culture de l'engagement et l'éveil à l'autonomie et la citoyenneté.
3. **Valoriser et rendre plus visible** l'ensemble des ressources déployées par le département en faveur des jeunes, de leur famille et de l'écosystème territorial.
4. **Désenclaver par le numérique** les jeunes isolés particulièrement en territoires ruraux et en QPV.

C'est important de sensibiliser les jeunes à s'engager, c'est encore plus important de leur donner le pouvoir-d'agir, en local et en digital!

Fort des conclusions de cette consultation, **wweeddoo lance LEwweeddooTOUR :**

Un évènement local et des ressources digitales mis à disposition de chaque département pour engager le maximum de jeunes à lancer des projets...« **LEwweeddooTOUR** » est un dispositif hybride (local et digital) itinérant implanté dans une ville pendant 1 semaine à la demande du département.

Le principe consiste à faire naître chez les collégiens la culture de l'engagement, l'esprit d'initiative, l'envie de se réaliser...

- Événement d'une semaine/ville
- 6 ½ journées avec 180 élèves soit 1000 élèves/semaine et 25 000 jeunes impactés/an
- 6 à 30 collèges

1 Un film pour INSPIRER



2 Des ateliers pour MOBILISER



3 Une plateforme digitale pour ACCOMPAGNER et METTRE EN RELATION



Quelques belles histoires de jeunes, de projets et de territoires.



Bataille solidaire :

28 élèves de la classe de 3ème7 du collège REP Paul Eluard à Sainte-Geneviève-Des-Bois (91700)

Nous souhaitons partir en voyage scolaire à Saint-Pierre-Quiberon du 05 au 08 Juin 2023 afin de réaliser une "Bataille solidaire" et ainsi récolter de l'argent pour l'association CARE !



Le lycée le plus vert de France: Loïc, 16 ans

Car l'écologie passe premièrement par l'éducation et vu que tout le monde passe par le lycée tout le monde sera impacté !!! Panneaux solaires, éoliennes adéquates (+d'info sur mon insta @objectif_planete_verte), composte, potagers, parc à vélo pour + de transport vert, une cantine bio et des repas vegan, création de cours théorique et pratique sur l'écologie, ect...

<https://wweeddoo.com/projets/WLKhATIwc-Lyce-le-plus-vert-de-France>

Qualité des services publics

La satisfaction des Français pour les services publics en forte baisse (- 25 points)

Sondage IFOP pour Webhelp, le leader européen de l'externalisation de la relation client auprès des Français et des agents des administrations publiques sur la qualité des services publics proposés et la relation usager.

Moins d'1 usager sur 2 satisfait des services publics

En 2022, la satisfaction des Français envers leurs services publics dégringole : alors que 74% des Français se déclaraient satisfaits en 2021, ils ne sont plus que 49% en 2022. A l'inverse, les agents portent un regard bien moins sévère puisque 63% des répondants manifestent leur satisfaction.

Si le fossé se maintient entre l'opinion qu'ont les usagers et les agents sur les services publics, on retrouve pourtant les mêmes causes d'insatisfactions, mais pas aux mêmes degrés. Usagers comme agents déplorent avant tout le manque de réactivité des services publics pour répondre aux demandes et instruire les dossiers : 62% d'insatisfaits côté usagers, contre 54% côté agents. L'écoute des usagers n'est également pas à la hauteur pour 56% des usagers et 44% des agents. En revanche, une fracture importante se dessine sur l'égalité de traitement puisque près d'1 usager sur 2 se déclare insatisfait (47%) contre seulement 25% côté agents.

Si des divergences d'opinion existent entre les usagers et les agents, ces derniers sont pour autant tout à fait conscients de l'appréciation qu'ont les usagers du service public. En effet, lorsqu'on leur demande comment les usagers jugent globalement le service public, les agents visent juste à 2 points près : 53% estiment que les usagers ne sont pas satisfaits, contre 51% en réalité. Une opinion qui diverge en fonction de la catégorie de l'agent puisque plus il est au contact des usagers, moins il est satisfait des efforts du service public en matière d'écoute usagers. Et ce sans pour autant interroger régulièrement les usagers puisque près d'1 agent sur 2 (45%) assure n'avoir jamais sondé l'opinion de leurs usagers.

Avec deux ans de recul, et aussi étonnant que cela puisse paraître, la crise sanitaire n'a pas eu suffisamment d'effets positifs sur les services publics d'après les usagers. Ainsi, plus d'1 Français

sur 2 (54%) estime que la crise sanitaire a eu un impact négatif, dont 18% très négatif, sur la transformation durable des services publics et ce malgré les investissements massifs du gouvernement pour les moderniser et les numériser.

Digitalisation des services publics : plus de 8 Français sur 10 souhaitent des dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins de chacun

Les Français sont majoritairement (62%) favorables à la digitalisation des services publics. Ils y voient des effets positifs sur leur quotidien en matière de simplicité des démarches (57%), de disponibilité supplémentaire (56%) et de réactivité pour leur apporter des réponses dans des délais plus rapides (55%), principale cause d'insatisfaction des usagers. A contrario, ils redoutent que la digitalisation mène à une moindre écoute de leurs besoins (49%) et ne favorise pas l'égalité d'accès aux services publics (43%).

Si on note une adhésion de la majorité d'entre eux à la numérisation, 43% jugent anxiogène le mouvement de dématérialisation engagé à marche forcée depuis 2017, soit trois points de plus qu'en 2021. Ils sont également 81% à déplorer le manque d'accompagnement ciblé dans la dématérialisation des services publics. Pour eux, la digitalisation des services publics nécessite des dispositifs d'accompagnement particuliers selon les besoins des usagers.

Des Français de plus en plus favorables au recours aux partenaires privés

Si les usagers demeurent réticents sur la question de la complémentarité entre les acteurs publics et les partenaires privés, le point de bascule s'est opéré cette année puisqu'ils sont dorénavant davantage à être favorables à cette dernière pour les tâches administratives comme l'accueil téléphonique, le traitement des dossiers ou encore la compatibilité. Ils sont 46% à y être favorables contre 41% en 2021, soit +5 points. Une tendance de fond encore plus forte chez les plus jeunes puisque 50% des moins de 35 ans sont favorables à créer un lien avec des partenaires privés contre 43% pour les plus de 65 ans.

Absentéisme

D'après une étude réalisée par Fatéma Safy-Godineau, Maître de conférences en sciences de gestion, Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA), Amar Fall, Maître de conférences - HDR, Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) et David Carassus Professeur en sciences de gestion, IAE Pau-Bayonne Des chiffres en hausse. Ces chiffres s'expliqueraient par des problèmes de santé et par une démotivation au travail.

Les agents territoriaux auraient une perception plutôt faible du soutien organisationnel et manifesteraient une implication plutôt négative de type calculée, liée notamment à l'obligation de rester dans leur organisation en raison des faibles opportunités d'emplois, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur organisation.

Face à ces problèmes, plusieurs collectivités ont d'ores et déjà mis en œuvre des innovations managériales et organisationnelles. Ces innovations ont toutes en commun la mobilisation des richesses humaines des collectivités afin d'encourager la valorisation, le bien-être et le partage entre collaborateurs, comme à Alès, Orléans, Romans ou Antibes.

A partir de ces expériences, on décèle quelques facteurs clés de succès, comme un portage politique fort, une implication de la direction, un accompagnement, soutien et une formation des cadres en amont sont nécessaires pour mener des innovations managériales permettant de lutter contre l'absentéisme et soutenant en environnement de travail dans lequel les agents peuvent s'identifier.

En termes de pratiques, ces expériences soulignent en outre l'importance d'un dialogue social nourri, d'une communication maîtrisée, du déploiement d'une intelligence collective nécessitant d'aller au-delà de l'organisation en silo des organisations publiques, d'une reconnaissance non monétaire basée sur la confiance et l'échange, un travail de lien à redéployer dans le management tout au long de la ligne hiérarchique, donnant aux agents, tous statuts confondus, un sentiment d'utilité et de sens dans et des actions déployées ainsi qu'un sentiment d'appartenance à l'organisation.

Pour couper court aux habituelles conversations sur les dépenses en personnel dans la fonction publique.

La majorité des dépenses publiques sont des transferts aux ménages et aux entreprises. Seulement 1/3 d'entre elles sont consacrées au fonctionnement des services (rémunération des agents en particulier).

Depuis 1980, ces dépenses de fonctionnement n'ont pas augmenté, elles ont même reculé (-0,5 point). Plus de 100% de la hausse des dépenses publiques dans le PIB (+9,8 points) s'explique donc par la progression des transferts... et ça n'est pas le "Quoi Qu'il En Coûte®" qui va inverser la tendance...

Conclusion : nous consacrons une part moindre de notre richesse nationale aux services publics et à la rémunération de ses agents qu'à la fin du mandat de Giscard (1981). Ça ne fera pas arriver le RER B, mais on s'est dit que ça pourrait vous intéresser (bis).

D'après Benjamin Brice (chercheur à l'EHESS)

Égalité femmes/hommes dans la fonction publique territoriale : des engagements et des progrès

Le secteur public n'est pas, en ce domaine, particulièrement en avance comparé au secteur privé.

Dayana Chamoun-Fiévé, fondatrice et présidente de l'association « Dirigeantes & Territoires », rappelle à quel point les modèles et exemples de femmes leaders sont essentiels pour convaincre les femmes de vivre pleinement leurs ambitions professionnelles et d'aller chercher cette parité aujourd'hui visible à l'horizon.

Au-delà des symboles, disposer de données sur la place des femmes dans les fonctions de dirigeantes de collectivités est, en soi, déjà instrument de progrès favorisant la prise de conscience et les mesures, locales ou réglementaires et nationales, en faveur de la parité. Réunir, compiler et divulguer les chiffres : c'est une des missions que s'est assigné l'observatoire de la parité de l'association « Dirigeantes et Territoires ».

45. Loiret

Bourse pour les assistants de service social



Dès janvier 2023, le Département du Loiret proposera une bourse et un emploi aux étudiants en formation d'assistant de service social (diplôme DEASS) ou d'éducateur spécialisé (diplôme DEES). Les élèves de 2ème année pourront prétendre à une enveloppe de 567 euros par mois, soit 30% de la rémunération brute d'un assistant socio-éducatif novice. Ceux de 3ème année, eux, à 945 euros, soit 50% du salaire de base. Les deux années comptabilisent donc ensemble 15 120 euros ! Cette bourse, en ajout et non en substitut d'une quelconque homologation, s'ouvre à dix étudiants maximum.

53. Mayenne

1ere place du baromètre Groupe AFNOR ExpérienceCitoyen de l'année 2022

Ce baromètre est un observatoire national des pratiques d'accueil et de gestion de la relation aux usagers. Celui-ci se base sur l'accueil sur site, l'expérience téléphonique, le courrier les sites internet et les Réseaux Sociaux



« Ils font bouger la France » : soirée de gala réussie au Congrès de maires de France

A l'occasion du 104ème Congrès des maires de France, Delbo Presse avait convié à Paris des élus des territoires et des chefs d'entreprises engagés pour l'innovation dans leurs domaines. Une rencontre unique entre deux mondes qui ne se connaissent pas toujours mais qui ont en commun de travailler dans la même direction : celle de l'attractivité de nos territoires.



Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du Journal des Départements

Jean-Philippe Delbonnel
Président du Groupe Delbo Presse

Chefs d'entreprises, directeurs généraux des services, élus, directeurs de cabinets... quelque 150 invités avaient répondu présent à l'invitation du groupe Delbo Presse lors d'une soirée de gala organisée le 22 novembre dernier au sein des salons de l'hôtel Mercure, porte de Versailles à Paris. Un cadre prestigieux situé en face du Parc des expositions où se tenaient simultanément le 104ème Congrès des maires de France et le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) sur lequel Delbo Presse était également présent. Deux événements nationaux majeurs dans la vie des territoires et des acteurs économiques qui illustrent la démarche de fond entreprise par Delbo Presse.

Le groupe présentait en effet deux publications inédites. D'un côté, un hors série intitulé « Ils font bouger la France », donnant la parole à 64 chefs d'entreprises de toutes tailles, porteurs d'innovation. Ce numéro du « Journal des territoires » est né de l'écoute de quelque 1 500 acteurs économiques. De l'autre, un ouvrage, fruit de onze mois passés à sillonner les communes à la rencontre des élus qui les font vivre et qui s'efforcent de les réinventer. Or, « on n'invente jamais rien, on s'inspire d'autres », résumait Olivier de Brabois, rédacteur en chef du journal des départements, saluant l'agilité et la vision des élus locaux dans un contexte où « l'État entrave plus qu'il n'aide »

Une vitrine pour la « terreurialisation »

D'où l'importance de « porter la voie de nos territoires », rappelait Jean-Philippe Delbonnel, président de Delbo Presse.

A cet effet, le fondateur du groupe a défendu la notion de « terreurialisation ». Ce néologisme évoque la possibilité de construction dans les territoires ainsi que l'importance du terreau local comme socle pour aller de l'avant. Cette territorialisation est, bien est, bien sûr, l'affaire des élus et de leurs équipes mais aussi celle des entreprises, apporteurs de solutions et de moyens pour les mettre en œuvre.

« Le dénominateur commun est la passion de ceux qui innovent et qui agissent jour après jour au service de nos citoyens et de nos collectivités. C'est dans nos territoires que s'invente l'avenir », martelait Jean-Philippe Delbonnel, saluant également l'action des chefs d'entreprises.

Cette volonté d'engagement est partagée par les dirigeants territoriaux qui donnent corps aux projets que portent les exécutifs locaux. « Nous sommes aux côtés des élus, en synergie et en réseau, face aux défis immenses qui nous font face », rappelait Hélène Guillet, présidente du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), fort de ses 4 000 cadres.

Des élus en première ligne

Dans cet effort, les élus peuvent également compter sur leurs collaborateurs de cabinet, comme le rappelait Fabien Leroy, secrétaire général de l'association Dextera qui rassemble ces hommes liges de la droite et du centre. « Nous faisons l'interface entre les élus, les associations, les entreprises, la presse pour faire porter la voix de nos collectivités », soulignait-il.

Un même sens de l'intérêt général que portent Yasmine Mecibah et Jean-Jacques Gourhan, co-présidents de Dircab. Cette association réunit les collaborateurs de cabinet des collectivités de gauche, socialistes, écologistes et progressistes.

Quant aux exécutifs locaux, ils étaient eux aussi présents pour faire entendre leur voix via l'Association des élus de France (AEF). « Nous avons créé l'association il y a deux ans, quand nous nous posions des questions sur l'état du pays traversé par les fractures économique, urbaine, territoriale et sanitaire », rappelait son président, Driss Ettazaoui, conseiller municipal d'Evreux et troisième vice-président de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie. « Nous sommes partis à cinq et 240 élus nous ont maintenant rejoints », ajoutait Rudy Kazi Matsika, délégué général de l'association et conseiller municipal de Saint-Germain-Lès-Arpajon. Ces élus partagent la passion d'agir malgré un contexte difficile car « les administrés ne connaissent pas le préfet mais ils connaissent tous leur maire qui est « à portée de baffe » alors qu'il n'exerce pas toujours les compétences nécessaires. »

Au-delà des compétences exercées, la réussite de l'action publique est souvent une affaire d'engagement. En cela, elle dépasse les individualités et les clivages partisans pour mobiliser tous les talents : ceux des équipes municipales, de leurs administrations mais aussi des partenaires que sont les entreprises et les associations.

« Le monde des élus a besoin de celui du privé pour transformer la France or ils se méconnaissent parfois », constatait Rozenn Kernanet, chargée de relations médias et des partenariats au sein de Delbo Presse.

Nul doute que cette première soirée de gala aura permis à ces mondes de commencer à tisser des liens au service de l'intérêt général.

Jean-Philippe Arrouet

Communication politique, entretien avec : **Cécile Delozier**

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.



On parle beaucoup d'interdire la Corrida. Qu'en pensez-vous ?

Tout d'abord, sur un sujet aussi clivant, permettez-moi de faire quelques remarques préalables et d'essayer humblement et consciencieusement de parler de ce sujet passionnel. Donc, pour prévenir toute polémique je voudrais juste dire qu'à titre personnel, je répugne à voir des spectacles cruels, sanguinaires et funestes et que comme le personnage d'Agnès dans l'« École des femmes » de Molière, « je compatissais tant aux gens qu'on fait souffrir et je ne peux sans pleurer voir un poulet mourir ». Ceci étant dit, essayons d'analyser rationnellement ce débat politique et la communication qui le porte.

Quelles sont les forces en présence ?

Une fête traditionnelle locale du sud de la France, une interdiction

nationale déjà existante avec quelques exceptions, une proposition de loi portée par un député de l'opposition élu... à Paris.

Donc si je schématise : un élu parisien veut interdire une fête traditionnelle qui se déroule en région à plus de 500km de Paris. La question n'est pas celle de la légitimité mais celle de la crédibilité. Certes un député représente la république toute entière mais imaginerions-nous un élu du Gers proposant de supprimer les bateaux mouche sur la Seine pour limiter la pollution, ou les défilés de mode à Paris car l'industrie de la mode est très polluante et que l'être humain y est objetivé, érotisé et maltraité ? Cela ferait bien rire... Que monsieur Caron, élu du 18^{ème} arrondissement de Paris s'attaque à la Corrida peut avoir comme conséquence d'attiser l'esprit frondeur des territoires éloignés de la capitale. Mais

surtout il peut être la risée du monde rural. Du point de vue de la communication, il peut être perçu par les méridionaux comme un bobo parisien idéologue qui adopte une posture pour plaire aux citadins des centres villes en sacrifiant la culture des territoires locaux. La Nupes n'a pas fait porter le projet par un de ses élus des territoires où la corrida est pratiquée, ce qui ajoute une interrogation supplémentaire qui est celle de l'intention de M. Caron.

Vous pensez donc que son discours est une posture ?

Je m'interroge... Quand on lui pose la question de savoir pourquoi au nom de la défense du bien-être animal, il ne propose pas une loi sur les conditions d'abattage des animaux en France qui touchent des millions d'animaux plutôt que d'interdire la Corrida qui concerne mille taureaux par an, il prétend que c'est par manque de temps de débat à l'assemblée nationale. L'argument paraît fallacieux. Il serait dommage de penser que l'intention de M. Caron est de laisser son nom dans l'histoire, comme Marthe Richard, en étant le député qui a fermé les arènes en France. A la différence qu'elle avait pratiqué avant d'interdire ! (sic)

Pensez-vous qu'il faut continuer de pratiquer ces spectacles barbares ?

Personnellement, je le redis, je n'irai pas assister à ces spectacles. Cependant je m'interroge sur ces rites. Aristote parlait des vertus de la catharsis. Aller voir des spectacles de mises à mort dans la tragédie par exemple aurait la fonction de purger les spectateurs de leurs propres passions. La question de la cruauté est centrale. Doit-on, peut-on purger l'Homme de sa propre cruauté ? C'est une question métaphysique qu'il faudrait poser aux philosophes. Si on

observe la société, on distingue une dichotomie entre les discours et les actes. On revendique le respect de la condition animale, la considération des minorités, l'empathie envers les défavorisés etc et on observe des mœurs violentes, des jeux vidéos de guerre hyperréalistes (combien de personnes un joueur tue-t-il par partie ?), des spectacles de mort par le biais de séries où la mort est un objet de fascination (comme dans « Dahmer ») et même des scènes tragiques mises en ligne sur les réseaux sociaux (suicides ou actes de tortures filmés...). La fascination pour le funeste me paraît être constitutive de l'être humain. Le nier me paraît au mieux naïf au pire dangereux.

Protégeons au moins les animaux de la maltraitance !

Oui, mais soyons honnêtes et abordons les vrais sujets et pas que les cas particuliers, tellement limités par leur nombre et leur fréquence. Je crains que cette initiative échoue et qu'au final elle n'ait servi qu'à raviver des tensions, à redynamiser les défenseurs d'une pratique qui allait s'amenuisant vers une inéluctable disparition et à inquiéter tous ceux qui travaillent avec des animaux.

La corrida est un symbole !

Oui, bien-sûr ! Et c'est pourquoi l'attaquer depuis Paris déclenche des réactions si vives et que le débat se déplace vers d'autres enjeux que le bien être-animal.

Dans « marketing territorial » il y a aussi « territoire »



Il peut sembler superflu de s'arrêter sur le mot « territoire », pourtant au cœur du « marketing territorial », tant il semble ancré dans le lexique public. Pour autant, et pour éviter toute confusion, une tentative de définition s'avère nécessaire.

Marc Thébaud

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Parlons d'abord ce que n'est pas un « territoire ». Dans le cadre qui nous occupe, il ne peut être limité à une somme de descriptions topographiques ou par les frontières administratives d'une collectivité.

La notion de territoire doit plutôt se fonder sur le bassin de vie vécu par les habitants, les salariés ou les entrepreneurs, les visiteurs, etc. Qu'il s'agisse de loisirs, de commerces, d'habitat, d'infrastructures de santé, d'enseignement ou de transports, d'économie, d'emploi, de déplacements quotidiens, ou encore de sites touristiques comme de simples promenades dominicales, **c'est l'usage qui dessine un bassin pertinent pour le marketing territorial.** Et il se moque des limites d'un département. C'est ce qui explique en partie les jobdating parisiens organisés conjointement depuis deux ans par les départements de La Manche et du Calvados (et de la marque Caen-Normandie), qui ont compris la porosité, de fait, de leur zone d'emploi.

Le normand Armand Frémont a défini dans les années 70 une géographie « sensible, sociale et humaniste ». Pour lui, l'espace est considéré comme vécu dans le sens où il est « vu, perçu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes et [qu'il projette] sur eux des images qui les modèlent. C'est un réfléchi. Redécouvrir la région [l'espace - ndlr] c'est

donc chercher à la saisir là où elle existe, vue des hommes ». Un espace vécu est, pour Frémont, **la somme d'un espace de vie** (« l'ensemble des lieux fréquentés par une personne ou par un groupe »), **d'un espace social** (l'espace de vie plus « les interrelations sociales ») ainsi que **toutes les valeurs** [que les hommes] **attribuent à ces espaces en tant qu'hommes**, ce « un système particulier de relations unissant hommes et lieux dans un espace spécifique ».

Dans le magazine L'inspiration politique (13/10/22), le sociologue Jean Viard est sur la même longueur d'onde : « Il n'y a pas une définition du territoire, mais plusieurs, en fonction de la carte, du vécu et du projet » [...] Il n'est pas simple de donner une seule définition [du territoire - ndlr], selon qu'on regarde une carte géographique ou une carte familiale et sentimentale [...] Un territoire, c'est savoir où l'on est et avoir un projet ».

Autre cadre de référence, la définition d'une « société ». La revue Sciences Humaines dans son dossier « Qu'est-ce qu'une société ? » (février 2012) note : « Tous les sociologues s'accorderont pour dire qu'une société est plus qu'une collection d'individus qui coexistent sur un même territoire [...] Pour faire "société", il faut que les individus forment une unité plus vaste et soient reliés entre eux par : des liens, des règles, une culture commune, et des interactions. »

Définitivement, un territoire ne peut se définir, surtout dans un contexte concurrentiel, que par ce qui le rend unique. Ses habitants, son héritage, sa culture, ses valeurs, la force de l'attachement aux lieux, sa connectivité (les liens qui unissent toutes ses composantes vivantes), etc. autant de paramètres à prendre en compte pour ouvrir la notion de territoire et dépasser une approche trop technocratique.



Actualités Attractivité

Crise sanitaire et déménagements

La crise sanitaire a eu incontestablement un effet incitatif pour quitter les métropoles et s'installer en périurbain ou en milieu rural.

Dans la pratique, comme le montre le travail du programme POPSU (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) dirigé par Hélène Millet, le transfert est assez limité, ou plus exactement reste dans un univers limité comme les déménagements de Paris vers les communes proches, principalement les espaces pavillonnaires, les villes petites et moyennes, les littoraux – en particulier la façade atlantique – et, enfin, certains territoires ruraux.

Ainsi les agents immobiliers notent une augmentation du prix au mètre carré dans les villes moyennes, voire les zones rurales.

69. Rhône

Arrivée du Beaujolais nouveau



© CD69 - Fabrice SCHIFF

Comme chaque année depuis 1985, la cuvée de Beaujolais Nouveau arrive tous les troisièmes jeudi du mois de novembre à minuit. Le Beaujolais Nouveau, vin primeur réalisé à 95% dans le Rhône, est l'une des fiertés du

territoire. C'est un vin unique qui possède ses propres qualités ; ce sont plus de 2 000 vignerons qui cultivent et élaborent ces vins : autant dire qu'il est impossible d'avoir deux cuvées identiques sur autant de domaines.

Entre Saône et Massif Central, le Beaujolais dispose d'atouts considérables avec un territoire d'une diversité exceptionnelle, offrant une palette de vins issus du gamay noir à jus blanc.

Brouilly, Chénas, Chiroubles, Côte de Brouilly, Fleurie, Juliéas, Morgon, Moulin-à-Vent, Régnié et Saint-Amour, Beaujolais, Beaujolais-Villages,... Le vignoble de Beaujolais s'étend du sud de Mâcon jusqu'au nord de Lyon, sur plus de 15 700 hectares.

Chaque année le Conseil départemental du Rhône organise la fête du Beaujolais nouveau.

84. Vaucluse

Faire du Vaucluse l'un des territoires les plus attractifs de France !

C'est l'ambition de Dominique Santoni, Présidente du Département.

Sa conviction est que les Vauclusiennes et les Vauclusiens doivent unir leurs forces, « chasser en meute », clamer haut et fort les forces de ce territoire. Changer véritablement ce qui ne fonctionne pas pour faire rayonner leur département partout en France et à l'étranger. Et pour ouvrir le champ des possibles et faire prospérer notre territoire, il faut avoir l'esprit d'équipe.

Cette belle équipe a un nom, la TEAM VAUCLUSE, et des membres. Une quarantaine pour l'instant : des chefs d'entreprises, des innovateurs, des créateurs de talent, des influenceurs dans leur domaine. Il y a quelques jours, ils sont rencontrés au siège de l'entreprise GSE, à Avignon Agroparc, et se retrouveront à nouveau à Carpentras la semaine prochaine pour travailler ensemble en ateliers sur plusieurs thématiques et champs d'action.

Leurs missions : faire connaître auprès de leur réseau toutes les raisons d'investir ou de s'installer en Vaucluse.



Actualités Culture, Sport et Tourisme

La Fondation du Patrimoine lance le prix Sesame

Préserver le patrimoine religieux en valorisant des pratiques respectueuses de partage ou de reconversion
Le prix récompensera des initiatives originales et consensuelles d'usages partagés ou de reconversions, portées par des propriétaires publics et privés. Cinq prix seront remis en avril 2023 et se verront dotés de 20 000 € chacun.

06. Alpes-Maritimes

Exposition Ecophilia au musée des merveilles à Tende l'Hôtel-Dieu-le-Comte

Le Département des Alpes-Maritimes présente une nouvelle exposition « Ecophilia : Explorer l'altérité, développer l'empathie » au musée des Merveilles à Tende, jusqu'au 31 décembre 2022. Ce musée est l'un des sites de gravures rupestres les plus importants d'Europe. Le musée a été créé par le Département en 1996.

Dans le cadre du projet transfrontalier « Connecting Worlds », le musée départemental des Merveilles à Tende accueille une sélection d'œuvres d'art issues de l'exposition temporaire « Ecophilia », conçue par Andrea Lerda pour le Museo Nazionale della Montagna de Turin (Piémont, Italie). Cette exposition se développe autour du concept d'écophilie, un nouveau sens d'empathie pour le monde, vivant et non-vivant, avec lequel nous co-existons. Les œuvres exposées sont des regards alternatifs et inhabituels sur le rapport avec la montagne et la nature : elles déplacent le centre de gravité à partir duquel nous observons le monde et évoquent la relation entre l'espèce humaine et l'extérieur (social, animal, végétal ou cosmique) comme un moment de rencontre qui doit être repensé.

Festival des Jardins de la Côte-d'Azur



Charles Ange Ginésy entouré d'Alexandra Borchio Fontimp, Sénatrice, Présidente du CRT Côte d'Azur, de Sébastien Leroy, Maire de Mandelieu-La-Napoule, de David Konopnicki, Vice-président du Département délégué au SMART Deal, et de Jean Mus.
© CD06

Du samedi 25 mars au lundi 1er mai 2023, le Département proposera aux Maralpains des moments d'évasion, de découverte et de balades bucoliques. Une édition rallongée d'une semaine, enrichie avec un total de 30 jardins (le triple par rapport à la 1ère édition en 2017) et près de 400 animations avec notamment concours de créations paysagères uniques avec des candidatures issues de 7 pays visibles sur une plus longue période, et un grand événement chaque week-end sur l'un des sites accueillant le concours.

Le festival, d'accès gratuit et ouvert à tous, est parrainé par Denis Brogniart.

Le Festival entre dans le cadre de la démarche « GREEN Deal », politique ambitieuse du Département, pour préserver et valoriser notre environnement. Il propose notamment de sensibiliser le public aux aspects environnementaux, un prix « GREEN Deal », des créations respectueuses de l'environnement, et une pérennité des créations par le recyclage des végétaux et matériaux.

10. Aube

Cité du vitrail

Cité du Vitrail
Aube en Champagne

Ouverture
17 décembre 2022
à TROYES

Le vitrail
n'a pas attendu l'électricité
pour vous éclairer

cite-vitrail.fr

Troyes Grand Est GASTON CHEF

Aube LE DÉPARTEMENT
LE DÉPARTEMENT
La Cité du Vitrail
Un site culturel du Département de l'Aube

La Cité du Vitrail ouvre ses portes samedi 17 décembre, le Département de l'Aube a dévoilé les visuels sur lesquels la campagne de communication va s'appuyer. Journaux, magazines, panneaux d'affichage, métro parisien, web et réseaux sociaux... Ils s'afficheront partout.

Cette campagne intitulée « Le Vitrail n'a pas attendu... » se décline en 4 visuels qui proposent une approche textuelle décalée du vitrail. Nous en présentons un exemple

13. Bouches-du-Rhône

Coopération Arles/ Pompei

Signature par la présidente, Martine Vassal d'un partenariat exceptionnel qui lie désormais le Musée départemental Arles antique (MDAA) et Pompéi, un site archéologique internationalement reconnu.

Cet accord va notamment permettre aux équipes de travailler ensemble à la restauration d'œuvres antiques, un domaine dans lequel Pompéi est une référence. A commencer par la Maison de la Harpiste, une maison romaine aux peintures de deuxième style pompéien, découverte à Arles et datée du 1er siècle avant notre ère.

Le partenariat prévoit également l'organisation d'expositions temporaires communes à Pompéi comme au MDAA, le prêt d'œuvres, l'échange scientifique et le développement d'activités culturelles et éducatives pour le grand public.

Le Conseil départemental vend l'église Saint-Martin d'Arenc

Le Département avait acquis cette église désaffectée depuis de nombreuses années, située à Marseille, pour implanter un équipement culturel. Mais devant l'ampleur des travaux, il renonce à sa réhabilitation et souhaite le céder. Pour cette vente le Conseil départemental passe par un appel à projet.

14. Calvados

Extension du Campus international du Cheval - Site de Saint-Contest

Piloté par le syndicat mixte Normandie Equine Vallée, cette extension permettra de créer une unité de recherche en génomique, d'accueillir de nouvelles entreprises de biotechnologies appliquées à la santé équine et d'accompagner le développement des équipes de recherche de LABEO et de l'Université de Caen Normandie présentes sur le site. L'ouverture de l'extension est prévue pour le printemps 2024.

Normandie Equine Vallée a pour ambition de créer sur ses deux sites de Goustranville et de Saint-Contest un campus équin attractif, de dimension internationale et multi-acteurs, créant des synergies entre la recherche, la formation et les acteurs économiques de la filière équine. Cette concentration de compétences scientifiques reconnues à l'international est unique au monde.

Créé en 2016, le site de Saint Contest héberge déjà le laboratoire de recherche équine de LABEO, l'unité de recherche BIOTARGEN de l'université de Caen Normandie, le RESPE (réseaux d'épidémiosurveillance en santé équine), et deux start up : EQUIWAYS et EQUIBIOGENES.

Le budget de l'opération, de 5.56 millions d'euros est financé à hauteur de 1.96 million.

Maison départementale des sports

La Maison Départementale des Sports du Calvados est née de la volonté du Département du Calvados, en collaboration étroite et avec l'appui du Comité Départemental Olympique et Sportif du Calvados (CDOS), de créer un lieu de synergie en faveur du développement du sport.

Initiée dès 2017 et imaginée avec et pour les comités départementaux et les ligues régionales, elle sera un lieu d'accueil pour les acteurs du monde sportif local. Elle permettra d'héberger, dans un lieu unique, les différentes disciplines sportives du territoire, facilitant le travail des associations et de leurs bénévoles. Elle ouvrira en janvier 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

19. Corrèze

La Chapelle-aux-Saints : le projet de Pôle Neandertal, lauréat du Plan Avenir

Afin de valoriser le site archéologique emblématique de la Chapelle-aux-Saints découvert en 1908, site au potentiel économique et touristique très important, inscrit aux monuments historiques, la Communauté de Communes Midi Corrèzien porte un ambitieux projet de Pôle Neandertal, en partenariat avec la Commune. Il s'agit de la création d'un pôle Néanderthal et de le porter au niveau des sites archéologiques emblématiques majeurs en France.

Le coût total est de 5 M€ et le Département qui participe à hauteur de 800 000 € en est le maître d'ouvrage délégué avec des travaux qui commenceront en janvier 2023 et devraient se terminer à l'été 2024.

23. Creuse

« Mon premier livre »

Le Département via la Bibliothèque départementale, offre à chaque bébé, né ou adopté en Creuse, un livre dans le cadre de son opération « Mon premier livre » (opération labellisée Premières Pages et soutenue par le Ministère de la Culture).

29. Finistère

Noël au domaine départemental de Tévarez, Saint-Goazec

Plusieurs dizaines de milliers de visiteurs viennent chaque année découvrir les univers oniriques des artistes invités à créer ce parcours festif et multi-facettes. Cette année, un nouveau voyage, imaginé par l'artiste Albert Lemant, accompagné par les Allumeurs d'images de Spectaculaire, embarque petits et grands, dans un tour du monde incroyablement fantaisiste.

41. Loir-et-Cher

28 000 Loir-et-Chériens séduits par l'opération « Une journée aux châteaux »

Sixième édition de cette opération qui s'est déroulée du samedi 24 septembre au dimanche 23 octobre. Le Conseil départemental offrait la possibilité de visiter gratuitement les châteaux de Meslay et de Beauregard ainsi que celui de Valençay, situé dans l'Indre. Une soixantaine d'agents du conseil départemental ont contribué à la réussite de l'opération en assurant l'accueil des visiteurs dans chacun des trois sites touristiques.

Le château authentique et familial de Meslay a reçu 8 300 visiteurs et 6 200 personnes ont sillonné la célèbre galerie aux 357 portraits de celui de Beauregard. Par ailleurs, 13 500 visiteurs ont franchi les frontières administratives du département pour aller visiter la demeure de Talleyrand, à Valençay.

48. Lozère

Exposition sur la Peste en Gévaudan, jusqu'au 31 décembre

Cette exposition apporte, avec la présentation de quelques documents originaux, des éclaircissements sur le contexte de cette épidémie, qui fut la dernière pandémie du royaume de France.

L'épidémie de peste bubonique qui provoqua la mort, de novembre 1720 à décembre 1722, de près de 5 500 personnes sur environ 130 000 habitants du Gévaudan, a profondément marqué les mémoires.

Sur l'ensemble des documents proposés dans le cadre cette exposition, sont notamment présentés : un certificat de bonne santé, un laissez-passer pour le ravitaillement, le plan du blocus des environs de La Canourgue et Corrèjac, la réquisition des corbeaux à Marvejols chargés de creuser les fosses et ensevelir les morts, et bien d'autres encore.

52. Haute-Marne

Marché de Noël

Les vendredi 9 et samedi 10 décembre 2022, le Conseil départemental organise son tout premier marché de Noël à l'Hôtel du Département !

Au programme :

- Marché de producteurs et artisans locaux
- Crêpes, gaufres, boissons chaudes, bières artisanales, petite restauration et autres délices
- Chorale de lutins et orgue de Barbarie
- Et d'autres surprises pour petits et grands...

62. Pas-de-Calais

Les Secrets de la Coupole

Une bande-dessinée voulue par le Département du Pas-de-Calais qui paraît cet automne aux Éditions du Signe. Un ouvrage où la réalité écrase la fiction, où il est question d'ombre et de lumière, de Résistance et de Déportation, de Mémoire et de conquête spatiale, d'espérance même. Un ouvrage indispensable - en ces temps troubles - destiné à éveiller les consciences et dont la résonance est souhaitée la plus large possible par le Département du Pas-de-Calais.

71. Saône-et-Loire

Projet Éclat

Il s'agit d'un projet touristique et culturel important mené par le conseil départemental qui se situera près de Tournus.

Au cours de la dernière session, l'opposition a critiqué le manque d'information sur le projet et a dénoncé « la culture du secret. »

74. Haute-Savoie

Des manifestants opposés au vélodrome devant le conseil départemental

Ils se sont regroupés lors d'une session et ont remis une pétition de 17 000 signataires.

Ces opposants s'opposent à la création de ce vélodrome et considèrent ce projet comme inutile, coûteux et indécent.

76. Seine-Maritime

Distribution de livres aux collégiens

Le Département offre aux 64 000 collégiens du territoire le célèbre roman "L'aiguille creuse" de Maurice Leblanc.

La distribution de cet ouvrage a débuté au collège Henry-Dunant à Aumale mardi 15 novembre, en présence de Bertrand Bellanger, Président du Département, et Virginie Lucot-Avril, maire de cette commune et vice-présidente du Département.

En plus de développer la pratique de la lecture, ce dispositif a pour objectif de valoriser le patrimoine local. La collectivité a travaillé avec plusieurs enseignants à la rédaction d'un dossier de lecture qui est intégré à l'ouvrage afin de permettre un véritable lien avec les programmes scolaires.

92. Hauts-de-Seine

Exposition en plein air

C'est dans le parc de Île Saint Germain à Issy-les-Moulineaux que cette exposition est présentée du 10 novembre 2022 au 30 juin 2023. L'exposition retrace l'aventure des débuts de l'aéronautique dans les Hauts-de-Seine qui commence avec les premiers ballons militaires, au château de Meudon, à la fin du XVIIIe siècle.

Trois lieux des Hauts-de-Seine ont accueilli ces engins volants : Saint-Cloud, avec le premier aéroclub mondial (l'actuel Stade municipal des Coteaux), Issy-les-Moulineaux, au sein de son terrain de manœuvre, devenu par la suite l'héliport de Paris et les usines proches de Surcouf Astra à Boulogne et le site de Meudon Chalais, dédié aux essais militaires et aéronautiques par la Convention républicaine en 1793. Ce dernier devint le lieu de nouveaux essais publics à la fin du XIXe siècle

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUBEERT



Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.



Le Fort de Brégançon, par Guillaume DARET

Quels mystères protègent les murs plusieurs fois centenaires de Brégançon, cette majestueuse forteresse militaire juchée sur un piton rocheux surplombant la Méditerranée, devenue résidence

présidentielle en 1968 ? Grâce à de nombreux témoignages d'anciens chefs de l'État et de leurs proches, Guillaume Daret nous fait découvrir le patrimoine et les secrets de ce site unique. Où l'on apprend pourquoi il faut passer par le Luxembourg pour y accéder ; que le Général n'y resta qu'une nuit à se faire dévorer par les moustiques ; que Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing adorèrent y séjourner ; que François Mitterrand y reçut François Léotard en pyjama ; que Jacques Chirac y fut surpris par des paparazzi en tenue légère ; que Nicolas Sarkozy permit d'y régler une crise internationale ; que François Hollande fut le premier à l'ouvrir au public ; et qu'Emmanuel Macron a décidé de s'inscrire pleinement dans cette tradition présidentielle ! Anecdotes réjouissantes, moments d'intimité en famille, mais aussi tête-à-tête entre dirigeants de la planète et visites de ministres restées dans les mémoires : de Charles de Gaulle à Emmanuel Macron, revivez l'histoire des cinquante dernières années de ce lieu d'exception de la République qu'est le fort de Brégançon.

DIDIER
LALLEMENT
avec Jean-Jérôme Bertolus

**L'ORDRE
NÉCESSAIRE**

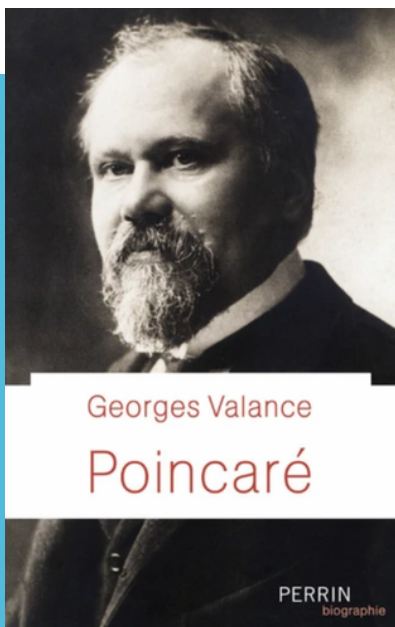


L'ordre nécessaire, par Didier LALLEMENT

Pour la première fois depuis son départ de la Préfecture de police, l'ancien préfet de police, Didier Lallement nous livre dans son dernier ouvrage un riche témoignage.

Arrivée à la tête de la PP en pleine crise des gilets jaunes, et notamment après le saccage de l'Arc de triomphe, Didier Lallement ne cache pas que sa feuille de route était claire : remettre de l'ordre. L'auteur nous délivre un constat implacable sur les délits et crimes, en recrudescence en région Île-de-France, mais aussi sur les problématiques liées au trafic de drogue, en plein cœur de la capitale, ainsi que sur les trafics d'armes.

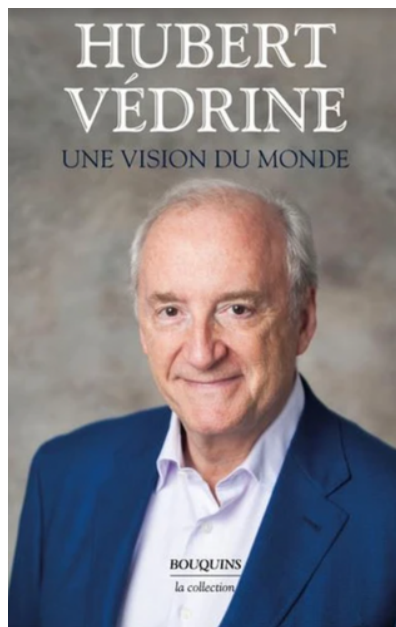
Le lecteur pourra vivre de l'intérieur le quotidien du préfet de police, a fortiori en pleine gestion de crises, puisque Didier Lallement a eu à gérer les manifestations des gilets jaunes, un attentat en plein cœur de la préfecture de police, l'incendie de Notre-Dame de Paris, ainsi que les débordements à proximité du stade de France, lors de la finale de la Champions League. Pendant trois ans, il est aux premières loges de toutes les questions de sécurité, et au cœur du pouvoir. Ayant quitté ses fonctions, cet homme de conviction au service de la République accepte de parler.



Raymond Poincaré, par Georges VALANCE

Qui était vraiment Raymond Poincaré que l'on a injustement stigmatisé comme " l'Homme qui rit dans les cimetières " ? Un personnage bien différent de celui que suggère ce cruel sobriquet qui sous-entend qu'il fut responsable de la première guerre mondiale. En réalité, Poincaré a sauvé la France à plusieurs reprises; notamment en ayant eu le courage politique d'appeler au pouvoir en 1917 Clemenceau malgré leur rivalité personnelle. Plus encore, ce chef d'Etat méconnu qui fut aussi appelé " Poincaré la confiance " restera le dernier homme d'Etat de la République parlementaire. C'est lui, avec " le Franc Poincaré " qui a donné à la France des années de stabilité monétaire et d'équilibre budgétaire. C'est ce lorrain, travailleur et visionnaire, qui a créé, ce qu'on oublie souvent, les " Assurances Sociales ", l'ancêtre de la Sécurité Sociale ! C'est encore le champion de " l'union sacrée " durant la Grande Guerre puis de " l'union nationale " à la fin des années vingt, qui donnera à la Troisième République ses dernières années de stabilité avant la dépression économique et politique des années trente.

C'est enfin un modèle pour tous les hommes politiques qui rêvent de revenir au pouvoir après l'avoir quitté : plusieurs fois ministre, président du Conseil puis président de la République durant la Grande Guerre, Poincaré, le " recours ", sera rappelé à deux reprises à la tête du gouvernement. Académicien français, docteur en droit et licencié es lettres, cousin germain et ami intime du mathématicien-physicien Henri Poincaré, il est le témoin d'une époque où les hommes politiques rivalisaient de culture et pas seulement d'ambition. Il était juste et nécessaire de rendre enfin à ce grand homme d'Etat, par cette biographie riche et passionnante, ce qui lui était dû.



Une vision du monde, par Hubert VÉDRINE

Hubert Védérine, conseiller diplomatique, porte-parole et Secrétaire général de l'Elysée, puis ministre des Affaires étrangères, sous les présidences Mitterrand et Chirac, à l'orée du XXI^e siècle, est reconnu en France et dans le monde comme l'un des meilleurs experts de la géopolitique et des relations internationales. Hubert Védérine est reconnu comme l'un des meilleurs experts de la géopolitique et des relations internationales. Le regard qu'il porte sur ces domaines s'est nourri de son ouverture sur le monde stimulée dès sa jeunesse, de son goût des autres cultures et d'une curiosité intellectuelle inlassable. Riche de ces expériences, Hubert Védérine n'a cessé d'analyser les mutations successives qui façonnent l'Histoire. Il a toujours veillé à établir un diagnostic réel des nouvelles données géopolitiques, en soutenant qu'il faut impérativement se replacer dans la longue durée pour mieux appréhender les grands enjeux de notre temps.

En d'autres mots, il nous invite à regarder le monde tel qu'il est, et non tel qu'on souhaiterait qu'il soit. Il dresse, entre autres constats, celui que l'Europe ne possède plus la dynamique de ses débuts, ni ne peut réaliser l'utopie d'un fédéralisme réduisant la souveraineté nationale. Ces observations ne sont pas pour autant un aveu de renoncement. Hubert Védérine démontre au contraire comment le réalisme, dans l'approche des événements, permet de fonder des ambitions sur les bases les plus solides, qui tiennent compte à la fois des forces fécondes et de la nature des résistances.

Ce volume, qui rassemble ses textes majeurs, offre une référence essentielle pour nous aider à mieux appréhender les rapports entre les peuples et les Etats.

Maurice
Gourdault-Montagne

Les autres ne pensent pas comme nous



Les autres ne pensent pas comme nous, par Maurice GOUDAULT-MONTAGNE

C'est dans le riche parcours professionnel que le lecteur pourra vivre le regard de Maurice Gourdault-Montagne, ambassadeur de France, dans de multiples pays d'importance, mais aussi comme Sherpa du Président, Jacques Chirac, et Secrétaire général du Quai d'Orsay. Avec ce titre très évocateur le diplomate dresse un intéressant état des lieux géopolitique des pays où il a eu à exercer des responsabilités. Sa vigueur intellectuelle donne à ces souvenirs toute leur valeur et leur authenticité.

Maurice Gourdault-Montagne a également exercé le poste de directeur de cabinet d'Alain Juppé à l'Hôtel Matignon, de la nomination de ce dernier, jusqu'à la dissolution ratée...

L'auteur délivre aussi des portraits des grands dirigeants qu'il a côtoyé, comme la reine Élisabeth II, les Présidents Poutine et Xi Jinping, la Chancelière Merkel, sans oublier cinq Présidents de la République française...

Des rapports franco-américains durant la guerre d'Irak aux missions secrètes dont il fut chargé pour renouer des relations avec l'Iran et la Syrie, en passant par les soubresauts de la construction européenne, il nous fait entrer dans ce qu'on appelle le " domaine réservé " du Président, depuis le premier mandat de François Mitterrand. Il évoque aussi les occasions manquées avec la Russie et livre une analyse personnelle de la crise ukrainienne.

Nos départements en photos

Chaque mois, le Journal des départements consacre plusieurs pages à des œuvres photographiques racontant nos départements.
Ce mois-ci la Lozère.



Château de Castanet ©Patrick Botté



Château de La Baume ©Yvan Guilhot



Château de la Caze ©Elodie Giral



Château du Champ à Altier ©Elodie Giral



Château de Calberte @Patrick Botté

 GROUPE
DELBO PRESSE



LA GRANDE AUDITION DES TERRITOIRES

Livre disponible dès maintenant sur delbopresse.com

31 | PALAIS
01 | DES
CONGRÈS
PARIS
2023

an
ctour



Inscrivez-vous !

**LE SALON
DES SOLUTIONS**

POUR ACCOMPAGNER
LES COLLECTIVITÉS
DANS LEURS PROJETS
DE TERRITOIRE